DOCUMENT D'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

TENDANCES ET PERSPECTIVES

Politique Stratégique et Planification
Direction de la planification
Novembre 1985

WH6-104F

TABLE DES MATIÈRES

Page

Partie I : Introduction 2

Partie II : Tendances dans la société

1. Introduction 6

2. La population 6

A. Mouvements internationaux de population 6
Résumé 9

B. Modèles démographiques du Canada 9
1. Croissance démographique 10
2. Structure de la population 16
3. Répartition de la population 20
4. Résumé 22

3. L'économie

A. L'économie internationale 24
1. L'économie internationale en pleine mutation 24
2. Perspectives de développement économique 28
3. Modification de la structure des échanges commerciaux 33
4. Résumé 37

B. L'économie canadienne
1. Prévisions à moyen terme 38
2. Position du Canada sur les marchés mondiaux 41
3. Potentiel compétitif du Canada 45
4. Résumé 54

4. Le marché du travail

A. L'emploi 56
1. Projections relatives à la croissance de l'emploi dans l'économie officielle 56
2. Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'emploi à moyen terme 61
2.1 Incidence des changements technologiques 63
2.2 Impact des échanges commerciaux 67
2.3 Croissance des petites entreprises 69
3. Changements de la structure professionnelle et de la demande de compétences 71
4. Résumé 77

Page

B. L'offre de main-d'oeuvre 78
1. Croissance et composition de la population active 78
2. Participation des groupes cibles au monde du travail 85
3. Modes d'activité 87
4. Formation et éducation 92
5. Résumé 96

C. Le chômage 97
1. Taux de chômage global 98
2. Durée du chômage 102
3. Répartition du chômage 105
4. Autres facettes du chômage 108
5. Résumé 109

D. L'économie marginale 110
Résumé 116

5. L'environnement social

A. Le coût social du chômage 117

B. La polarisation de la société 120
1. Pauvreté 120
2. Marginalisation sur le marché du travail 122
3. Évolution de la répartition des salaires et des compétences 124

C. Modes de vie 127

D. Résumé 131

Partie III : Points de vue des partenaires sociaux et économiques

1. Introduction 135

2. Le gouvernement fédéral 136

A. Le programme économique : La stimulation de la croissance 137

B. La politique sociale 140

C. La concertation 144

Page

3. Les provinces 145

A. La création d'emploi et la formation 146

B. Les transferts fiscaux 147

C. Les politiques monétaire et fiscale 148

D. Les échanges commerciaux 149

4. Le patronat et les syndicats 149

5. Les particuliers et les groupements d'intérêt du secteur du bénévolat 156

6. Résumé 162

Partie IV : Conclusion : Les orientations futures de la société 169

TABLEAUX, SCHEMAS ET DIAGRAMMES

Tableaux		Page
Tableau 1:	Niveaux d'immigration, 1979-1985	12
Tableau 2:	Prévisions démographiques, Canada 1981-2041	15
Tableau 3:	Sélection d'indicateurs de vieillissement, 1984-2006	17
Tableau 4:	Evolution future de la structure de la population active potentielle selon l'âge et le sexe	18
Tableau 5:	Exportations, en tant que pourcentage du produit intérieur brut dans les principaux pays industriels, 1975-1984	33
Tableau 6:	Distribution des exportations de divers pays et unions économiques, Années choisies: 1970-1984	35
Tableau 7:	Comparaison des taux de croissance de la productivité à l'échelle internationale, 1960-1979	49
Tableau 8:	Croissance de la productivité dans les principaux pays industrialisés, 1985-1986	50
Tableau 9:	Prévisions de la croissance de la productivité au Canada	51
Tableau 10:	Projections en matière d'emploi, Canada, 1985-1990	57
Tableau 11:	Prévisions par secteur de la croissance de l'emploi, 1985-1992	58
Tableau 12:	Projections jusqu'en 1990 des tendances récentes de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises et le secteur public dans son ensemble, Canada	70
Tableau 13:	Professions les plus génératrices d'emplois et sensibilité de ces dernières aux conditions économiques et aux changements technologiques, Canada, 1986-1992	72
Tableau 14:	Croissance de la population en âge de travailler et de la population active du Canada, 1981-1989	79

Page

Tableau 15: Taux d'activité par âge et par sexe, Canada: 1984-2001 82

Tableau 16: Caractéristiques d'activité des femmes, des personnes handicapées, des autochtones et des minorités visibles par rapport à la population totale 85

Tableau 17: Répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le niveau de scolarité, Canada: 1975-1984 93

Tableau 18: Projections du taux de chômage par groupe d'âge et par sexe, Canada: 1985-1989 105

Tableau 19: Evaluations de l'envergure de l'économie marginale au Canada 112

Tableau 20: Points de vue du patronat et des syndicats, sujets d'accord et de désaccord 151

Tableau 21: Points de vue des particuliers 158

Schémas

Schéma 1: Indice synthétique de fécondite, Canada, 1959-1992 11

Schéma 2: Composantes de l'accroissement démographique 14

Schéma 3: Taux de croissance des pays industriels et en développement, 1985-1995 29

Schéma 4: Croissance des importations des pays en développement, 1970-1980 36

Schéma 5: Produit national brut, Canada, 1984-1990 39

Schéma 6: Balance commerciale du Canada avec les Etats-Unis et le reste du monde, 1978-1983 43

Schéma 7: Productivité par personne employée, 1961-1984 47

Schéma 8: Production à l'heure - secteur manufacturier, 1983 48

Schéma 9: Taux d'activité: Canada, 1981-1989 81

Page

Schéma 10: Répartition de la population active par groupe d'âge et par sexe, Canada: 1984-2001 83

Schéma 11: Emplois à temps plein et à temps partiel, par sexe, Canada, 1975-1984 89

Schéma 12: Nombre d'inscriptions à des cours crédités menant à un diplôme dans les universités canadiennes par type de fréquentation, 1964 à 1985 95

Schéma 13: Taux de chômage par âge et par sexe, Canada, 1966-1984 98

Schéma 14: Fossé de l'emploi 101

Schéma 15: Chômeurs chroniques dans le marché du travail du Canada, 1976-1984 103

Schéma 16: Pourcentage de chômeurs chroniques dans des pays choisis de l'OCDE par rapport au nombre total de chômeurs 104

Diagrammes

Diagramme 1: Mouvements migratoires internationaux: Flux récents et perspectives d'avenir 8

Diagramme 2: Carte économique mondiale 32

Diagramme 3: Composition des exportations canadiennes 42

PARTIE I : INTRODUCTION

Avec les progrès rapides des transports et des communications depuis la dernière guerre mondiale, les interactions politiques, économiques et sociales se sont multipliées à l'intérieur des sociétés et entre les sociétés pour gagner la terre entière. Ce phénomène s'est accompagné d'une prise de conscience de plus en plus aiguë des conditions de vie des autres pays du monde et a accru le sens des responsabilités à leur égard, comme l'a montré la réaction canadienne à la famine qui a frappé l'Éthiopie. Les images transmises fréquemment par satellite de la planète Terre, vue des vaisseaux spatiaux en tant qu'entité unique, ont contribué de toute évidence à nous faire découvrir le caractère fini de la Terre et de ses ressources naturelles. Comme presque toutes les sociétés sont marquées également par cette évolution, les consciences collectives sont de plus en plus convergentes et accélèrent la métamorphose que chaque société subit. Nous vivons dans un monde qui rétrécit rapidement.

Or, pour les Canadiens, la vie dans ce nouveau monde présente nombre d'avantages. Les biens et les services qui leur sont accessibles s'en trouvent multipliés, sans parler de la richesse qui découle de la diversité ethnique de la société canadienne et de la stimulation qu'apportent les nouvelles idées et sensibilités. Mais ces éléments positifs sont forcément assortis d'inconvénients et de remises en question. Les Canadiens ne vivent pas simplement dans un monde interdépendant, ils sont enfermés dans un système mondial. De plus en plus, les changements qui se produisent ailleurs ont maintenant des répercussions extrêmement importantes sur nos perspectives de développement personnel et social. Dans cette nouvelle conjoncture, la tâche des gouvernements, qui est de faciliter l'émergence et le maintien d'infrastructures économiquement et socialement productives propres à favoriser le développement des sociétés et l'épanouissement des citoyens qui y vivent, est devenu de plus en plus complexe et ardue. Pour accomplir cette mission aujourd'hui, il importe de beaucoup mieux comprendre que par le passé les changements qui se produisent sur l'échiquier où s'exerce la planification tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada et dans la nature profonde des sociétés contemporaines, de façon plus générale.

C'est pour fournir l'information de base sur l'environnement de la planification, jugée pertinente pour éclairer le processus de planification stratégique du ministère de l'Emploi et de l'immigration, que nous avons préparé le présent document d'analyse. Ce document est structuré en trois parties :

i) l'analyse des tendances de la conjoncture socio-économique directement pertinentes aux politiques de l'immigration et du marché du travail. Nous nous sommes penchés en particulier sur les tendances des mouvements internationaux de population et sur les perspectives démographiques du Canada, sur l'évolution de l'économie mondiale et de l'économie intérieure, sur les perspectives du marché du travail et le climat social.

ii) l'analyse de la façon dont les Canadiens perçoivent les changements que subit notre société et de la manière dont cette prise de conscience se transforme en attentes à l'égard des politiques du développement social. Dans cette partie, nous présentons les points de vue des provinces, du patronat et des syndicats, des particuliers et des groupements d'intérêt du secteur du bénévolat sur les questions qui préoccupent EIC. Nous analysons également les points de vue du gouvernement fédéral, tels qu'ils apparaissent dans son programme économique et social, étant donné qu'ils fournissent non seulement [illegible] également un point de référence en regard duquel on peut évaluer les attentes des autres partenaires à l'occasion de débats sur les orientations futures possibles de l'action de l'État.

iii) un court chapitre de conclusion sur la nature des sociétés modernes et sur les facteurs qui peuvent influencer l'envergure et l'orientation des changements qui pourraient être mis en oeuvre dans l'avenir.

Le Document d'analyse de l'environnement de la planification n'est pas un document de politique et ne doit pas être considéré comme fournissant la base approuvée et acceptée à partir de laquelle les politiques d'EIC seront développées. Il offre une ventilation d'informations factuelles sur les

tendances de l'avenir. Celles-ci, conjuguées à d'autres types d'information, peuvent contribuer au processus de prise de décision. Il vise à informer les gestionnaires de l'évolution de l'environnement où s'exercera leur planification ainsi qu'à stimuler les discussions à tous les niveaux de l'organisation sur: (i) les difficultés et les possibilités qui peuvent survenir des tendances et avoir une incidence sur le bien-fondé et la réalisation du mandat, des objectifs et de la philosophie de gestion d'EIC (ii) les lacunes de ses politiques à la lumière des tendances, et (iii) les nouvelles orientations de politique (internes et extérieures) qui pourraient répondre aux changements prévus dans l'environnement.

Le présent Document d'analyse de l'environnement de la planification comporte toute une gamme d'informations provenant de sources variées. Il nous a fallu être sélectif pour que notre document soit pratique. Dans la version de cette année, nous avons apporté peu de changements, à part l'actualisation des données, aux sections portant sur les structures démographiques du Canada et guère davantage aux sections portant sur l'offre de main-d'oeuvre et certaines parties de l'environnement social. Toutefois, nous avons apporté un soin considérable au renforcement de la structure conceptuelle du document et de la somme des données des autres sections. L'étude de l'environnement se fait progressivement et il convient de continuer à améliorer les données de base dans chaque édition annuelle.

PARTIE II: TENDANCES DANS LA SOCIETE

1. INTRODUCTION

Dans cette partie du document, nous présentons des données sur l'évolution de la conjoncture démographique et économique ainsi que sur celle du marché du travail. Ce sont là les environnements auxquels les politiques d'EIC ont été les plus sensibles historiquement. Nous analysons également certaines des répercussions sociales des tendances qui prévalent dans ces domaines. Tout au long du texte, mais plus particulièrement dans la section sur les modes de vie, nous nous intéressons aussi aux facteurs socio-culturels qui influencent les tendances démographiques et celles du marché et mettons en évidence comment l'interaction de ces facteurs pourrait entrainer d'autres changements dans les deux sphères de la vie de notre société.

2. LA POPULATION

Pour EIC, il est extrêmement important de comprendre la conjoncture démographique car les tendances à cet égard ont une incidence sur les deux volets de son mandat, le marché du travail et l'immigration. En façonnant la population en âge de travailler, les facteurs démographiques déterminent la taille et la structure de la population active en puissance et, parmi ces facteurs, l'immigration joue un rôle essentiel dans la croissance, la composition et la répartition de la population en âge de travailler. Dans le présent chapitre, nous étudions la conjoncture démographique du Canada dans le contexte des tendances qui prédominent en regard des mouvements internationaux de population.

A. Mouvement internationaux de population

Historiquement, les gens se sont déplacés de pays en pays et d'une région du monde à une autre. Les raisons de ces migrations sont nombreuses et variées. L'impossibilité de gagner un revenu convenable ou de trouver du travail dans leur pays, ou encore l'espoir d'un monde meilleur, ont incité des millions de personnes à quitter leur pays natal. Les persécutions politiques, religieuses et raciales, ou la crainte de ces persécutions, ont également persuadé un grand nombre de gens à essayer de se construire une nouvelle vie ailleurs.

Jusqu'au début des années 1970, les principaux mouvements de migration internationale étaient caractérisés par un flux régulier outre-mer en vue d'un établissement permanent et par le mouvement migratoire de travailleurs de l'Europe méridionale à destination des pays du Nord, qui espéraient (et étaient censés) regagner un jour leur patrie. Un troisième mouvement ou axe de migration concernait le déplacement des résidents des anciennes colonies à destination de l'Europe, la Grande-Bretagne et la France en particulier, qui disposaient de certains droits leur permettant d'entrer dans le pays d'accueil et d'y demeurer.

A partir du milieu des années 1970, les migrations s'expliquent de plus en plus par les disparités économiques entre les pays et l'instabilité politique de nombre d'entre eux. De façon générale, les mouvements migratoires ont suivi les tendances à long terme du développement démographique et économique - du Sud vers le Nord - et ont touché la majorité des pays développés. On s'attend à ce que le flux migratoire vers les pays développés continue en dépit des niveaux élevés de chômage dans ces derniers et des différences qui existent entre leur performance économique. Toutefois, le ralentissement de la croissance économique dans les pays développés a donné lieu dans certains pays à des politiques de restriction de l'admission des immigrants à la recherche de travail. A titre d'exemple, les pays du nord de l'Europe, désireux de contenir l'arrivée des travailleurs migrants et d'encourager le retour volontaire dans le pays d'origine d'immigrés déjà établis, sont actuellement confrontés à d'énormes problèmes de réinstallation. Ces sociétés et d'autres encore ont également à faire face à une augmentation du nombre d'immigrés clandestins, ce qui nécessite un recours accru à des méthodes de détection et de contrôle, accroît la nécessité de mettre en place des programmes de réinstallation - en particulier en ce qui a trait aux regroupements familiaux -, aboutit à la politisation des questions de l'immigration et à la mobilisation de l'opinion publique en général sur ces questions.

Le diagramme ci-dessous donne un aperçu des courants migratoires internationaux récents ainsi que des politiques d'immigration de divers blocs de pays, et une indication de l'orientation qu'ils pourraient prendre

à moyen terme. Il est à noter que depuis que ce diagramme a été préparé, le Canada a adopté une politique d'expansion modérée de l'immigration pour les années 1986 et 1987.

Diagramme 1

Mouvements migratoires internationaux: Flux récents et perspectives d'avenir

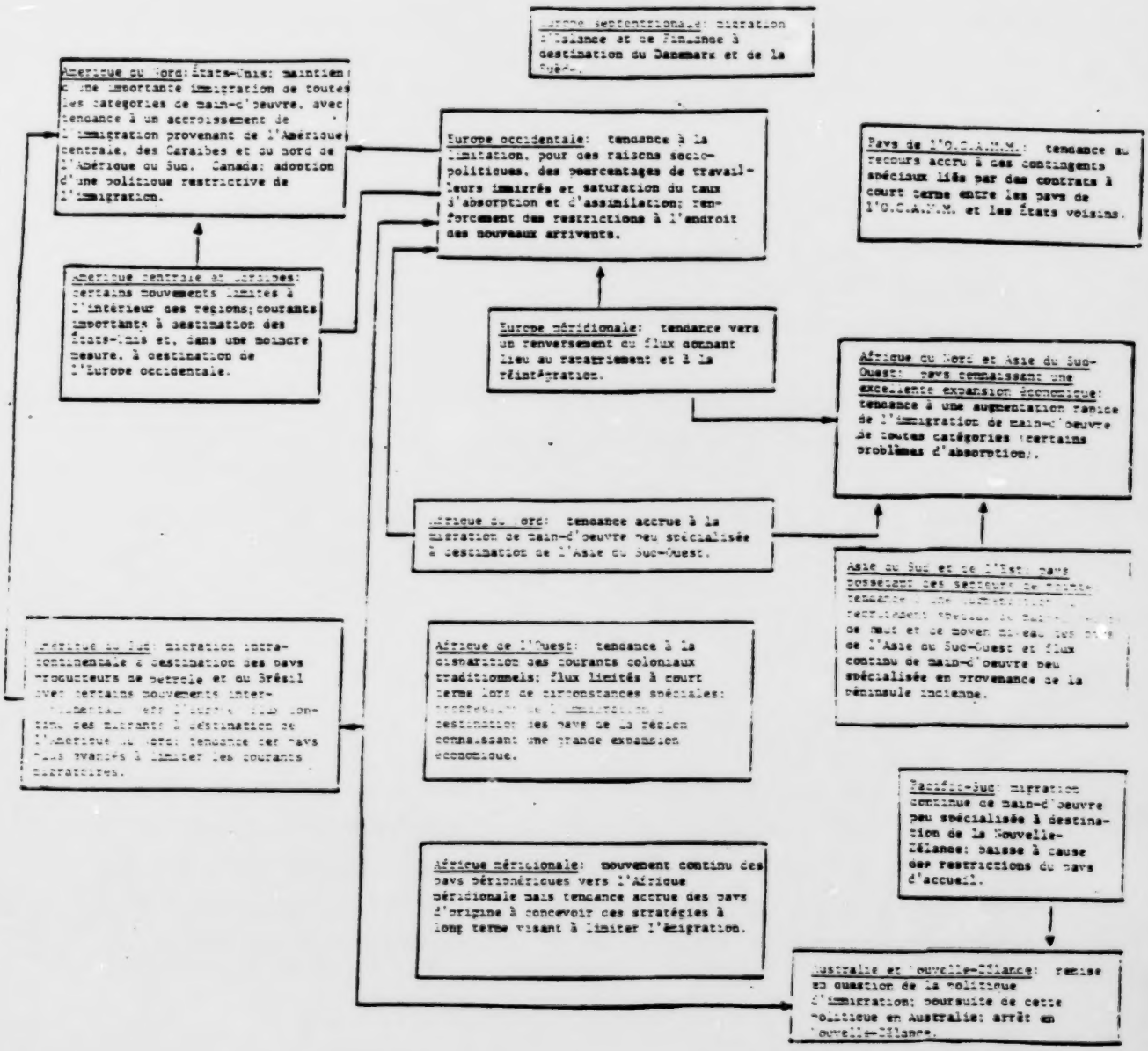

Source: ONU, World Population Trends and Policies, New York

Un peu plus loin dans notre rapport, nous examinerons les tendances de l'économie mondiale et ferons état des médiocres perspectives économiques de certains pays en développement et des pays du sud du Sahara. Ces facteurs, joints au maintien d'un taux d'accroissement élevé de la population, sont propres à susciter de graves instabilités pouvant entraîner une augmentation de l'émigration. Il pourrait en résulter d'imprévisibles vagues de réfugiés dont les pays développés seraient contraints d'absorber une part importante. En outre, on s'attend à ce qu'à moyen terme, le flux des réfugiés au Canada continue à augmenter étant donné que notre pays reste l'un des rares pays industrialisés ouverts aux immigrants en quête d'un asile politique.

Résumé

- La nature et les directions des mouvements migratoires internationaux ont évolué et sont de plus en plus liés aux disparités économiques et à l'instabilité politique;

- Les pays économiquement développés continuent d'être préoccupés par l'impact de l'immigration sur leur marché du travail;

- Compte tenu des médiocres perspectives économiques de certains pays en développement et des pays de la région du sud du Sahara, doublées d'une forte poussée démographique, on ne s'attend pas à ce que les mouvements de réfugiés diminuent.

B. Modèles démographiques du Canada

Par rapport au contexte international nous procédons, dans cette section, à l'examen des tendances relatives à l'accroissement naturel et à l'immigration et tentons aussi d'évaluer les conséquences possibles des effets combinés de ces facteurs sur les niveaux de population. Nous traitons également de la structure et de la répartition de la population.

1. Croissance démographique

Les quatre principaux facteurs qui déterminent la croissance démographique sont les naissances, les décès, l'immigration et l'émigration. La différence entre les naissances et les décès correspond à ce que l'on appelle **l'accroissement 'naturel', tandis que l'immigration nette (internationale) représente la différence (historiquement positive) entre l'immigration et l'émigration.**

Cent trente ans après le premier recensement, la population a décuplé pour atteindre un peu plus de vingt-quatre millions en 1981. Au cours de cette même période, le taux d'accroissement annuel moyen a dépassé 1% et trois décennies ont connu des taux supérieurs à 2,5%. Actuellement, le taux d'accroissement se situe à environ 1%. Traditionnellement, l'accroissement naturel représentait quatre cinquièmes de la croissance démographique, le dernier cinquième provenant de l'immigration internationale.

Une méthode permettant de saisir les tendances de la natalité est l'étude du taux de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme au cours d'une vie). Depuis environ un demi-siècle, le taux de fécondité global a beaucoup varié au Canada. En 1921, par exemple, il était de 3,5 avant de chuter à 2,7 vers la fin des années 30. Ensuite, il a atteint son plus haut niveau en 1959 avec 3,9 - au milieu de la période d'explosion démographique - et il n'a cessé de baisser graduellement depuis lors. Selon des projections de Statistique Canada, on s'attend à ce que le taux de fécondité demeure constant à 1,66 jusqu'à la fin de la décennie, tel qu'illustré au schéma 1.

Si l'on se fie aux données touchant d'autres pays industrialisés du monde occidental, tels l'Allemagne de l'Ouest (1,4) et la Suède (1,5), ce taux pourrait encore chuter aux environs de 1,5. Il est impossible actuellement de déterminer si ce taux pourrait augmenter après avoir atteint ce niveau très bas, comme cela a été observé au Danemark. Il est cependant important de noter que le taux de natalité canadien est beaucoup plus bas

Schéma 1

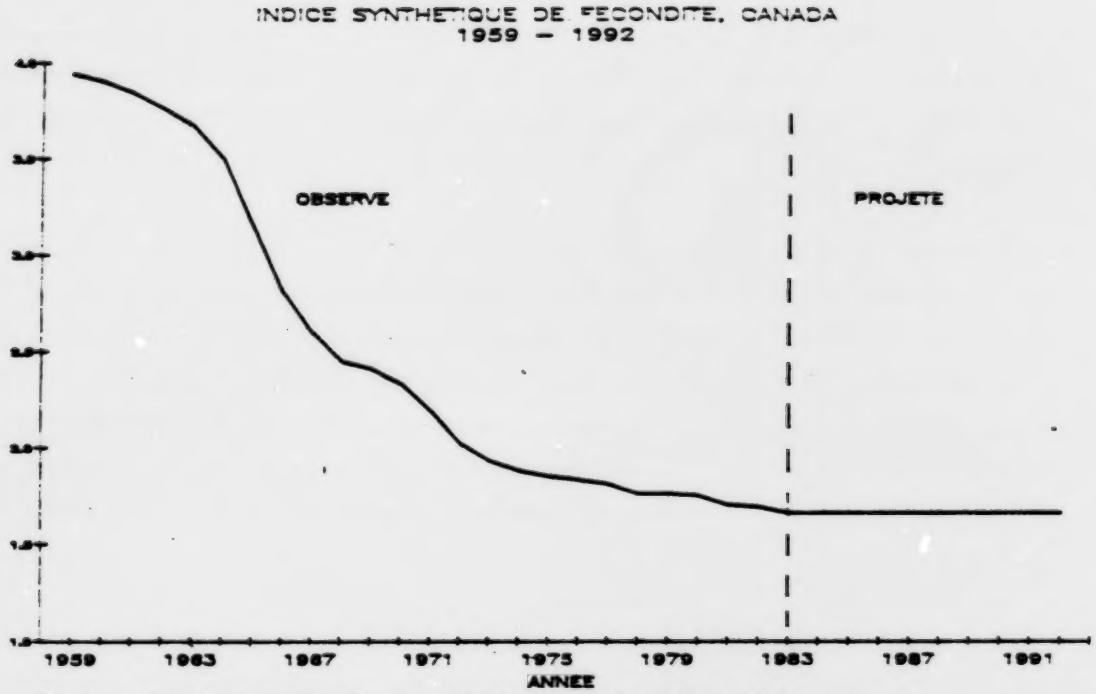

Sources: Statistique Canada, Les Statistiques de l'état civil; vol. 1, naissance et décès, nº 84-204, différentes années et Projection démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1924-2006, nº 91-520, hors série (Projection nº 3).

que le taux légèrement supérieur à 2,1 qui, en l'absence d'autres facteurs pouvant faire varier la population, assurerait la stabilité de la population (le taux de renouvellement).

Selon le scénario utilisé par Statistique Canada, lequel pose l'hypothèse d'un taux de fertilité constant, le nombre des naissances passera de 376,000 en 1984/85 à 365,000 en 1991/92. Compte tenu de l'espérance de

vie des hommes et des femmes (qui s'accroit, particulièrement chez les femmes), les décès devraient passer de 182,000 en 1984/85 à un peu plus de 199,000 en 1991/92. En conséquence, on peut calculer que l'accroissement naturel sera de l'ordre de 194,000 en 1984/85 pour atteindre le chiffre de 166,000 en 1991/92. Cela représente pour cette période une **chute du taux d'accroissement naturel de 0,77 à 0,62.**

Dans ce contexte, il est clair que les courants observés dans le domaine de l'immigration prennent une importance toute particulière dans l'étude des prévisions de la croissance démographique globale au Canada.

Après avoir consulté les provinces, le gouvernement fédéral a formellement établi depuis 1978 des niveaux d'immigration brute. Depuis 1981, on fixe annuellement des fourchettes d'immigration pour chacune d'un maximum des trois années à venir. Le tableau suivant tiré d'un document de travail récent préparé par la Groupe d'immigration du EIC, établit une comparaison entre les niveaux prévus et atteints pour les années 1979 à 1984, et comprend le minimum et le maximum de la fourchette fixée en novembre de l'année dernière pour l'année 1985.

Tableau 1

Niveaux d'immigration

1979-1985

Année	Niveau prévu	Niveau atteint
1979	100	112.1
1980	120	143.1
1981	130-140	128.6
1982	130-135	121.1
1983	105-110	89.2
1984	90-95	88.0 (preliminaire)
1985	85-90	--

Source: EIC, Immigration, Direction de l'élaboration de la politique et du programme.

Les niveaux prévus pour 1979 et 1980 ont été dépassés en raison du Programme des réfugiés indochinois, alors que les chiffres relevés en 1981 sont considérés comme suffisamment près du minimum établi. L'immigration réelle a cependant chuté depuis 1982 en raison de la récession et du gel ultérieur imposé sur le nombre de travailleurs sélectionnés. Les scénarios suivants démontrent clairement quels seront à long terme les répercussions sur les niveaux de population si les niveaux d'immigration demeurent aussi bas.

Les prévisions susmentionnées se rapportant à l'accroissement naturel donnent en moyenne une immigration nette de 50 000 par année (immigration brute: 100 000 - émigration estimée à 50 000) entre 1984/85 et 1991/92. Si la compétition s'intensifie en vue de l'obtention des emplois dans l'actuel contexte de faible croissance économique, de taux de chômage élevé et de vieillissement de la population active, l'émigration globale (en particulier celle des jeunes) pourrait augmenter au cours de la période de planification. Cette prévision a encore plus de chance de se réaliser si le rendement de l'économie américaine continue d'être supérieur à celui de l'économie canadienne.

En supposant un taux de fécondité de 1,66 et une immigration nette de 50 000 personnes pendant la période de planification, Statistique Canada évalue que la population totale augmenterait en moyenne de seulement 227 000 habitants par année. Ce modèle démographique donnerait une population de 26,8 millions en 1991/92 et se traduirait par un taux d'accroissement annuel d'un peu moins de 1%.

Le ralentissment de l'accroissement naturel et de l'accroissement global de la population devrait se faire nettement sentir au cours de la période de planification. Il est cependant souhaitable d'adopter une perspective à très long terme si l'on veut bien comprendre toutes les répercussions possibles de ces baisses sur les politiques, en particulier celles se rapportant à l'immigration.

Si l'on utilise le scénario de Statistique Canada dont il a été question jusqu'ici pour la période allant de 1984/85 à 2005/06, on voit que l'accroissement naturel devrait compter pour 70% de la croissance

démographique totale à la fin de la période de référence. Le taux de fécondité prévu de 1,66 étant sous le niveau de renouvellement de la population, sa contribution relative à la croissance démographique au cours de la même période deviendrait cependant moins importante que celle de l'immigration nette. L'importance de l'immigration nette, même si elle est censée demeurer au niveau constant de 50 000 augmenterait de 23,2% en 1991/92 à presque 50,0% en 2005/06. Le schéma 2 le montre clairement. Selon cette projection, l'accroissement naturel positif cesserait à un moment donné au cours des 25 à 30 années suivantes. Cela signifie que par la suite, l'immigration serait la seule source de croissance démographique au Canada.

Schéma 2

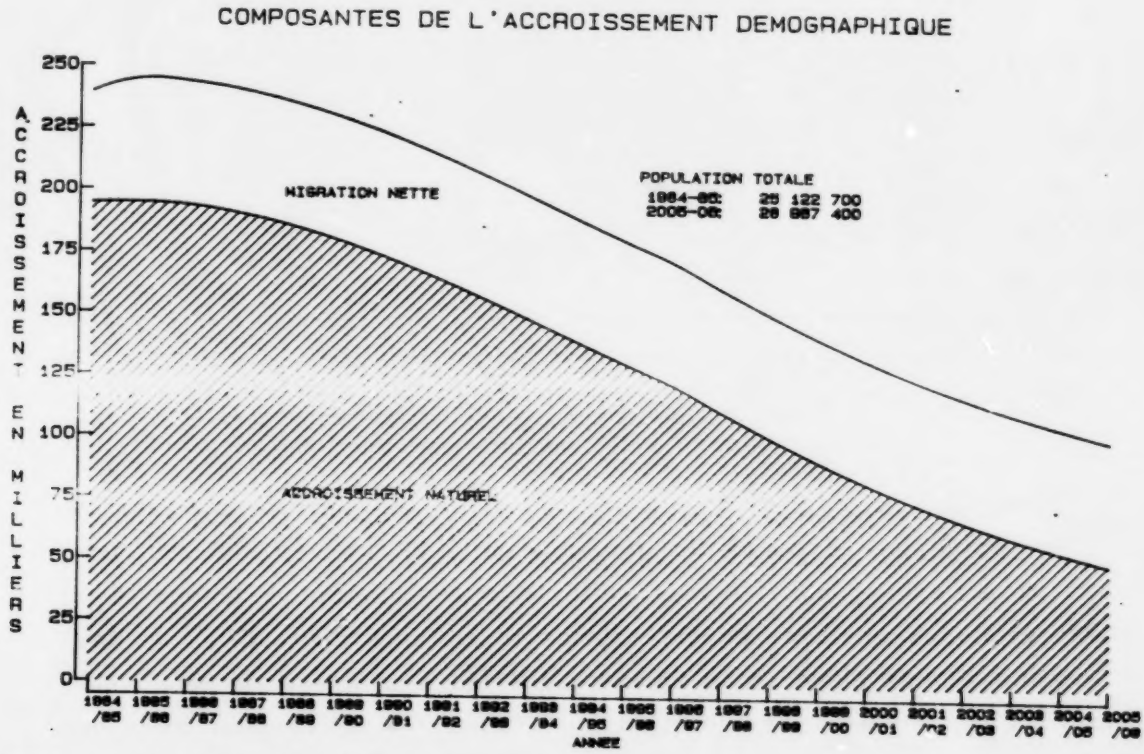

SOURCE: STATISTIQUE CANADA: 'PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES POUR LE CANADA, LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES, 1984-2006.' MAI 1986, CAT 91-520 HORS SERIE, (PROJECTION NO. 3)

Une étude démographique récente réalisée aux Etats-Unis a mis en relief un concept appelé 'ISOPOPS' qui, lorsqu'il est appliqué à des prévisions démographiques, établit qu'un taux de fécondité constamment inférieur au niveau de renouvellement, combiné à un niveau constant d'immigration nette, entraîne un accroissement [illegible] de la population globale suivi d'une chute; par la suite, le niveau de population se stabilise. Ce concept est illustré par la tableau 2 où le taux de fécondité demeure constant à 1,7 et où le niveau d'immigration nette varie.

Tableau 2

Prévisions démographiques: Canada 1981-2041

(Taux de fécondité: 1,7) (milliers)

	Immigration nette		
Année	0	50 000	100 000
1981	24 341.7	24 341.7	24 341.7
1991	26 223.4	26 775.1	27 319.3
2001	27 067.6	28 227.8	29 372.0
2011	27 272.8	29 049.5	30 817.4
2021	27 016.8	29 442.3	31 855.4
2031	25 886.9	28 957.4	32 006.2
2041	24 285.4	27 970.5	31 620.7

Source: Section des projets démographiques, Division [illegible] supérieur de la statistique sociale, Statistique Canada (à la demande d'EIC Immigration, mai 1984).

Par example, avec un taux de fécondité de 1,7 et une immigration nette de 50 000 personnes, la population plafonnerait à environ 29 400 000 habitants vers l'année 2021. Par la suite, elle continuerait à chuter et se stabiliserait aux environs de dix millions d'habitants vers 2180. Un taux de fécondité plus élevé (mais toujours inférieur au niveau de renouvellement) ou des niveaux d'immigration plus élevés n'auraient pour effet que de retarder le plafonnement. Il faudrait aussi noter que le rapport entre les niveaux maxima de population augmenterait en proportion de l'accroissement du niveau d'immigration nette.

Etant donné que l'immigration est le facteur de croissance démographique sur lequel le gouvernement a le plus de contrôle, des pressions s'exercent afin que la politique d'immigration soit étudiée dans le cadre d'une politique démographique plus vaste pour le Canada. Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé son intention d'examiner les liens entre le programme d'immigration et la situation démographique du Canada. Cette étude pour être englobante se devra de prendre en considération les incidences économiques et sociales de la taille, du taux de croissance et de la structure de la population. Cette étude d'ensemble servira de base de renseignements à l'élaboration future des politiques en matière d'immigration. Dans l'intérim, les niveaux ont été annoncés pour 1986 et 1987, laissant prévoir une hausse modérée du nombre d'immigrants jusqu'aux niveaux maximum de 115 000 et de 125 000, respectivement. Cette décision d'accroitre les niveaux d'immigration tient en compte les inquiétutes pour ce qui est de la baisse des niveaux de population et de ses répercussions négatives possibles sur les perspectives futures de croissance économique.

2. Structure de la population

Les caractéristiques considérées ici pour analyser la structure de la population sont l'âge, le sexe et l'origine ethnique.

Lorsque le taux d'accroissement naturel diminue dans une société, on observe un phénomène de vieillissement de la population. Ce phénomène est clairement illustré par le tableau 3 qui présente l'évolution de mesures démographiques de la répartition par âge/sexe au cours des vingt prochaines années.

Le processus de vieillissement de la population apparaît également de manière évidente dans le tableau suivant qui montre l'évolution de la structure de la population selon l'âge et le sexe. Tout en tenant compte du fait que la génération issue de l'explosion démographique de la fin des années 50 et du début des années 60 se trouvera dans le groupe d'âge des 25 à 44 ans au cours de la période de planification, on peut observer la très nette baisse de la proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans au

Tableau 3

Sélection d'indicateurs du vieillissement

1984-2006

	1984	1995	2006
Rapport hommes-femmes	0.980	0.977	0.973
Age médian (années)	30.8	35.1	39.7
Proportion des 65 ans et plus (%)	10.2	12.7	14.2

Source: Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1984-2006, mai 1985. Catalogue 91-520, Hors série (Projection n° 3).

cours de cette même période et l'augmentation continuelle de la proportion de personnes plus âgés.

Par la suite du vieillissement de la population, on verra un accroissement progressif à long terme du taux de dépendance qui donne la proportion de personnes économiquement inactives au sein de la population (y compris celles qui sont trop jeunes ou trop âgées pour travailler). Au Canada, cet accroissement sera très net au cours de la période de planification, passant de 58,7% en 1984 à 59,6% en 1991/92, non seulement en raison de la proportion plus élevée de personnes âgées mais aussi parce que la génération de l'explosion démographique atteindra l'âge d'avoir des enfants au cours de cette décennie.

Au niveau social, on doit s'attendre à des demandes de plus en plus élevées relativement aux sommes affectées au segment plus âgé de notre population, par le biais des régimes de retraite, des soins de santé et de programmes visant à procurer aux personnes âgées des activités de loisir et des occupations satisfaisantes du point du vue social.

Tableau 4

Evolution future de la structure de la population active potentielle selon l'âge et le sexe

Sexe et âge (Années)	1984	1995	2006
Hommes	49.0	48.9	48.9
15-24	11.5	8.5	8.2
25-44	19.9	20.4	17.3
45-64	12.1	13.2	16.0
65 et plus	5.5	6.8	7.4
Femmes	51.0	51.1	51.1
15-24	11.1	8.2	7.8
25-44	19.9	20.3	16.7
45-64	12.5	13.5	16.8
65 et plus	7.5	9.1	9.8
Total	100.0	100.0	100.0

Source: Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1984-2006, mai 1985. Catalogue 91-520. Hors série (Projection n° 3).

Dans un récent article, 'The Demographic Future of Fiscal Federalism', David Foot rapporte qu'il en coûte deux fois et demie plus cher aux gouvernments canadiens pour subvenir aux besoins d'une personne âgée retirant des bénéfices sociaux, qu'il en coûte pour subvenir aux besoins d'un jeune. Toutefois, s'il l'on tient compte des dépenses respectives des divers niveaux de gouvernement, le rapport est de près de huit fois et demie pour ce qui est des dépenses du gouvernement fédéral pour ces deux types de prestataires.

Etant donné les perspectives économiques pour la période de planification, il est probable que la concurrence au niveau des emplois deviendra plus forte et que les jeunes, même s'ils sont en moins grand nombre, auront encore de la difficulté à intégrer le marché du travail en raison de la

proportion accrue de travailleurs plus âgés et plus expérimentés. Ces questions seront abordées à nouveau dans le chapitre traitant de l'offre de main-d'oeuvre.

Un élément important de la société canadienne tient à sa configuration ethnique très particulière en raison de la présence des autochtones et de l'importance de l'immigration au fil des ans.

La taille de la population autochtone n'est pas connue avec exactitude. Lors du recensement de 1981, on a tenté pour la première fois d'évaluer la taille de tous les groupes concernés (Indiens inscrits, métis, Indiens non inscrits et Inuits) en demandant aux enquêtés d'identifier leurs ascendants tant du côté paternel que maternel. Les résultats de cet autorapportage a permis d'évaluer le niveau de la population autochtone à 491 460 individus, soit 2% de la population du Canada. Par contre, des estimations du MAIN et du Secrétariat d'Etat, lesquelles incluent également le résultat du recensement des Inuit, établissent la population autochtone à environ 800 000 en 1981.

Il semblerait que les chiffres les plus sûrs que l'on détienne soient ceux du MAIN sur les Indiens inscrits (30% de la population autochtone globale). Le MAIN indique que le taux de natalité était plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale au milieu des années 60. Ce taux a [illegible] d'accroissement naturel de ce groupe aura été à peu près le même que celui du reste de la population pendant la première moitié des années 80. D'après les résultats du recensement de 1981, la population autochtone est généralement beaucoup plus jeune que le restant de la population. Si le taux très élevé de mortalité chez les femmes autochtones en âge de procréer (20 à 44 ans) (qui est actuellement près du double de la moyenne nationale) venait à diminuer à la fin de la présente décennie, l'accroissement naturel de la population pourrait être nettement plus élevé d'ici la fin du siècle.

L'immigration en provenance d'Asie et d'autres pays du Tiers-Monde s'est accrue depuis la Second Guerre mondiale. Par exemple, la proportion d'immigrants asiatiques est passée de 3,9% du total entre 1946 à 1967 à près de 30% en 1976 et 38% en 1983. Au cours de la même période, légèrement plus d'un immigrant sur quatre venait d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud.

D'après le Comité parlementaire spécial sur les minorités visibles, 1 854 000 personnes (soit 7% de la population) ne sont pas de race blanche de par leur origine, ce qui comprend la population autochtone évaluée à 800 000 personnes, comme nous l'avons vu plus haut. Malgré l'importance sociale des minorités visibles au Canada, leur nombre n'a pas encore modifié de façon significative la configuration traditionelle de la population canadienne car celle-ci découle d'une longue tradition historique d'immigration en provenance de l'Europe, quoique cette situation varie d'un région à une autre. Le rapport population de race blanche/non-blanche pourrait éventuellement changer si l'on continuait à assister à d'importantes hausses du nombre d'immigrants en provenance des pays en développement. Cette question sera étudiée lors de l'examen en profondeur de la politique d'immigration dont il a été question plus haut.

3. Répartition de la population

Nous abordons brièvement ici, deux aspects de l'évolution de la répartition de la population, à savoir la migration interprovinciale et les déplacements des régions rurales vers les centres urbains.

La migration internationale nette a été plus importante en Ontario que dans toute autre province, en fait, l'Ontario est la seule province dans laquelle l'immigration a contribué plus fortement à la croissance démographique que la migration interprovinciale. La Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec ont également accueilli un grand nombre d'immigrants. Rien ne laisse penser que ces tendances doivent se modifier.

En tenant compte de la migration interprovinciale et de l'immigration internationale nette, plusieurs études prévoient une croissance démographique moyenne en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et de la Saskatchewan, tandis qu'au Manitoba et dans les Territoires l'augmentation serait inférieure à la moyenne. En dépit du mouvement de retour dans les provinces d'origine, largement attribuable à la récente récession, une croissance supérieure à la moyenne devrait se produire à long terme en Alberta et en Colombie-Britannique. Le volume de l'immigration internationale vers le Québec a diminué de façon assez importante depuis 1982 tout en demeurant positif. D'autre part, depuis 1966 - tout particulièrement entre 1976 et 1982 -un nombre très important d'anglophones à quitté le Québec vers d'autres provinces ce qui a eu pour conséquence d'accroitre la proportion de la population francophone. En raison de la conjugaison de ces mouvements migratoires, la croissance démographique du Québec depend maintenant exclusivement de sa croissance naturelle, dont le rythme a cependant diminué depuis le début des années 60.

Depuis toujours, la plus grande partie de la population canadienne vit à moins de 100 milles de la frontière américaine et on observe depuis un certain nombre d'années un déplacement de la campagne vers les villes. Même si on estime que le pourcentage de la population urbaine est maintenant stabilisé à quelque 75%, les caractéristiques suivantes du développement urbain sont intéressantes à bien des égards. Plus de treize millions de personnes vivent dans les vingt-trois régions métropolitaines du Canada, soit environ 50% de toute la population. La moitié de ces personnes résident dans neuf agglomérations qui se sont rapidement développées dans les trois dernières décennies. En effet, la part occupée par ces neuf centres (dont trois se trouvent en Ontario) dans l'ensemble de la population des régions métropolitaines s'est accrue de presque 10% entre 1951 et 1981. En outre, cette expansion s'est accompagnée du développement de villes satellites et d'importants mouvements de population à l'intérieur des régions métropolitaines et entre celles-ci.

Toutefois, une tendance encore plus significative révèle que les régions non métropolitaines s'accroissent à un rythme plus rapide que les régions

métropolitaines. Entre 1961 et 1971, les agglomérations non métropolitaines ont absorbé 22,4% de la croissance de la population canadienne et 51,2% entre 1971 et 1981. Bien que l'on commence seulement à analyser les causes de ces déplacements, il est probable que la plus grande facilité de communication et les mesures d'incitation fiscale sont deux facteurs qui encouragent les compagnies à se (ré-)établir dans ces agglomérations. Actuellement, rien n'indique que la concentration croissante de la population dans quelques régions métropolitaines et le développement rapide des agglomérations non métropolitaines ne se poursuivent pas jusqu'à la fin de la décennie.

On ne détient pas de données sures sur la répartition démographique des minorités visibles mais on considère qu'environ 90% des autochtones vivent à l'ouest du Québec et que plus de 20% de ceux-ci résident en Ontario. Les minorités visibles d'origine étrangère s'installent surtout au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, et ceci a un impact important sur la structure globale de leur population. On s'entend pour dire que les minorités visibles ont souvent tendance à se rassembler et à constituer des îlots de population, principalement dans les agglomérations urbaines. Comme on le verra ultérieurement dans le chapitre sur les questions d'ordre social, il y a lieu de craindre que malgré le nombre restreint de Canadiens de couleur, les effets conjugués de leur concentration géographique et du chômage provoquent une nouvelle prise de conscience pendant la période de planification au sujet des tensions raciales. Le cas des Haitiens de Montréal n'illustre que trop bien cette nouvelle réalité.

4. Résumé

- Le taux global de croissance de la population canadienne sera nettement plus bas que par le passé et devrait continuer à chuter;

- L'immigration nette deviendra sans doute un facteur de plus en plus important de la croissance démographique; si les tendances actuelles persistent, l'immigration nette pourrait même excéder l'accroissement naturel et devenir le principal facteur de croissance au début du siècle prochain;

° Si le taux de fécondité reste nettement inférieur au niveau requis pour le renouvellement de la population et si l'immigration nette n'augmente pas sensiblement, la population pourrait commencer à décroître dans les vingt-cinq premières années du siècle prochain;

° La population canadienne vieillit rapidement;

° Par suite de l'explosion démographique, le nombre de personnes âgées de 25 à 44 ans, dans la population en général et parmi les autochtones, devrait être particulièrement élevé pendant la période visée par la planification;

° En dépit de l'ampleur de l'immigration récente et prévue en provenance des pays du Tiers-Monde, on ne s'attend pas à moyen terme à une modification sensible de la configuration ethnique traditionnelle de base de la population canadienne; toutefois celà variera d'une région à l'autre;

° L'Ontario bénéficiera encore d'une grande part de l'immigration nette;

° L'Alberta et la Colombie-Britannique devraient connaître une croissance démographique supérieure à la moyenne, le Manitoba, les Territoires et le Québec une croissance inférieure à la moyenne;

° La population canadienne vivant dans les régions métropolitaines sera de plus en plus concentrée dans quelques-uns de ces centres mais les régions non métropolitaines devraient se développer plus rapidement que les centres métropolitains;

° Il est probable que les minorités visibles continueront à se concentrer dans certaines régions et que cette tendance, associée à d'autres facteurs économiques et culturels, entraînera une recrudescence des tensions raciales.

3. L'ECONOMIE

Depuis la dernière guerre mondiale, on a assisté à une marche de plus en plus accentuée et apparemment irréversible vers la mondialisation de l'économie et à la construction de liens d'interdépendance entre les nations grâce à l'amélioration des opérations commerciales et financières, et à l'intégration de la production. En conséquence, les choix de politique de chaque pays ont maintenant d'importantes répercussions sur les possibilités et les entraves que connaissent les autres pays. Compte tenu de cette interdépendance, le point de départ de toute évaluation de l'environnement économique et du marché du travail du Canada doit être un examen des tendances à l'échelle du globe, en particulier celles qui sont le plus susceptibles d'influencer directement les politiques d'emploi et d'immigration.

A. L'économie internationale

Nous examinons ici le caractère changeant de l'économie internationale lié aux progrès technologiques et à l'accroissement rapide de la capacité de production à coûts modestes des pays en développement. Cet examen porte également sur les tensions qui sont apparues dans l'économie mondiale et sur les perspectives de développement économique à moyen terme. Nous abordons enfin la question de l'évolution de la structure des échanges commerciaux.

1. L'économie internationale en pleine mutation

L'économie mondiale se trouve en plein coeur d'une période de transition et de restructuration accélérée, stimulée par le rythme rapide des progrès scientifiques et techniques. De nombreux observateurs déclarent qu'après la révolution industrielle de la fin du 18^{e} siècle, l'âge du fer et de l'acier, l'ère de l'électricité, nous connaissons actuellement la quatrième révolution industrielle dominée par la micro-électronique.

Ce qui caractérise avant tout les nouvelles technologies c'est qu'elles empiètent sur l'ensemble des activités économiques qu'elles modifient

profondément. Dans le secteur de la production, la conception et la fabrication assistées par ordinateur, la robotique ainsi que les systèmes de stockage et d'extraction automatisés sont en mesure de révolutionner non seulement la production de biens mais toutes les activités : conception des produits, planification et contrôle des procédés, manutention des matériaux, activités de gestion des industries et des sociétés. La réduction du gaspillage, l'amélioration des taux de production, l'utilisation optimale de la capacité et le contrôle de la qualité qui résultent de ces systèmes flexibles de production sont autant d'atouts mis à contribution pour augmenter la productivité. Dans le même temps, la technologie s'allie à la recherche et au développement scientifiques pour mettre au point de nouveaux produits ou pour améliorer considérablement les produits existants en utilisant la micro-électronique, des matériaux et composants de l'ère spatiale, la biotechnologie et le génie génétique. Or, si la technologie de pointe mobilise la plus grande partie de l'attention dans les débats sur les changements technologiques, il ne faut pas négliger plusieurs progrès techniques, certes moins spectaculaires, mais qui viennent modifier divers produits comme les boissons gazeuses, les aliments, les cosmétiques, les appareils ménagers et les meubles, les outils domestiques et les automobiles, pour n'en nommer que quelques-uns. Dans le secteur des services, l'utilisation accrue des ordinateurs et de la télématique a entraîné l'essor des entreprises et des services du domaine de l'informatique, tandis que d'autres domaines du secteur, tels les banques, les services financiers, l'enseignement et les loisirs subissent une profonde transformation touchant tout autant la nature et l'éventail des services offerts que leur mode de prestation.

La diffusion généralisée et de plus en plus rapide de la technologie à l'échelle mondiale, rendue possible en partie par la nature même de cette technologie et l'ère de l'information, modifie considérablement les structures des économies. Les nations sont incitées non seulement à automatiser mais à le faire mieux, plus rapidement et de façon plus complète que les autres pour prendre suffisamment d'avance dans la productivité et accroître leur compétitivité dans le commerce international. Sans négliger l'importance à l'échelle du globe de l'économie fondée sur l'information, il

semble cependant que ce soit l'adoption de nouvelles technologies dans le secteur de la production qui joue le rôle primordial dans le compétitivité internationale. C'est le secteur manufacturier qui fait rentrer une large part des devises étrangères indispensables pour maintenir les niveaux de vie.

Mais il est un autre facteur qui a modifié considérablement les comportements de l'offre et de la demande dans l'économie globale, c'est l'expansion rapide des industries de fabrication et des pratiques de gestion modernes dans les pays en développement, en particulier dans les pays nouvellement industrialisés qui sont entrés en force sur le marché. On a pu dire, par ailleurs, que la tendance croissante des sociétés à établir des usines de fabrication à l'étranger et à relocaliser les entreprises dans d'autres pays contribue à la désindustrialisation de l'Amérique, comme l'ont signalé les économistes américains Bluestone et Harrison dans un livre intitulé 'Deindustrialization of America', publié en 1982. D'après ces analystes, ce processus a été favorisé par les progrès réalisés dans la technologie des transports et des communications qui permettent d'expédier rapidement n'importe où dans le monde les gestionnaires et les produits, sans perdre le contact.

Robert Reich, conseiller politique américain, résume bien dans un document intitulé 'The Next American Frontier', les raisons qui expliquent l'importance croissante des pays nouvellement industrialisés : 'Sur une période de quinze années seulement, de nombreux pays en développement du monde ont commencé à se spécialiser dans la production capitalistique. Leurs coûts de production sont inférieurs à ceux des États-Unis parce que leurs ouvriers se contentent de petits salaires et que certains de ces pays ont plus facilement accès que d'autres à des matériaux meilleur marché. En outre, la demande de biens de consommation standardisés s'est accrue plus rapidement dans les nations en développement que dans les nations industrialisées où les citoyens possèdent déjà ces produits et il est souvent plus rentable de les fabriquer dans ces marchés en pleine expansion que de les importer'.

Des tensions ont vu le jour dans l'économie mondiale, comme en témoigne la stagnation des économies nationales ces dernières années.

Certains pays industriels, les pays d'Europe en particulier, n'ont pas adopté assez rapidement les programmes de restructuration qui s'imposaient et ont été handicapés dans leur action par des déficits financiers et commerciaux, et des taux élevés d'inflation et de chômage. Ces facteurs limitent leur aptitude à relever les défis posés par l'économie mondiale. D'autres, comme le Japon et les États-Unis, ont adopté des systèmes souples d'emploi et de compensation de la main-d'oeuvre, ainsi qu'une politique avancée de déréglementation des secteurs stratégiques de l'économie, qui leur ont permis d'atteindre des taux élevés de croissance économique, tout en contenant le chômage et l'inflation. Les politiques unilatérales de ces pays, cependant, ont eu des effets négatifs au plan mondial. Aux États-Unis, les énormes déficits des échanges extérieurs résultant d'un accroissement de l'apport des fonds d'investissement de l'étranger en raison des taux d'intérêt élevés, et les déséquilibres importation-exportation enregistrés à cause du cours élevé du dollar, constituent une préoccupation de plus en plus vive. Au Japon, en revanche, l'adoption de politiques commerciales judicieuses a considérablement limité les importations et les entrées de capitaux, entraînant un excédent important de la balance commerciale. Ces résultats, joints à l'excellente performance en recherche, en développement et en robotique, expliquent le taux de croissance élevé.

Quant aux pays en développement, ils font face à une conjoncture particulièrement difficile en dépit de leurs résultats relativement impressionnants dans le domaine de la production agricole, des produits manufacturiers et des exportations. La chute de la demande et des prix, conséquence de la récession et de la lenteur de la reprise dans les pays industriels, a eu des répercussions négatives sur les exportations. Pour accélérer la croissance économique et le développement, bon nombre de ces pays ont eu recours à de gros emprunts commerciaux auprès des établissements financiers des pays développés. Le service de la dette s'en est donc trouvé particulièrement alourdi (en particulier dans de nombreux pays d'Amérique latine) alors même qu'on assistait à une chute

des bénéfices provenant des exportations. Cette situation a forcément limité leur aptitude à moderniser leurs systèmes de production. Seuls les pays nouvellement industrialisés ont bien réussi, comme nous l'avons signalé précédemment, grâce à l'aide des sociétés internationales à siège social japonais et américain, en particulier.

A l'échelle mondiale, et singulièrement dans les pays industriels, on a assisté à un regain du protectionnisme. Dans la lutte pour la survie économique, chacun essaie de protéger l'économie nationale contre les effets adverses de la concurrence.

L'Afrique sub-saharienne est une des régions du monde où l'avenir apparaît particulièrement sombre. En plus des problèmes économiques et politiques, des catastrophes naturelles comme la sécheresse, la famine et les mauvaises récoltes ont gravement handicapé la capacité de production. De l'avis de la Banque mondiale, le niveau de vie de ces pays a régressé au cours des dernières années de près de 20 pour cent par rapport à ce qu'il était il y a vingt ans. En dépit de l'aide massive de la communauté internationale, on craint que ces pays n'arrivent pas à retrouver, d'ici 1990, le niveau de vie qu'ils avaient en 1980. L'émigration à destination des pays industrialisés et des autres pays en développement a donc connu une augmentation, menaçant la stabilité sociale et économique des pays d'accueil.

2. Perspectives de développement économique

Dans un tel contexte, les principaux prévisionnistes s'attendent à ce que les taux de croissance de l'économie mondiale d'ici 1995 soient plus faibles par rapport à ce qu'ils étaient antérieurement, tant dans les pays industriels que dans les pays en développement.

La Banque mondiale présente deux grands scénarios - la conjoncture favorable et la conjoncture défavorable - pour la croissance économique à long terme, de 1985 à 1995, comme l'illustre le schéma 3 ci-dessous.

Schéma 3

TAUX DE CROISSANCE DES PAYS INDUSTRIELS
ET EN DEVELOPPEMENT
1985 - 1995
(EN COMPARAISON AVEC LES PERIODES 1960-73 & 1973-80)

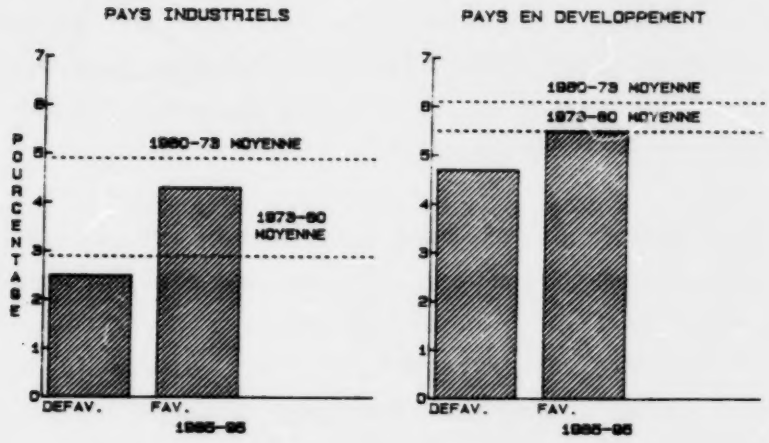

SOURCE: BANQUE MONDIALE, RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DANS LE MONDE, 1985, P.154.

Dans le scénario de la conjoncture défavorable, on adopte comme hypothèse que les pays industriels ne réussiront pas à maîtriser les causes de leur performance erratique des dix dernières années. Ceci entrainerait la persistance de déficits budgétaires, de taux d'inflation, de chômage et d'intérêt élevés et résulterait en une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 2,5 pour cent par an en moyenne. En conséquence, la croissance du PIB ne serait que de l'ordre de 4,7 pour cent par an dans les pays en développement. Le taux de croissance dans ces pays pourrait toutefois descendre aussi bas que 4,3 pour cent si le protectionnisme augmentait dans les pays industriels. Dans le scénario de conjoncture défavorable, tous les apports de capitaux étrangers dans les pays en développement augmenteraient lentement, et seule l'aide connaîtrait une légère hausse. Dans une telle conjoncture, la plupart des pays en développement connaîtraient une croissance très inférieure à celle qu'ils ont connue dans la période 1973-1980, qui atteignait en moyenne 5,5

pour cent, et tous verraient leur croissance se ralentir par rapport au rythme moyen de 6,6 pour cent recensé pour la période 1965-1973. Nombre de ces pays pourraient donc connaître une période de dix ans de progrès économiques extrêmement lents.

Dans le scénario de conjoncture favorable, la croissance des économies industrielles atteindrait en moyenne 4,3 pour cent pour peu que ces pays adoptent des politiques leur permettant d'atténuer leurs déficits budgétaires, de briser les rigidités du marché du travail (notamment en limitant l'augmentation du coût réel de la main-d'oeuvre) et de réduire les mesures protectionnistes. Dans ce contexte, le chômage, l'inflation et les taux d'intérêt se résorberaient pour revenir pratiquement aux niveaux des années 1960, les exportations des pays en développement augmenteraient plus rapidement, les apports de capitaux à destination des pays en développement se multiplieraient et les perspectives d'accroissement de l'aide accordée aux pays à faibles revenus se trouveraient nettement améliorées. Dans cette conjoncture favorable, les pays en développement retrouveraient les taux de croissance qu'ils avaient en moyenne dans les années 1970.

Les deux scénarios n'en livrent pas moins des prévisions fort sombres pour certains pays en développement. Pour les pays à faibles revenus d'Afrique, ils mettent en évidence le besoin urgent d'une réforme de la politique intérieure et d'une aide extérieure concomitante. Pour les pays extrêmement endettés, particulièrement ceux d'Amérique latine, ils prévoient d'énormes difficultés causées par l'alourdissement du service de la dette.

De l'avis de la Banque mondiale, les cinq prochaines années, de 1985 à 1990, seront déterminantes pour le retour à la croissance. C'est au cours de cette période qu'il convient de réorienter complètement les politiques des pays industriels et en développement pour garantir le retour à une croissance soutenue et à des relations normales entre pays débiteurs et créditeurs en 1995. Si cet équilibre n'est pas réalisé, la Banque prédit une période de stagnation de trente ans.

Le Fonds monétaire international (FMI) présente ses prévisions pour l'économie globale en adoptant un scénario de base, complété de deux variantes : l'une optimiste et l'autre pessimiste. Le scénario de base pour la période 1987-1990 s'appuie sur le postulat que l'administration américaine réussira à mettre en oeuvre progressivement au cours de 1986-1988 à peu près la moitié des réductions envisagées du déficit financier abaissant par là même le déficit anticipé en 1988 de 1 pour cent du produit intérieur brut. Les autres pays industriels réussiraient également à appliquer leur plan de réduction du déficit. Le scénario suppose par ailleurs que tous les pays industrialisés conserveraient une attitude très stricte en matière de politique monétaire. Les pays en développement, pour leur part, conserveraient leurs orientations de politique actuelles. Dans ce scénario, le FMI s'attend à ce que la productivité des pays industriels s'accroisse de 3,1 pour cent en moyenne par an. Pour les pays en développement, la productivité nationale continuerait à progresser, sur la lancée amorcée depuis 1983, avec un taux de croissance annuel de 4,8 pour cent pour la période. Il convient de signaler l'importance cruciale pour les pays en développement de l'amélioration de la performance des pays industriels. Le FMI considère, par exemple, que l'adoption de meilleures interventions dans ces pays pourrait faire augmenter de plus de 1,5 pour cent par an la croissance des pays en développement.

Les prévisions à court terme de l'OCDE pour les pays industriels s'appuient sur des hypothèses analogues à celles du FMI et de la Banque mondiale. Les taux de croissance prévus correspondent généralement à ceux du FMI pour la période équivalente, avec un léger déclin en 1986. On croit que le Japon continuera à connaître un taux de croissance bien supérieur à celui de l'Europe et des États-Unis.

Les conclusions les plus importantes à tirer de cette analyse sont: (i) les grandes divergences entre les taux de croissance des scénarios de conjoncture favorable et défavorable. Ces taux varient d'environ 2 pour cent pour les pays industrialisés et de près du double pour les pays en développement, et (ii) le rapport de ces taux de croissance avec les taux antérieurs.

Les taux antérieurs et prévus de productivité globale dissimulent d'importantes différences dans la performance de chaque nation ou groupe de nations et, par conséquent, l'évolution de la place relative des pays dans l'économie mondiale. Le diagramme 2 ci-dessous, établi par le

Diagramme 2

Carte économique mondiale

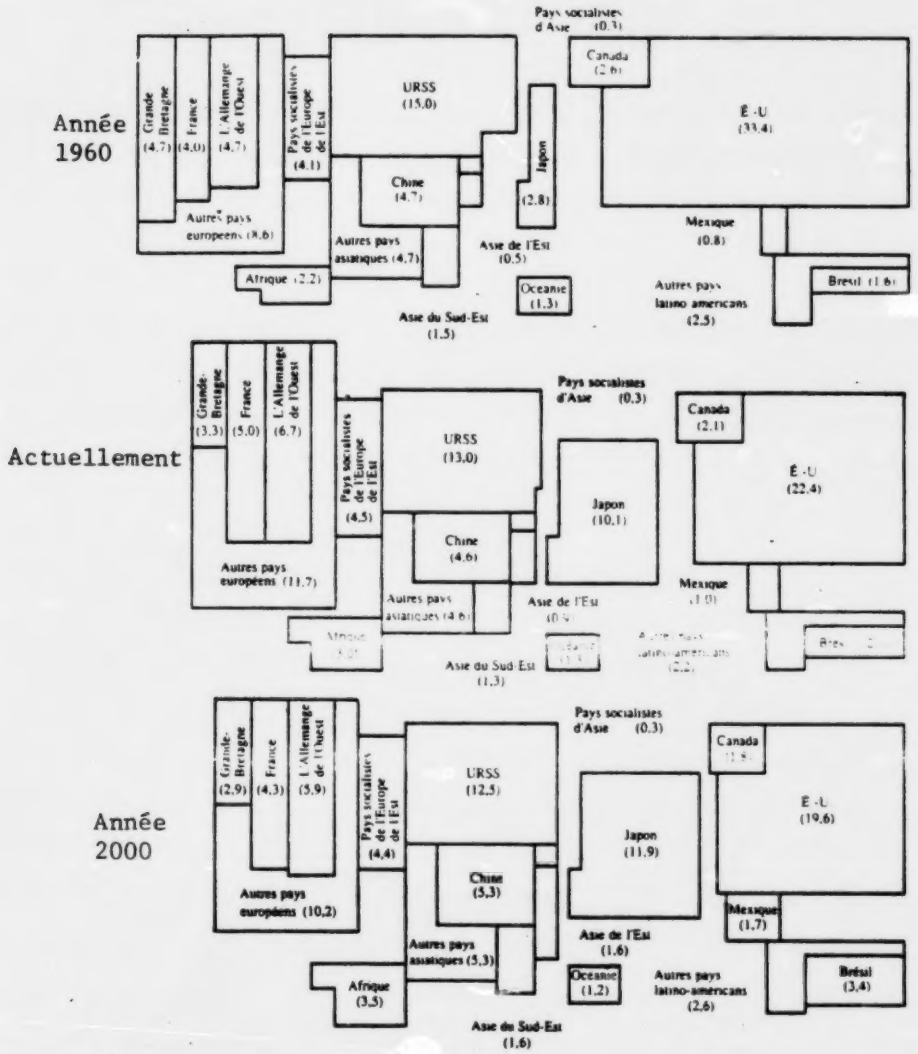

Source : Japon, Economic Council, *Japan in the Year 2000* (Tokyo: The Japan Times, 1983), p. 42.

Nota : Les parts nationales des PNB en l'an 2000 proviennent des chiffres du tableau 14. La carte prend pour hypothèse que le taux de croissance du PNB d'un groupe de pays est identique à celui de chaque pays. Il serait erroné de vouloir établir des comparaisons internationales des taux de croissance. Les chiffres entre parenthèses indiquent les parts nationales ou régionales du PNB mondial.

(Extrait du rapport Macdonald)

Conseil économique du Japon et portant sur la répartition passée, présente et future de la part des nations relativement à la productivité mondiale est extrêmement révélateur. Les tendances les plus caractéristiques à signaler sont les suivantes: (i) la stabilité relative des pays européens (ii) l'importance croissante des pays asiatiques (en particulier ceux en bordure du Pacifique), du Mexique et du Brésil en Amérique latine et, fait plus important encore, (iii) la disparition de la suprématie américaine et la croissance renversante du Japon.

3. Modification de la structure des échanges commerciaux

Les changements qui effectent l'économie mondiale se traduisent également par une augmentation de la dépendance des nations à l'égard du commerce extérieur et par le déplacement des pièces que forment les groupes de nations sur l'échiquier des échanges mondiaux.

Au cours de la dernière décennie, tous les grands pays industriels, à l'exception des États-Unis, sont devenus de plus en plus tributaires du commerce extérieur comme l'indique la hausse de l'apport des exportations à leur produit intérieur brut. C'est ce qu'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 5

Exportations, en tant que pourcentage du produit intérieur brut dans les principaux pays industriels

1975-1984

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Canada	21.2	22.0	23.1	24.7	24.6	24.8	24.8	25.5	24.3	30.0
Etats-Unis	8.4	8.5	8.2	8.8	9.9	10.8	10.6	10.0	9.1	8.9
Japon	13.8	15.4	16.2	15.4	15.7	17.8	19.8	19.8	20.1	22.4
Allemagne	26.6	27.8	28.0	28.2	28.5	29.5	32.0	33.8	33.0	34.7
Royaume-Uni	24.4	25.6	27.0	26.5	26.9	27.5	27.4	27.2	26.7	28.0
Italie	19.9	21.3	22.3	23.9	24.8	22.9	24.0	24.2	25.1	26.2
France	19.5	20.5	21.6	22.0	22.9	23.2	24.3	23.3	24.1	25.4

Source: OCDE, Comptes nationaux trimestriels, nov. 1985.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, il est important de signaler combien les États-Unis sont peu tributaires du commerce extérieur, contrairement aux autres pays industriels.

Pour les pays en développement, les données de la Banque mondiale indiquent que les revenus provenant des exportations sont passés de 20,8 pour cent du produit intérieur brut en moyenne en 1977 à 25 pour cent en 1981. Il existe cependant des différences notables entre ces pays. En 1981, par exemple, les revenus d'exportation représentaient 6,7 pour cent du PIB du Paraguay et 6,8 pour cent de celui de l'Inde tandis qu'ils atteignaient 207,6 pour cent des revenus de Singapour et 109,2 pour cent de ceux de Hong Kong. Le taux de ces deux derniers pays s'explique par les volumes extrêmement importants d'exportation de biens importés.

Au cours des quinze dernières années, d'importants changements sont venus modifier la structure des échanges, comme en témoignent l'évolution de la part relative de chaque pays dans le commerce mondial et la distribution des exportations et des importations entre les nations.

Les statistiques de l'ONU indiquent qu'entre 1970 et 1983, la part des pays industriels est passée de près des trois quarts aux deux tiers environ des échanges mondiaux. Parmi ces pays, seul le Japon voit sa part augmenter. Durant la même période, la part des pays en développement s'est élevée de 17,8 à 24,8 pour cent. Après un déclin dans les années 1970, les économies planifiées ont également vu augmenter leur part du volume global des échanges.

Le tableau ci-dessous, qui porte sur la distribution des exportations dans le monde, illustre clairement que: (i) une proportion croissante des exportations des pays industrialisés occidentaux est dirigée vers les pays en développement (ii) de plus en plus d'échanges se font entre les pays en développement d'Asie (iii) la diminution des échanges du Japon avec les pays en développement est compensée par une augmentation des échanges avec les États-Unis; le commerce avec ces partenaires représente environ 70 pour cent de toutes les exportations du Japon (iv) la diminution en importance des marchés européens pour les États-Unis, le Canada et les

pays en développement correspond à une importance accrue de ces marchés pour l'U.R.S.S., en concurrence avec le Japon et les États-Unis (dont la part a toutefois décliné), et (v) la concurrence se fait de plus en plus vive pour conquérir le marché américain, fait particulièrement important pour le Canada qui exporte les trois quarts de ses produits d'exportation sur ce marché.

Tableau 6

Distribution des exportations de divers pays et unions économiques
Années choisies: 1970-1984

Origine / Vers	Année	Monde	Communauté économique européenne	Zone européenne de libre échange	Etats-Unis	Canada	Japon	U.R.S.S.	Economies planifiées	Pays en développement	Pays en développement (Asie)
						(pourcent)					
Communauté économique européenne	1970	100.0	51.0	12.5	8.2	1.3	1.2	1.2	3.9	14.0	2.6
	1984	100.0	52.0	10.6	9.5	1.0	1.2	1.6	3.4	16.6	3.4
Zone économique de libre échange	1970	100.0	49.4	18.6	6.6	1.3	1.3	2.8	7.0	10.7	1.9
	1984	100.0	52.2	13.7	8.5	0.9	1.8	3.6	6.5	12.2	3.2
Etats-Unis	1970	100.0	26.6	4.0	--	20.7	10.8	0.3	1.7	28.8	8.8
	1984	100.0	21.0	2.8	--	20.7	10.8	1.6	3.4	32.8	12.0
Canada	1970	100.0	16.4	1.8	65.4	--	4.7	0.6	1.7	7.4	2.0
	1984	100.0	6.7	0.6	75.5	--	4.7	1.9	3.3	7.8	2.8
Japon	1970	100.0	11.2	3.0	31.1	2.9	---	1.8	6.2	39.2	24.6
	1984	100.0	11.4	2.2	35.6	2.5	---	1.5	6.2	35.7	21.8
U.R.S.S.	1970	100.0	11.0	4.2	0.5	0.1	3.0	---	57.8	21.0	1.9
	1984	100.0	20.6	6.1	0.4	0.03	1.1	---	47.4	12.3	3.3
Economies planifiées	1970	100.0	13.0	4.5	0.7	0.3	2.3	20.9	60.6	15.6	3.8
	1984	100.0	16.4	5.2	0.8	0.2	3.5	16.6	48.9	17.8	6.5
Pays en développement	1970	100.0	33.9	3.0	18.4	1.8	10.8	3.1	6.3	19.8	7.7
	1984	100.0	19.9	1.9	22.9	1.3	13.9	1.9	4.8	29.6	13.5

Remarque: Les données relatives aux économies planifiées comprennent également celles de l'U.R.S.S. et les données sur les pays en développement incluent celles des pays en développement de l'Asie.

Source: Nations Unies, Monthly Bulletin of Statistics, Special Table B, janvier 1985, pp. xviii - xxi.

Au changement qui atteint le mouvement des exportations correspond une mutation dans la distribution des importations. Comme l'illustre le schéma ci-dessous, le rythme moyen annuel de croissance des importations des pays industriels en provenance des pays en développement a été presque deux fois plus élevé depuis 1970 que le taux de croissance du volume global de leurs importations.

Schéma 4

CROISSANCE DES IMPORTATIONS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
1970 - 1980
(RYTHME ANNUEL MOYEN DE CROISSANCE)

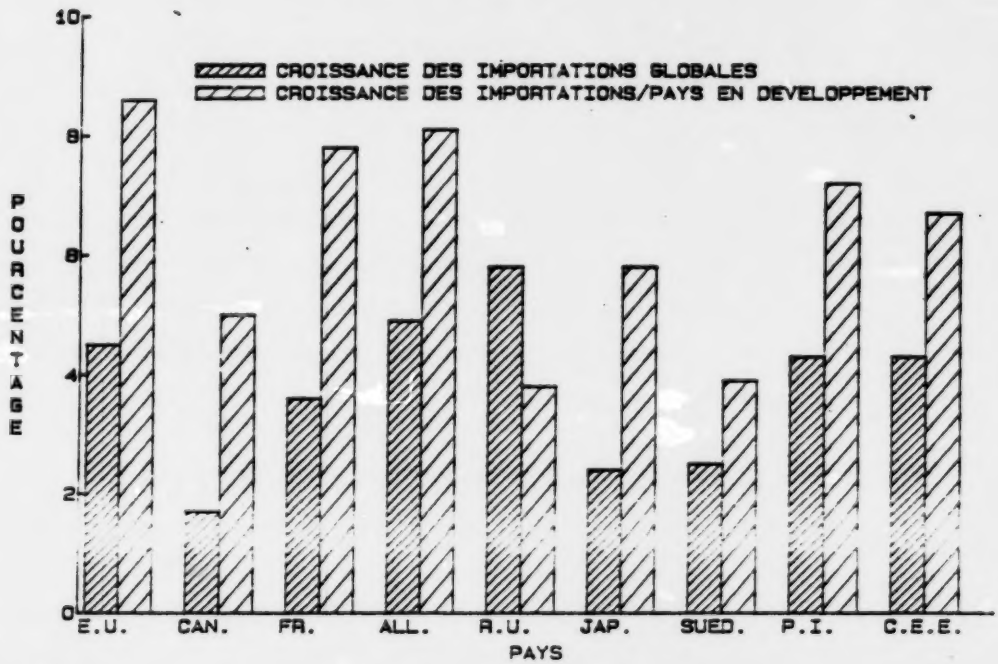

SOURCE: Fonds monetaire international - International trade policy - Occasional paper n° 18, novembre 1983

Globalement donc, on constate une dépendance accrue de nombreuses nations à l'égard du commerce extérieur tandis que d'importants changements modifient la place relative des pays dans le commerce mondial.

4. Résumé

° On constate une interdépendance croissante de l'économie mondiale qui découle de la rapidité de l'évolution technologique de même que des grands changements qui ont amené les économies en développement à se tourner davantage vers la production capitalistique de biens de caractère standardisé;

° Des tensions ont vu le jour dans l'économie mondiale et l'on assiste en particulier à une montée du protectionnisme;

° Les perspectives de croissance des pays industriels se situent entre un minimum de 2 pour cent à un maximum légèrement supérieur à 4 pour cent pour la prochaine décennie. Il est possible que le taux réel descende au-dessous des taux les plus bas atteints avant 1980;

° Les taux de croissance des pays en développement dépasseront probablement ceux des pays industriels mais l'incertitude y est plus grande : les prévisions sont de l'ordre de 2,5 pour cent dans l'hypothèse la plus pessimiste et de 6,5 pour cent dans la plus optimiste. Ces taux sont inférieurs aux chiffres antérieurs;

° On s'attend à d'importants écarts dans les taux de croissance des différents pays en développement;

° Les perspectives de croissance des pays en développement seront plus encourageantes si les pays industriels, les États-Unis en particulier, réussissent à modifier en profondeur la politique macro-économique et à réduire le protectionnisme;

° La période 1985-1990 sera une période de transition cruciale pour la croissance économique qui, suivant la performance, s'orientera vers le développement soutenu sur le long terme ou vers la stagnation;

° La part de plus en plus importante occupée par le Japon et les pays en développement dans la production globale menace la suprématie traditionnelle des États-Unis dans l'économie mondiale;

° Les nations deviennent de façon générale de plus en plus tributaires du commerce extérieur;

° Les structures des échanges se transforment, menant notamment à une concurrence de plus en plus vive pour la conquête du marché américain et des marchés des pays en développement.

B. L'économie canadienne

Nous évaluons ici la place du Canada dans le monde compte tenu d'une économie internationale où les perspectives de croissance sont relativement faibles et dans un contexte où des changements extrêmement importants bouleversent la structure des économies du monde entier et les relations que celles-ci entretiennent entre elles. Nous nous penchons en particulier sur les perspectives de croissance à moyen terme, analysons la place du Canada dans les marchés mondiaux et ses perspectives futures face à la concurrence. À moyen terme, comme nous le verrons, l'amélioration de la productivité du Canada risque d'être une question d'extrême urgence.

1. Prévisions à moyen terme

En 1984, le taux de croissance de l'économie canadienne a été extrêmement élevé, de l'ordre de 5 pour cent, ce qui dépasse la performance des années 1956 à 1981 où la croissance moyenne annuelle était de 4,25 pour cent.

Le schéma ci-après présente les prévisions d'un certain nombre d'organismes. Comme on peut le constater, globalement, l'on prévoit que l'économie connaîtra un ralentissement à court et à moyen terme par rapport à la performance de 1984. Même si les prévisionnistes s'entendent jusqu'à un certain point sur l'orientation de la tendance, on constate d'importantes divergences en ce qui a trait aux taux de croissance réels attendus. Si l'on s'appuie sur la moyenne des prévisions, on est en droit de s'attendre à une croissance de 3 à 3,5 pour cent entre 1986 et 1988, suivie d'un déclin et d'une stabilisation aux alentours de 3 pour cent vers la fin de la décennie. Ce chiffre est relativement proche de la moyenne

de 3 pour cent prévue par la commission Macdonald. Il convient de signaler que si les prévisions présentent un écart de 0,9 pour cent seulement pour 1985 et 1990, la variation est de 2 points ou plus pour 1986, 1988 et 1989.

Schéma 5

PRODUIT NATIONAL BRUT (EN DOLLARS CONSTANTS DE 1971)
CANADA 1984-1990
(EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE)

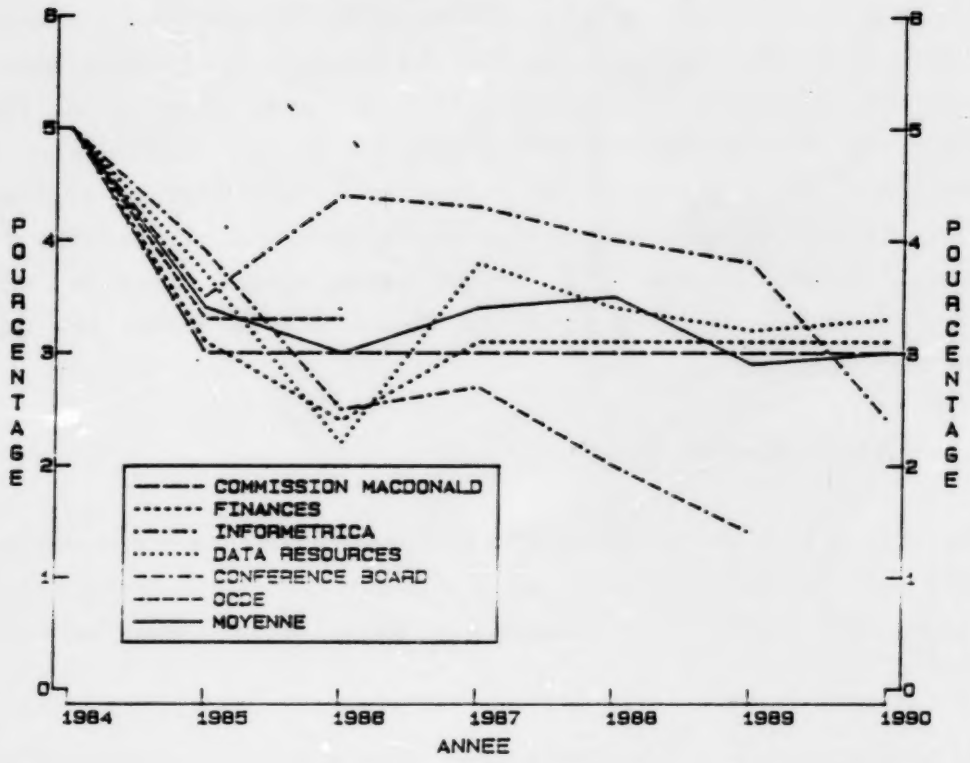

Sources: D'après des données tirées de : Canada, Rapport de la commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, volume II, 1985; Ministère des Finances, Les perspectives économiques du Canada, 1985-1990: Le défi du renouveau économique, mai 1985; Informetrica, L'économie canadienne jusqu'en 2005, Post-atelier 1-85, Prévisions et tableaux de référence, août 1985; Data Resources of Canada, 'The Next 25 Years: Canada's Long-Term Economic Prospects', Canadian Review Pre-Print, août 1985; Conference Board of Canada, Prévisions MTFM, tableau 1, juillet 1985; OCDE, Perspectives économiques, n° 37, juin 1985.

Les prévisions d'Informetrica sont les plus optimistes à moyen terme tandis que celles du Conference Board sont les plus pessimistes.

Les prévisions s'appuient sur diverses hypothèses concernant la politique fiscale et monétaire du Canada et des États-Unis, ainsi que sur la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien et des principales autres devises.

Informetrica et Data Resources supposent que le Canada, dans sa politique fiscale, continuera à manifester la volonté de comprimer moyennement les dépenses, mais que les gouvernements fédéral et provinciaux n'iront pas au-delà des compressions budgétaires déjà incluses dans les récents budgets. L'OCDE, toutefois, prend pour hypothèse que le resserrement de la politique fiscale fédérale se poursuivra et que les budgets provinciaux emboîteront le pas en accentuant les compressions.

En ce qui a trait à la politique monétaire, la plupart des analyses portent sur l'importance et l'évolution possible des taux d'intérêt dans le monde. Informetrica considère qu'il y aura un retour graduel à des taux d'intérêt réels plus normaux aux États-Unis et au Canada, tandis que l'OCDE est plutôt d'avis que les taux d'intérêt actuels resteront en vigueur. Data Resources, pour sa part, pense qu'on assistera à un redressement de la politique monétaire de façon à ce que le taux d'inflation annualisé se stabilise aux environs de 6 pour cent, ce qui déterminera le plancher des taux d'intérêt. Le ministère des Finances, dans un scénario à mi-chemin, considère que les États-Unis arriveront à réduire quelque peu leur déficit et que la politique de la Banque centrale américaine visera à maintenir une croissance réelle au moins modérée. Les conjonctures internationales 'favorables' et 'défavorables' considérées par le ministère des Finances reposent sur différents équilibres plus ou moins heureux de la politique budgétaire et monétaire. Le Ministère signale, cependant, que les marges de manoeuvre pour le mieux ou pour le pire sont considérables dans les trois scénarios élaborés.

La dernière grande variable, la valeur du dollar, est abordée par Informetrica qui considère qu'il y aura une dévalorisation de la devise américaine par rapport aux autres devises principales, qui baissera de 28

pour cent au cours des cinq prochaines années, accompagnée d'une remontée graduelle du dollar canadien qui passerait de 0,74 dollar américain en 1985 à 0,80 dollar d'ici 1990 et à 0,85 à partir de 1995.

Tous les prévisionnistes considèrent que les investissements augmenteront, favorisant ainsi la croissance économique du Canada. Toutefois, la commission Macdonald souligne qu'on ne sait pas si les dépenses d'investissement seront aussi importantes que le prévoient les autres prévisionnistes compte tenu de la surcapacité actuelle et prévue ainsi que de la situation financière envisagée dans le secteur des affaires. La commission prétend également que les dépenses de consommation seront inférieures aux prévisions.

Il convient de signaler, en conclusion, que la part du Canada dans la production globale n'a fait que décroître depuis 1960 et qu'on s'attend à ce qu'elle diminue encore d'ici l'an 2000. Comme nous l'avons vu plus haut, cette part, qui représentait 2,6 pour cent du PNB global en 1960, a rétréci à 2,1 pour cent en 1983 et l'on prévoit qu'elle sera de 1,8 pour cent à la fin du siècle.

2. Position du Canada sur les marchés mondiaux

Le Canada est le pays industrialisé qui dépend le plus du commerce extérieur, après l'Allemagne de l'Ouest, avec un volume d'exportations représentant 30 pour cent de son PIB en 1984. Nos principaux partenaires commerciaux, les États-Unis et le Japon, sont en revanche les pays industriels les moins tributaires des exportations, qui ne forment que 8,9 et 22,4 pour cent de leur PIB respectif.

Pour les produits canadiens, les États-Unis demeurent un débouché en expansion. Entre 1970 et 1984, les exportations de produits canadiens à destination des États-Unis sont passées de 65,4 à 75,5 pour cent. Alors que le Japon est devenu le débouché le plus important pour le Canada outre-mer (4,7 pour cent des exportations canadiennes lui ont été expédiées en 1984), les exportations à destination des pays en développement ont grimpé de 9,4 pour cent en 1970 à 10,6 pour cent en 1984. En revanche, la part des exportations canadiennes à destination de l'Europe

ont nettement chuté, passant de 18,2 pour cent en 1970 à 7,3 en 1984. Cette nouvelle structure des exportations est analogue à celle des importations pour la même période. Tandis que les importations canadiennes globales augmentaient de 1,7 pour cent de 1970 à 1980, celles en provenance des pays en développement s'accroissaient de 5 pour cent.

Au cours des années, la composition des exportations canadiennes s'est complètement transformée. Le diagramme ci-dessous, présenté dans un article de mai 1985 rédigé par Judith Maxwell dans l'encart 'Report on Business' du Globe and Mail, démontre clairement le changement spectaculaire qui s'est produit dans notre économie, transformant notre pays exportateur de ressources ou de produits bruts en un pays exportateur de produits manufacturés. Alors qu'en 1964, les exportations de produits manufacturés ne dépassaient que de 14,3 pour cent les exportations de produits de base, en 1984 l'écart se creusait pour atteindre 48 pour cent.

Diagramme 3

Composition des exportations canadiennes

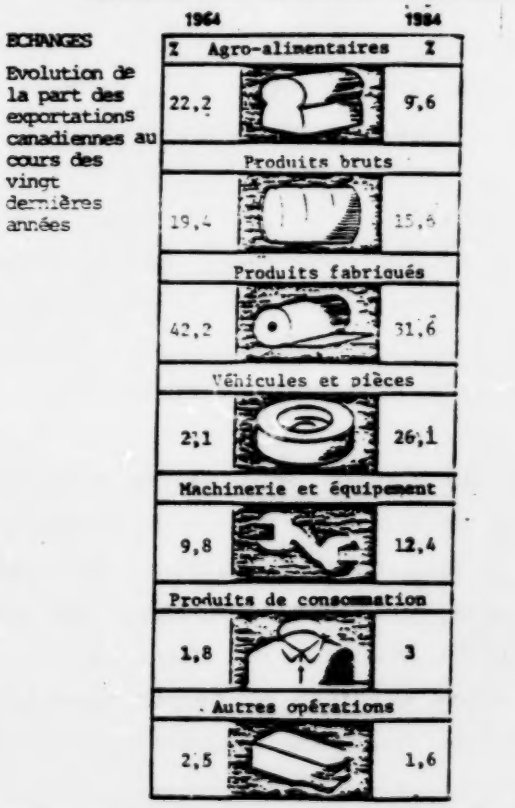

Source: 'Report on Business', Globe and Mail, mai 1985.

Un récent document produit par PSP-CFIC sur les importations et les exportations canadiennes, 'International Competitiveness and Employment Growth,' signé par A. Roy, révèle que la croissance des exportations entre 1966 et 1983 a été plus que compensée dans de nombreux secteurs par une forte augmentation des importations.

Dans la même optique, l'examen de la balance commerciale du Canada par secteur comme en témoigne le schéma 6 ci-après, montre clairement les points forts et les faiblesses de notre économie. Compte tenu de l'importance globale du marché américain pour les importations et les exportations canadiennes, le schéma isole les États-Unis du reste du monde.

Le Canada continue à enregistrer une balance commerciale globale positive dans les secteurs des matières premières et des produits issus des matières premières. Toutefois, sa performance commerciale en agriculture, dans les industries agro-alimentaires et l'énergie décroît tandis qu'on observe la tendance contraire en ce qui a trait aux produits forestiers, aux métaux et aux minéraux. Globalement, la vulnérabilité de la position du Canada sur les marchés mondiaux transparaît dans les résultats négatifs ou pratiquement neutres de sa balance commerciale dans la plupart des autres secteurs. Sa contre-performance, notamment à l'égard des États-Unis, est particulièrement évidente dans les secteurs de la machinerie et de l'équipement. Le diagramme ne montre pas la balance commerciale extrêmement positive récemment dans le secteur des produits pour automobiles. Le passage d'une balance commerciale positive à une balance négative entre 1978 et 1983, de même que la performance positive actuelle, démontrent l'extrême instabilité de ce secteur.

Le dilemme et le défi du Canada sont extrêmement nets : le Canada dépend de plus en plus de ses exportations de produits manufacturés et pourtant, sa position au sein de la concurrence internationale est moins favorable dans ce domaine que dans le domaine des matières premières traditionnelles, en perte de vitesse. En effet, comme l'a signalé Judith Maxwell, 'L'érosion de notre avantage comparatif dans les exportations de matières premières contraint l'industrie canadienne à mettre l'accent sur la

Schéma 6

BALANCE COMMERCIALE DU CANADA AVEC LES ETATS-UNIS
ET LE RESTE DU MONDE
1978 ET 1983
(MILLIONS $CAN DE BASE: 1983)

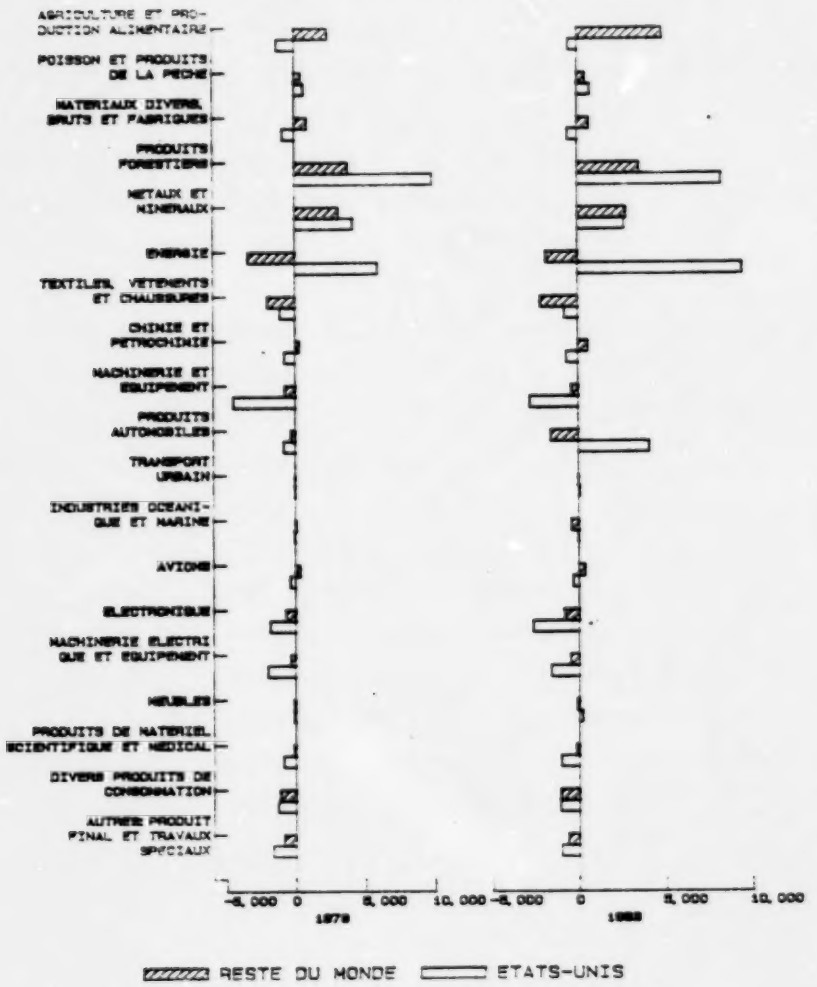

Source: Winham, G.R., 'Canada-U.S. Sectoral Trade Study', tableau 6-1, Rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, vol. 1.

production de biens (et de services) à plus haute valeur ajoutée - où il convient de disposer d'un plus grand nombre de compétences sur le plan de la technique, de la gestion et du marketing, pour obtenir le produit fini'.

La plupart des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis se font entre sociétés, c'est-à-dire qu'il s'agit de transfert de biens et de

services entre filiales de chaque côté de la frontière. Une enquête effectuée par le Conseil économique du Canada sur un ensemble d'industries choisies démontre que la part des importations canadiennes en provenance des États-Unis entre filiales est passée de 67 pour cent en 1965 à 79 pour cent en 1979 tandis que la part des exportations canadiennes à destination des États-Unis par la même voie passait de 63 pour cent en 1965 à environ 80 pour cent dans les années 1970. Tout en reconnaissant la dépendance de l'économie canadienne dans cette relation commerciale, le Conseil économique en souligne également les avantages. Ces échanges contribuent en effet à assurer la stabilité des marchés d'exportation des firmes canadiennes et leur permettent de profiter de la puissance financière de même que de l'infrastructure technique et commerciale des sociétés mères. Ils donnent la possibiblité aux firmes canadiennes d'acquérir un savoir-faire dans les nouvelles techniques de pointe complexes et coûteuses, et ils contribuent à la stabilité et à la croissance des industries connexes du Canada.

En plus de l'évolution des structures des échanges mondiaux et, en particulier, de la concurrence accrue émanant des pays en développement et des firmes américaines sur le marché canadien, on s'attend à ce que le Canada subisse d'autres pressions du fait de la mise en oeuvre des mesures d'amélioration du commerce négociées par l'intermédiaire du GATT et en raison de la libéralisation possible des échanges avec les États-Unis. Ces mesures continueront à exiger du pays dans l'avenir qu'il fasse d'énormes efforts pour améliorer sa compétitivité. C'est la question que nous allons maintenant aborder.

3. Potentiel compétitif du Canada

La fondation Forum européen de management, organisme indépendant à but non lucratif, ayant son siège à Genève, a diffusé en 1985 un rapport sur la compétitivité de 28 pays. Son rapport s'appuyait sur une analyse de plus de 300 indicateurs, dont 211 données chiffrées pour 1983 et 19 'jugements subjectifs' provenant d'une enquête effectuée au milieu de 1984 auprès de 1 100 dirigeants d'entreprise du monde entier. Les indicateurs ont été regroupés en fonction de dix facteurs généraux et d'une évaluation globale. D'après les résultats, le Canada était classé au septième rang

parmi les pays les plus concurrentiels, position qui démontrait une nette amélioration par rapport à l'année précédente où il était arrivé onzième. Le Canada figurait également parmi les trois seuls pays à avoir amélioré leur performance relativement aux dix facteurs de compétitivité.

Les points forts du Canada avaient trait au coût et à la disponibilité de l'énergie et des matières premières (premier), au dynamisme financier (3^e), aux ressources humaines (5^e) de même qu'au dynamisme de son marché évalué d'après les aptitudes au marketing, la taille du marché et son degré d'évolution (6^e). Classé onzième relativement à la conjoncture macro-économique actuelle, le Canada n'en arrivait pas moins au 24^e rang en ce qui a trait aux perspectives de croissance économique à long terme. Notre pays occupait une position moyenne à l'égard de tous les autres facteurs : efficacité industrielle, comprenant notamment les coûts de la main-d'oeuvre, la productivité et la rentabilité (14^e), consensus et stabilité socio-politiques (14^e), orientation vers les marchés extérieurs (15^e),esprit d'innovation, notamment en recherche et développement (15^e), et ingérence de l'État (16^e). Il est particulièrement important de souligner ici que le Canada s'est classé 22^e relativement au rythme de croissance de la productivité de la main-d'oeuvre et 23^e en ce qui a trait à l'accroissement des investissements et à la volonté de modifier les produits pour trouver d'autres marchés d'exportation.

Il convient de se pencher de plus près sur cette question de la productivité étant donné qu'elle est généralement considérée comme la clé de la réussite dans le nouvel environnement où s'exerce la concurrence. Le problème est d'ailleurs au coeur du débat sur le changement technologique, dont les effets sur la demande globale et l'emploi sont cruciaux.

En termes absolus, le Canada jouit d'un haut niveau de productivité du travail (rendement horaire) qui, comme on peut le voir au schéma 7, continue à augmenter. La productivité totale par personne pour toutes les industries a augmenté régulièrement de 1961 à 1977. En dollars de 1971, elle est passée de 7 790 à 11 230 $, soit une augmentation de 44 pour cent. Après une relative stabilité, on constate un léger déclin entre

1977 et 1982 suivi d'une reprise depuis cette date. Le niveau était évalué à 11 290 $ en 1984.

Schéma 7

PRODUCTIVITE PAR PERSONNE EMPLOYEE
1961-1984
(EN MILLIERS DE DOLLARS CONSTANTS (1971))

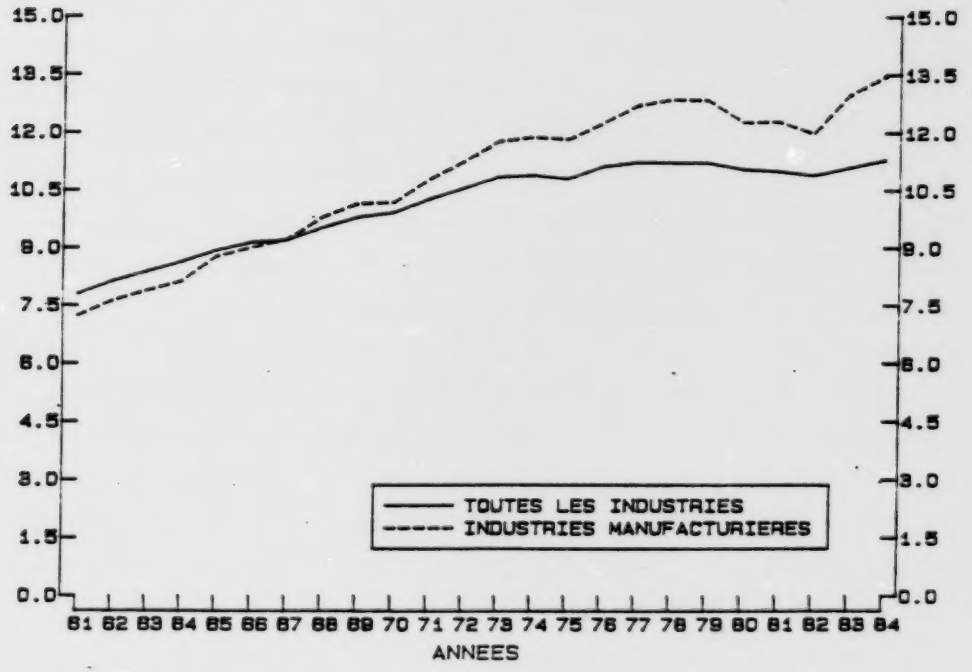

SOURCES: INFORMETRICA, TABLEAUX HISTORIQUES ET L'ECONOMIE CANADIENNE JUSQU'EN 2005, POST-ATELIER II-84, TABLEAUX P. 118, 13 DECEMBRE 1984.

La productivité moyenne dans le secteur manufacturier, qui joue un rôle déterminant dans la concurrence internationale, a obéi aux mêmes tendances. Toutefois, le niveau de productivité pour ce secteur s'est maintenu uniformément au-dessus de la productivité moyenne de l'ensemble des industries depuis 1966 et l'écart n'a fait que s'accentuer.

Le schéma ci-dessous sur le secteur manufacturier en 1983 montre clairement que le Canada occupe encore une position favorable par rapport aux autres pays industrialisés.

Schéma 8

Production à l'heure - secteur manufacturier

1983

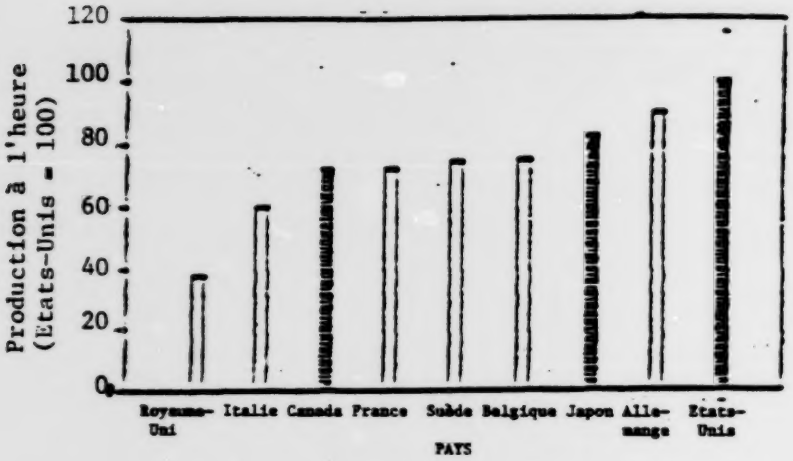

Source: Daly, Donald J., 'Cost Competitiveness in Canadian Manufacturing, The Challenge and Some Policy Options', Productivity, vol. 2, n° 1, avril 1985.

Pour le Canada, le problème réside dans le fait que le taux de croissance de la productivité a baissé et se laisse gravement distancer par les autres pays industriels. Comme l'illustre le tableau 7, le taux de croissance de la productivité est traditionnellement plus lent au Canada que dans les autres pays industrialisés. Pour la période 1960-1973, le Canada arrivait au septième rang, devant le Royaume-Uni et les États-Unis. Entre 1973 et 1979, tous les pays ont subi un important ralentissement de leur productivité mais pour le Canada, la situation a été si grave qu'il s'est retrouvé au dernier rang. Le tableau indique également une performance tout aussi désastreuse au chapitre de la croissance de la productivité globale des facteurs (le rapport extrants-intrants) que l'on considère généralement supérieure, dans la mesure de la productivité, au facteur de productivité du travail généralement utilisé.

Tableau 7

Comparison des taux de croissance de la productivité à l'échelle internationale - 1960-1979

	Croissance de la productivité du travail		Croissance de la productivité globale des facteurs	
Pays	1960-1973	1973-1979	1960-1973	1973-1970
	(pour cent)		(pour cent)	
Belgique	6.1	4.4	4.2	2.8
Allemagne de l'Ouest	5.8	4.3	3.2	2.1
France	5.9	4.2	3.9	2.1
Japon	9.9	3.8	6.6	1.8
Italie	7.8	1.6	5.8	0.8
États-Unis	3.1	1.1	1.9	0.6
Suède	5.8	2.5	3.6	0.3
Royaume-Uni	3.8	1.9	2.2	0.3
Canada	4.2	1.0	2.9	-0.1

Source: Daly, M.J. et Rao, S., 'Some Myths and Realities Concerning Canada's Recent Productivity Slowdown and their Policy Implications', Canadian Public Policy - Analyse de politiques, Vol. XI, n° 2, juin 1985.

Malheureusement, les données concernant la productivité globale des facteurs pour le Canada - et il en est de même pour les autres pays - sont rares. Statistique Canada élabore actuellement un système qui permettra d'élaborer cette mesure à partir de facteurs comme le capital, l'énergie et les matériaux, en plus du travail.

Dans un récent document, 'Employment and the Productivity Slowdown', G. Saunders de l'université McMaster signale que l'utilisation croissante de la mesure de la productivité globale des facteurs permettra de mieux comprendre les mécanismes d'amélioration de la productivité et mènera à des changements radicaux d'orientation pour augmenter cette productivité. Son analyse prend à certains égards le contre-pied des idées traditionnellement admises : (i) l'accroissement de la productivité du capital ne va pas toujours de pair avec l'augmentation de la productivité (en effet,

le capital, tout comme le travail, peut facilement être utilisé inefficacement) (ii) le travail (et l'emploi) n'entretiennent pas nécessairement une relation de substituabilité avec la productivité, et (iii) les améliorations technologiques peuvent trouver place dans le système de production par l'apport de matériaux améliorés.

Le tableau 8 présente la croissance prévue de la productivité du travail dans les principaux pays industrialisés pour 1985-1986, mais il convient de rappeler qu'en l'absence de données sur la productivité globale des facteurs, il ne peut guère s'agir que d'une approximation de l'évolution du phénomène.

Tableau 8
Croissance de la productivité dans les principaux pays industrialisés
1985-1986
(Évolution du pourcentage annuel)

Pays	1985	1986
États-Unis	1,0	1,0
Japon	3,8	3,3
Allemagne	2,5	2,3
France	2,0	2,5
Royaume-Uni	2,0	1,3
Italie	2,0	1,8
Canada	1,5	1,8
Total OCDE	2,0	1,8

Source: OCDE, Perspectives économiques, n° 37, juin 1985.

Les prévisions de l'OCDE pour 1985 et 1986, en ce qui a trait au Canada, sont plus optimistes que celles du ministère des Finances et des entreprises canadiennes, comme l'indique le tableau 9 ci-après. Toutefois, même dans ce scénario optimiste, le taux de croissance du Canada place le pays pratiquement en queue de liste par rapport aux autres pays industriels, pour les deux prochaines années.

Tableau 9

Prévisions regroupées de la croissance de la productivité au Canada

(Evolution du pourcentage moyen annuel)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1995	2005
Ministère des Finances	2,1	1,0	0,2	--	--	--	--	--	--
Conference Board	1,6	1,6	-0,6	0,2	-0,4	0,0	--	--	--
Data Resources	2,1	1,5	0,5	0,5	--	--	--	--	--
Informetrica	1,8	0,12	0,34	1,6	1,7	1,2	0,32	-0,02	0,9
OCDE	2,1	1,5	1,8	--	--	--	--	--	--

Sources: Ministère des Finances, Les perspectives économiques du Canada, 1985-1990 : Le défi du renouveau économique, mai 1985; Prévisions MTFM du Conference Board, juillet 1985; Data Resources of Canada, Canadian Review, juin 1985; Informetrica, L'économie canadienne jusqu'en 2005, prévisions de référence, Post-atelier I-84, décembre 1984; OCDE, Perspectives économiques, n° 37, juin 1985.

Ainsi, les perspectives de croissance de la productivité sur le moyen terme ne sont pas favorables. Alors qu'on considère qu'un taux de croissance de la productivité de l'ordre de 1,5 à 2 pour cent a été atteint en 1984, on s'attend généralement à une régression à la fourchette de 1 à 1,5 pour cent en 1985 et à un déclin par la suite jusqu'à 1 pour cent. Informetrica détonne à cet égard puisque la firme prévoit des taux nettement inférieurs à ceux des autres prévisionnistes pour 1985 et 1986, et nettement supérieurs pour la période de 1987-1989. Les prévisions d'Informetrica jusqu'en 2005 laissent supposer que les gains de productivité demeureront très faibles dans l'avenir.

Informetrica a publié le taux de croissance de la productivité dans tous les principaux secteurs jusqu'en l'an 2005 tandis que les prévisions du Conference Board concernant des secteurs choisis vont jusqu'en 1989. Étant donné qu'on ne dispose que de comparaisons partielles et que les divergences sont importantes entre les prévisions de ces deux firmes, les données ne sont pas présentées ici dans le détail. Les taux comparatifs indiqués ci-dessous pour le secteur manufacturier visent à illustrer l'incertitude qui existe sur le long terme :

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1995	2005
IN	+3,64	-1,06	-1,06	+3,13	+3,27	+1,45	-1,07	+0,97	+2,35
CB	3,3	1,9	0,5	0,0	-0,5	-0,5	--	--	--

Il n'est pas dans notre mandat d'analyser ici les facteurs macro-économiques extrêmement divers et interactifs qui expliquent la diminution de la productivité ou d'aborder les options politiques et les instruments qui ont été préconisés et continuent à l'être par les économistes pour améliorer la croissance économique et la compétitivité. Daly et Rao, dans un article de juin 1985 publié dans 'Policy Options', 'Some Myths and Realities Concerning Canada's Recent Productivity Slowdown and their Policy Implications', par exemple, signalent l'importance d'adopter des politiques visant à atténuer le conflit qui oppose les objectifs de stabilité des prix et de croissance économique. Ils affirment cependant que 'l'amélioration soutenue de la productivité à un rythme comparable à celui des autres pays industrialisés nécessite des interventions pour accélérer les progrès techniques, processus qui semble plus lent au Canada que dans les autres pays occidentaux alors qu'il constitue la principale source de la croissance de la productivité globale des facteurs à long terme'.

Les données suivantes sur l'utilisation actuelle et prévue des technologies de pointe dans le secteur manufacturier canadien renforcent la thèse suivant laquelle le Canada se laisse distancer par les autres pays industriels, et font peser de graves interrogations sur ses possibilités de rattrapage à moyen terme.

Un récent rapport publié par Evans Research Group à Toronto considère que quelque 940 robots industriels étaient en usage au Canada à la fin de 1984 et qu'environ 70 pour cent de ces robots se trouvaient dans l'industrie automobile. Sur les 43 000 manufacturiers du Canada, seulement 500 ont doté leurs usines de systèmes de conception et de fabrication assistées par ordinateur.

Par rapport à ses concurrents internationaux, cette situation placerait le Canada au bas de la liste de la British Robot Association concernant les installations dans les principaux pays industrialisés. Le Japon arrive en tête pour le nombre de robots avec quelque 64 600 unités en service, les États-Unis sont seconds avec 13 000, suivis de l'Allemagne de l'Ouest (6 600), de la France (3 380), de l'Italie (2 700), de la Grande-Bretagne (2 623) et de la Suède (2 400). Ces chiffres correspondent aux chiffres recensés par le ministère du Commerce américain : si l'on considère le nombre de robots par tranche de 10 000 ouvriers travaillant dans la fabrication, le rapport du Canada est de 3,7 robots, ce qui le met en situation défavorable en regard du Japon qui compte 32,1 robots, de la Suède, 20,2, de l'Allemagne de l'Ouest et de la Tchécoslovaquie, 7,2, de la France, 6,9, de la Belgique, 5,9, et des États-Unis, 4,7.

La robotique gagne cependant de plus en plus de terrain au Canada, et la firme Evans Research prévoit un taux de croissance annuel moyen de quelque 40 pour cent jusqu'en 1990. Ce rythme porterait le nombre total de robots au Canada en 1990 à environ 7 000. Une étude de 1983 effectuée par l'OCDE sur l'utilisation des robots par les pays membres prévoyait pour la période 1985-1990 des taux de croissance de 30 pour cent pour les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, de 25 pour cent pour l'Allemagne, de 20 pour cent pour le Japon et de 15 pour cent pour la Suède. On a de bonnes raisons de croire que ces prévisions sont pour le moins prudentes puisque le chiffre indiqué ci-dessus pour le Japon en 1984, soit quelque 64 600 robots actuellement en service, dépasse déjà de 35 000 environ les prévisions de l'étude de l'OCDE pour 1985. S'il en est ainsi, d'ici la fin de la décennie, en dépit de la rapidité du taux de croissance prévu, le Canada serait encore à la traîne derrière les autres pays industriels.

Même si la technologie joue un rôle de plus en plus important en ce qui a trait à la productivité et à la compétitivité, ce n'est pas le seul facteur qui contribue à la viabilité à long terme des entreprises et de leur main-d'oeuvre. Depuis la publication de l'ouvrage 'A la recherche de l'excellence', de nombreux analystes ont déclaré que la responsabilité de la direction des entreprises relativement à l'amélioration de la productivité allait au delà de la décision d'introduire des changements technologiques et portait notamment sur les facteurs essentiels suivants: (i) existence d'un milieu de travail au climat positif favorisant l'innovation et l'amélioration (ii) organisation du milieu de travail de manière à permettre le niveau de production le plus efficace possible (iii) bonnes relations patronales-syndicales (iv) existence de programmes pour améliorer les compétances des ouvriers et des cadres eux-mêmes, et (v) solide infrastructure de planification stratégique.

Les producteurs et les fabricants canadiens sont confrontés à un environnement économique de plus en plus concurrentiel, à l'échelle de la planète, où l'amélioration de la productivité est cruciale si l'on veut demeurer dans la course. D'importants changements s'imposent donc. L'échec de l'adaptation accélérerait la détérioration des secteurs primaire et secondaire de l'économie, tout en faisant grimper le taux de chômage à moyen et à long terme.

4. Résumé

° On s'attend à ce que la performance économique du Canada à moyen terme se dégrade par rapport à l'excellent niveau de 1984 et descende au-dessous des moyennes enregistrées dans les périodes antérieures. Les prévisions actuelles du taux de croissance varient largement mais, en moyenne, on s'attend à une augmentation de 3 à 3,5 pour cent entre 1986 et 1988, puis à un déclin se stabilisant au niveau de 1986;

° Le Canada est extrêmement dépendant du commerce extérieur;

° Les États-Unis continuent à être pour le Canada le marché privilégié d'exportation et d'importation, mais le Japon et les pays en développement prennent de plus en plus d'importance tandis que les marchés européens sont en déclin;

° Le Canada dépend de plus en plus de ses exportations de produits manufacturés alors même que sa position face à la concurrence est moins favorable dans ce secteur que dans le secteur traditionnel des ressources, à la baisse;

° La plupart des échanges du Canada avec les États-Unis se font à l'intérieur des sociétés, entre filiales, et le pourcentage de ce type d'échanges a régulièrement augmenté;

° Globalement, la compétitivité du Canada est à la hausse mais d'importantes améliorations s'imposent dans de nombreux secteurs, en particulier en ce qui a trait à la productivité;

° Au Canada, les taux de croissance de la productivité du travail et de la productivité globale des facteurs ont décru et accusent un grave retard par rapport aux autres pays industriels;

° Les prévisions à long terme de la croissance de la productivité du travail ne sont pas sûres mais laissent entrevoir une poursuite de la baisse;

° Le Canada est plus lent que les autres pays à adopter les nouvelles technologies d'amélioration de la productivité et pourrait encore se retrouver à la fin de la décennie avec un retard sur les autres pays industriels.

4. LE MARCHE DU TRAVAIL

Nous présentons ici les perspectives d'emploi dans l'économie officielle et marginale, les tendances de l'offre de main-d'oeuvre et les tendances relatives à l'envergure et à la nature du chômage à moyen terme.

A. L'emploi

Les facteurs que nous avons analysés dans la section précédente interagissent constamment à la fois dans l'économie mondiale et dans l'économie intérieure pour déterminer la demande globale de main-d'oeuvre dans l'économie officielle du Canada. Nous présentons donc ici diverses prévisions sur la croissance globale et sectorielle de l'emploi à moyen terme, et examinons l'incidence éventuelle sur la demande future de main-d'oeuvre au Canada, des changements technologiques, de la libéralisation possible des échanges avec les États-Unis et de la croissance du secteur de la petite entreprise. De même, nous analysons comment les changements dans ce cadre économique pourraient modifier la structure des emplois et nous formulons des questions concernant l'évolution du milieu de travail.

Tout examen des perspectives d'emploi serait incomplet si l'on ne tenait pas compte de l'importance du secteur marginal de l'économie, en raison de son ampleur, du nombre de gens qui y opèrent et de sa valeur en tant que pourcentage du PNB. Dans le cadre de notre analyse de ce phénomène, nous signalons les facteurs économiques et socio-culturels qui infléchissent son évolution.

1. Projections relatives à la croissance de l'emploi dans l'économie officielle

Au Canada, la croissance annuelle de l'emploi était en moyenne de 2,9 % de 1967 à 1974 et de 2,7 % de 1974 à 1981. Après un taux de croissance nettement négatif (-3,3 %) au cours de la récession de 1981-1982 et une lente remontée en 1983 (0,9 %), l'économie a repris un taux de croissance

de l'emploi de l'ordre de 2,5 %, chiffre comparable aux niveaux d'autrefois. Le nombre d'emplois créés au Canada après la récession, entre décembre 1982 et juin 1985, s'est élevé à 807 000, ce qui représente un gain net de 238 000 emplois (41,8 %), puisque 569 000 emplois ont été perdus au cours de la récession.

Les projections établies par les divers prévisionnistes et présentées au tableau 10 ci-dessous révèlent un désaccord assez important sur les perspectives de croissance de l'emploi jusqu'à la fin de la décennie, que ce soit pour les pourcentages moyens de croissance, pour les pourcentages d'une année sur l'autre ou pour la direction même des tendances.

Tableau 10

Projections en matière d'emploi: Canada 1985-1990

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne 1986-1990
Ministère des Finances							
Total (en milliers)	--	--	--	--	--	--	--
Changement (en milliers)	--	--	--	--	--	--	--
Changement (%)	2.1	2.1					
Informetrica							
Total (en milliers)	11261	11470	11690	11959	12248	12463	11966
Changement (en milliers)	257	209	220	269	289	215	240
Changement (%)	2.3	1.9	1.9	2.3	2.4	1.8	2.0
Conference Board of Canada							
Total (en milliers)	11253	11637	12091	12467	12673	--	--
Changement (en milliers)	255	384	454	376	206	--	--
Changement (%)	2.3	3.4	3.9	3.1	1.6	--	3.0 *
Data Resources of Canada							
Total (en milliers)	11200	11470	11840	12150	12430	12640	--
Changement (en milliers)	200	270	370	310	280	210	290
Changement (%)	1.9	2.4	3.2	2.6	2.3	1.7	2.4
Conseil économique du Canada							
Total (en milliers)	--	--	--	--	--	--	--
Changement (en milliers)	--	--	--	--	--	--	--
Changement (%)	1.6	1.2	1.7	2.0	1.7	1.2	1.6
OCDE							
Total (en milliers)	--	--	--	--	--	--	--
Changement (en milliers)	--	--	--	--	--	--	--
Changement (%)	2.0	1.5	--	--	--	--	--

* Cette moyenne porte sur la période 1986-1989.

Sources: Ministère des Finances, Les perspectives économiques du Canada, 1985-1990: Le défi du renouveau économique, nov. 1985, p.15; Informetrica, L'économie canadienne jusqu'en 2005, prévisions et sommaire, Atelier 1-85, Prévisions pré-budget, avril 1985, annexe A; Conference Board of Canada, Prévisions MTFM, tableau 1, avril 1985; Data Resources of Canada, Canadian Review Preprint, Forecast Summary (Control); Conseil économique du Canada, Les relais de la reprise, 21 ième Exposé annuel avril 1985; OCDE, Perspectives économiques, juin 1985, n° 36.

Disons, pour résumer au mieux les prévisions, que les taux de croissance sont censés varier d'un minimum de 1,6 % à un maximum de 3 %, avec un ralentissement prévu dans la dernière portion de la décennie. Les divergences importantes dont témoignent ces projections illustrent le haut degré d'incertitude qui pèse sur l'orientation future de l'économie, comme nous l'avons signalé dans la précédente section du document en étudiant les prévisions économiques.

Les dernières projections relatives à la croissance globale de l'emploi à moyen terme du Système de projection des professions au Canada (SPPC) et les prévisions de croissance de l'emploi par secteur industriel pour la période 1985-1992 sont illustrées au tableau 11.

Tableau 11

Prévisions par secteur de la croissance de l'emploi

1985-1992

	1985	1990	1992	Taux de croissance annuel
	(en milliers)			
Agriculture	481	492	499	0,51
Forêts	76	71	72	-0,71
Pêches	33	32	33	0,00
Mines	184	196	207	1,69
Fabrication	2 009	2 134	2 219	1,43
Construction	556	564	578	0,52
Transports et entreposage	497	569	603	2,80
Communications	255	270	280	1,30
Services publics	117	128	135	2,12
Commerce	1 975	2 095	2 126	1,05
Finance	656	731	749	1,90
Services	3 561	3 979	4 148	2,20
Administration publique	790	874	910	2,04
Total	11 191	12 135	12 557	1,66

Source: Scénario de référence du SPPC, Rapport sommaire, août 1985.

Ces projections s'appuient sur un modèle d'analyse économique élaboré pour le SPPC par Informetrica Ltd. en août 1985. Ce modèle prend pour hypothèse que la croissance économique réelle pour 1985-1986 ralentira

quelque peu après les résultats particulièrement vigoureux de 1984. L'économie se renforce par la suite, atteignant une croissance annuelle moyenne de 3,2 pour cent pendant la période 1985-1990. L'inflation reste inférieure à 5 pour cent pendant tout le reste de la décennie et la croissance de l'emploi reste sur le court terme relativement ferme, même si le taux de chômage demeure au-dessus de 10 pour cent jusqu'en 1987.

Il convient de signaler que depuis que ce modèle d'analyse a été préparé pour le SPPC, Informetrica a diffusé des prévisions mises à jour. Ces prévisions actualisées ont été utilisées dans notre section portant sur les perspectives de croissance du Canada. Elles sont plus optimistes que celles du modèle d'analyse du SPPC et se rapprochent davantage des perspectives moyennes de croissance mentionnées dans cette section.

Le SPPC prévoit un taux annuel moyen de croissance de l'emploi de 1,66 pour cent pour la période 1986-1992. Ces projections s'en trouvent donc au bas de l'échelle des diverses projections globales de l'emploi présentées au tableau 10.

Une croissance au-dessus de la moyenne est prévue pour cinq des sept sous-secteurs des services (transports: 2,80 %; services publics: 2,12 %; finance: 1,90 %; services communautaires, secteur des affaires et services personnels: 2,20 %; administration publique: 2,04 %) et pour seulement un des sous-secteurs de production de biens (mines: 1,69 %). La croissance de l'emploi dans le secteur manufacturier est censée être légèrement au-dessous de la moyenne (1,51 %).

Le taux de croissance du secteur des services donné comme plus élevé que celui du secteur de la production de biens renforcera encore l'excellente position du tertiaire dans la prestation d'emplois au Canada. D'ici 1992, on s'attend à ce que la part occupée par le secteur des services dans l'emploi total s'élève à 71,3 % tandis que la part de la production de biens baissera jusqu'à 28,7 pour cent. Il faut toutefois signaler que l'écart qui se creuse est à certains égards plus apparent que réel. On a pu constater, en effet, que diverses fonctions autrefois

rattachées au secteur de production des biens ont tendance à prendre de l'autonomie en tant que services (c'est le cas, notamment, des services informatisés et des transports).

Les graves répercussions de la récession sur le secteur de la production de biens (où 490 000 emplois ont été perdus par rapport à 89 000 dans le secteur des services), la performance supérieure du secteur des services pendant la reprise (qui a vu se créer 601 000 emplois pour 202 000 seulement dans le secteur de la production de biens) et le maintien d'un taux de croissance plus rapide pour le tertiaire à moyen terme sont autant d'éléments qui portent à croire qu'il conviendra d'apporter des redressements pour compenser l'écart et l'inadéquation entre les compétences de nombreuses personnes et les besoins de l'économie.

Dans l'interprétation de la portée de la part relative du secteur des services et du secteur manufacturier de l'économie, il importe de préciser trois éléments.

Tout d'abord, le haut taux de croissance du secteur de services dépendra de plus en plus de la santé globale du secteur manufacturier étant donné que de nombreuses entreprises de services (dans les secteurs des finances, du transport et des communications, en particulier) vendent une partie importante de leur production aux sociétés du secteur manufacturier. Comme l'économiste américain Lester Thurow le faisait remarquer dans un numéro de juillet 1985 du Business Week : 'Si l'Amérique industrielle se meurt, alors les services utilisés par l'industrie mourront également'. De plus, l'importance des déficits budgétaires des gouvernements et les compressions qui en résultent dans les programmes de financement de certains domaines du secteur des services signifient que la croissance future du secteur tertiaire dépendra de plus en plus du secteur privé.

Deuxièmement, l'on ne sait pas si le taux de croissance à moyen terme du secteur des services sera suffisant pour compenser l'effet sur la demande agrégée de biens et services de l'effritement du pouvoir d'achat découlant de la multiplication des emplois dans un secteur moins bien rémunéré. Au Canada, en effet, le niveau moyen des salaires dans le secteur des services n'atteint guère que 73 % de la moyenne des salaires du secteur manufacturier.

Troisièmement, à cause des taux de rémunération inférieurs et d'une plus faible productivité, les emplois du tertiaire ne produisent pas un accroissement du PNB aussi important que les emplois du secteur manufacturier. Si l'on en croit l'Association des manufacturiers canadiens: 'Quelle que soit l'envergure du secteur des services, la fabrication et la transformation resteront dans l'avenir au coeur de toute société technologique avancée. Il en sera ainsi (...) parce que c'est l'exportation de produits fabriqués et de ressources naturelles qui produit la plus grande partie des recettes étrangères nécessaires pour permettre aux Canadiens d'acheter les énormes quantités de biens importés dont ils ont besoin et qu'ils désirent'. Il convient de signaler que le secteur manufacturier constitue actuellement à peu près 15 pour cent de l'emploi et 22 pour cent du PIB du Canada.

2. Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'emploi à moyen terme

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes du présent document, l'environnement économique mondial où la compétition se fait de plus en plus âpre ne laisse pas le choix au Canada : il lui faut améliorer sa compétitivité sur les marchés internationaux et augmenter sa productivité. Il est particulièrement essentiel d'implanter rapidement les changements technologiques dans l'industrie canadienne et sur une grande échelle pour que le Canada ne se laisse pas distancer en matière d'innovations technologiques par les autres nations exportatrices. Il

importe par ailleurs d'adopter des stratégies efficaces d'amélioration des échanges et de négocier avec les partenaires commerciaux des mesures propres à supprimer ou à atténuer les obstacles qui ont empêché le Canada, ou pourraient de plus en plus l'empêcher, d'avoir accès à des marchés dans un contexte de résurgence des tendances protectionnistes. Compte tenu de la conjoncture, il y a eu ces dernières années quantité de débats publics, de recherches (même si elles sont souvent fragmentaires), de commentaires dans la grande presse et dans les journaux spécialisés sur les répercussions de la technologie et des échanges sur l'emploi au Canada et à l'étranger.

Deux études menées par EIC sur les impacts respectifs de la technologie, des échanges et de la demande globale sur l'emploi, à partir de données de la période précédant la récession, en sont arrivées à la conclusion que la technologie et les échanges avaient eu une incidence négative sur l'emploi. Cependant, pour les périodes étudiées, l'augmentation de la demande globale a compensé la perte d'emplois occasionnée par ces deux facteurs.

La première étude, réalisée par Sunder Magun, analysait les effets des changements technologiques sur le nombre d'emplois par industrie et profession au cours de la période 1971-1978. Elle concluait que 600 000 emplois environ avaient été perdus en raison des progrès technologiques au cours de cette période, mais que l'évolution de la demande globale avait créé quelque 2,3 millions d'emplois, aboutissant à une augmentation nette de 1,7 million d'emplois. La majorité des pertes d'emplois frappait le secteur manufacturier et les autres secteurs de production de biens.

Une seconde étude, effectuée par PSP-EIC, sur les facteurs ayant eu une incidence sur la croissance de l'emploi dans treize industries choisies concurrencées par des importations pour la période 1967-1981 a confirmé les résultats de l'étude Magun relativement aux répercussions négatives de l'amélioration de la productivité et à l'effet global positif de la demande agrégée. Même si ce sont là les principaux facteurs à avoir

exercé une influence sur l'évolution des emplois dans ces industries au cours de la période. l'étude démontre également de quelle façon la balance commerciale nette dans les industries choisies a eu une incidence globale négative sur l'emploi. La croissance des exportations s'est traduite par un gain de quelque 370 000 emplois dans ces secteurs, tandis que l'augmentation des importations a entraîné une perte d'environ 570 000 emplois. L'effet net des échanges sur l'emploi est donc une réduction d'environ 200 000 emplois au cours de la période. L'accroissement de la demande globale, toutefois, a suscité une augmentation nette dans les industries étudiées de quelque 90 000 emplois.

L'environnement économique des années 1980 est très différent de celui des années 1960 et 1970 où l'on n'en était encore qu'au début des bouleversements apportés par les nouvelles technologies micro-électroniques et où le climat était plus favorable tant pour la croissance économique que pour les échanges internationaux. Il faut maintenant compter avec un environnement international plus exigeant et plus concurrentiel. En ce qui a trait à nos deux facteurs, la question est de savoir si dans l'avenir comme par le passé la demande globale continuera à augmenter de façon à compenser largement les pertes d'emploi.

Examinons maintenant de plus près certains aspects particuliers de la croissance de l'emploi.

2.1 Incidence des changements technologiques

Au Canada, il n'existe pas d'information systématique sur l'impact éventuel dans l'avenir des changements technologiques sur l'économie, les diverses industries et les professions. Une étude entreprise par le Conseil économique, qui devrait être livrée d'ici le milieu de 1987, devrait éclairer cette question et d'autres aspects connexes.

Les analyses des répercussions des changements technologiques sur l'emploi sont généralement axées sur l'impact de la robotique et des diverses formes d'automatisation de la fabrication dans le secteur de la production de biens et sur l'incidence des technologies micro-

électroniques, source d'amélioration de la productivité, dans le secteur tertiaire de l'économie.

En ce qui a trait au secteur de la production de biens, l'OCDE affirme, dans une étude de janvier 1983 au sujet de l'incidence des robots industriels sur la fabrication dans les pays membres, que les conséquences sur la restructuration de l'emploi seront négligeables. D'après cet organisme, les emplois touchés par l'introduction de ces technologies sont relativement peu nombreux (moins de 1 pour cent aux États-Unis, par exemple). L'avènement des robots entraînera une diminution importante des heures de travail, du travail par équipe et des heures supplémentaires. C'est à peu près à la même conclusion qu'a abouti une étude menée aux États-Unis par le Upjohn Institute for Employment Research. Ses prévisions étaient que chaque robot en service supprimera deux emplois, avec pour effet global le remplacement de quelque 100 000 à 200 000 emplois non spécialisés ou semi-spécialisés d'ici la fin de la décennie. Au cours de la même période, de 32 000 à 64 000 nouveaux emplois seront créés, pour la plupart des emplois spécialisés, occasionnant une perte nette aux États-Unis de 68 000 à 138 000 emplois. La même étude prédit qu'on n'assistera pas à une perte massive d'emplois à la suite de l'automatisation des usines mais qu'au contraire, 88 pour cent des ouvriers se recycleront et trouveront un nouvel emploi au sein de la même société, 6 pour cent environ prendront une retraite anticipée et 6 pour cent seulement perdront leur emploi pour retrouver en fin de compte du travail ailleurs.

Même si la menace de pertes massives d'emploi ne se concrétise pas, bon nombre d'analystes craignent que nos économies ne soient caractérisées par une croissance nulle de l'emploi alors que l'on réalisera de plus hauts niveaux de production sans augmenter ou très peu le nombre de postes de travail. Cette situation est bien illustrée par l'exemple suivant présenté dans l'édition du 29 juin 1985 du Financial Post. En 1983, Chrysler Canada a complètement rééquipé et automatisé son usine vétuste de Windsor en Ontario pour produire des mini-fourgonnettes. Les systèmes automatisés et la robotique faisaient partie intégrante de cette transformation et des opérations de la chaîne de montage. Ils ont contribué à

rapide diffusion de la technologie pourrait éliminer quelque 20 millions d'emplois aux États-Unis d'ici l'an 2000, soit 11 pour cent de tous les emplois qui existeraient en l'absence de la diffusion technologique.

L'augmentation de la capacité de production et de la productivité que l'introduction de la technologie pourrait entraîner n'est pas sans soulever de graves questions concernant l'accès au travail et la répartition des emplois, surtout si cette technologie devait conduire à une réduction du nombre global des emplois. Étant donné que, dans notre société, les revenus proviennent en grande partie des emplois rémunérés, la réduction des possibilités d'emploi pourrait bien détourner l'attention que l'on porte actuellement à la question de la production de biens ou d'information pour la canaliser vers celle du partage des revenus ou de l'emploi. De l'avis de certains observateurs, la situation la plus désastreuse serait celle où l'on permettrait au chômage résultant des changements technologiques de se généraliser, tandis que les bénéfices de l'introduction des nouvelles technologies seraient concentrés dans un nombre de mains de plus en plus réduit.

2.2 Impact des échanges commerciaux

Le Canada dépend de plus en plus des échanges et en particulier du commerce avec les États-Unis avec qui il effectue les trois quarts de tous ses échanges et dont dépend pratiquement un emploi sur cinq. Compte tenu de cette situation et du retour en force des tendances protectionnistes aux États-Unis, diverses propositions pour améliorer les relations commerciales canado-américaines sont actuellement à l'étude. Les barrières tarifaires entre les deux pays sont déjà relativement faibles à la suite de la réduction des droits intervenus lors des négociations du GATT au Tokyo Round de 1979 (environ 95 pour cent des droits de douane auront été abaissés à 5 pour cent ou moins d'ici 1987) et c'est la suppression des barrières non tarifaires aux échanges comme les contingents, les subventions à l'exportation, les droits compensatoires et la normalisation des produits, qui pourrait faire l'objet de négociations. Le nombre et la complexité des facteurs, étroitement reliés entre eux, font peser une incertitude considérable sur l'incidence potentielle de l'amélioration des accords commerciaux sur les niveaux d'emploi intérieurs.

La Commission Macdonald a analysé les arguments favorables et défavorables au libre échange présentés dans les mémoires et les études d'universitaires et de divers groupes, pour en arriver à la conclusion (malgré certaines dissensions) que, globalement, les avantages que le Canada pourrait en retirer l'emportent sur les répercussions négatives possibles. Elle prévoit que la libéralisation des échanges stimulerait nettement la croissance économique. Elle cite également entre autres avantages l'amélioration des emplois et la hausse du niveau de vie. La Commission fait valoir que ces avantages résulteraient du fait qu'ayant accès à un vaste marché américain de plus de 200 millions de personnes, le secteur manufacturier serait incité à se restructurer pour plus d'efficacité, ce qui permettrait des cycles de production plus longs, des économies d'échelle et une augmentation de la productivité.

La Commission Macdonald passe sous silence la portée des répercussions de l'amélioration des échanges sur l'emploi et il importe de signaler qu'il n'y a pas vraiment unanimité sur la question.

La Commission reconnaît que, dans chaque groupe industriel, il y aurait des perdants et des gagnants. Advenant un accord de libre échange, elle prévoit que les secteurs suivants auraient beaucoup de difficultés à s'ajuster : les textiles, le vêtement et la chaussure; la machinerie et l'équipement; l'électronique, l'appareillage et l'équipement électriques; l'équipement scientifique et médical; l'ameublement, les pneus et les appareils ménagers. Les industries qui tireraient le plus d'avantages d'un accord de libre échange sont le matériel de transport en commun, les produits forestiers et les industries axées sur les ressources, depuis les mines d'extraction de métaux jusqu'aux industries du pétrole et du gaz. De façon générale, de nombreuses entreprises devront restructurer leurs activités pour faire face aux nouveaux défis. La Commission affirme que les filiales canadiennes des sociétés américaines seraient mieux préparées à s'adapter au libre échange que les sociétés à capitaux canadiens, de moindre envergure, qui ne sont pas en mesure de faire les économies d'échelle indispensables pour être concurrentielles sur l'important marché nord-américain. Pour alléger les problèmes d'adaptation du marché du travail qui sont susceptibles de se présenter, la Commission Macdonald a

proposé la mise en place d'un programme d'aide à l'adaptation pour aider les travailleurs qui perdraient leur emploi à la suite du libre échange.

Comme nous le verrons de manière plus détaillée dans la section consacrée aux points de vue et aux attentes du monde des affaires et des travailleurs, les gens d'affaires sont généralement d'accord avec la Commission Macdonald tandis que les syndicats sont plutôt en faveur d'échanges 'gérés' ou 'planifiés' que du 'libre' échange.

2.3 Croissance des petites entreprises

C'est à la croissance et à l'expansion du secteur de la petite entreprise, tant au Canada qu'aux États-Unis, que l'on doit la création de la grande majorité des nouveaux emplois dans les deux pays depuis la récession de 1981-1982, dépassant de loin la performance des moyennes et grandes entreprises. Celles-ci ont eu tendance dans l'ensemble à diminuer leurs opérations plutôt qu'à les étendre. Si l'on en croit le Secrétariat de la petite entreprise du ministère de l'Expansion industrielle régionale, 40,3 pour cent des emplois du Canada en 1984 étaient exercés au sein de firmes employant 49 personnes ou moins, par rapport à 38,4 pour cent en 1977. Les données de Statistique Canada concernant la création nette d'emplois au Canada en fonction de la taille de l'entreprise de 1978 à 1982 ont démontré qu'au cours de cette période, les firmes n'ayant pas plus de 20 employés ont créé plus de 400 000 emplois tandis que les entreprises de plus de 100 employés en ont créé environ 50 000. D'après ces données, quelque 75 pour cent des emplois créés dans le secteur de la petite entreprise résultaient du lancement de nouvelles entreprises au cours de la période 1978-1982. Dans son dernier rapport sur les perspectives de l'emploi, l'OCDE signalait l'importance des petites entreprisess et des nouvelles entreprises de toutes tailles dans la création d'emplois.

Le tableau 12 ci-dessous, établi par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, indique clairement que l'on s'attend dans l'avenir à ce que ce soit encore la petite entreprise qui crée le plus d'emplois. Il convient de signaler que ce tableau sous-estime peut-être la capacité de

croissance de ces firmes puisqu'il a été préparé avant le dernier budget fédéral qui inclut d'importantes mesures pour encourager l'esprit d'entreprise et la croissance dans le secteur privé.

Il faut cependant signaler le taux d'échec fort élevé dans le secteur de la petite entreprise. Comme on peut le voir au tableau 12, par exemple, quelque 3,2 millions d'emplois ont été perdus au cours de la dernière décennie à la suite de faillites de petites entreprises. Cette situation soulève des questions importantes quant à la sécurité d'emploi, le maintien du revenu en cours de chômage et l'accès aux regimes de pensions des Canadiens employés dans ce secteur.

Tableau 12

Projections jusqu'en 1990 des tendances récentes de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises et le secteur public dans son ensemble
CANADA

Total des emplois prévus	1980	1990
	(en millions de personnes employées)	
Petites et moyennes entreprises	5,08	6,2
Grandes sociétés	2,40	2,4
Secteur public	2,70	2,7
TOTAL	10,18	11,3
Augmentation de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises	(en milliers de personnes employées)	
Entreprises créées après janvier 1980	167	3 683
Entreprises existant avant janvier 1980	86	783
Diminution due à des faillites	(135)	(3 238)
Augmentation nette des emplois dans les petites et moyennes entreprises	118	1 228

Source: Study of Job Creation, 1985-82 and Forecasts to 1990, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, décembre 1983.

Il est intéressant de constater à propos de la croissance des petites entreprises qu'une grande partie d'entre elles ont été créées par des femmes. Alors qu'il y a dix ans, 18 pour cent seulement des petites

entreprises appartenaient à des femmes, celles-ci possèdent et exploitent maintenant près d'une petite entreprise sur trois au Canada, principalement dans le secteur des services et du commerce de détail. A noter également le nombre croissant de petites sociétés manufacturières appartenant à des Canadiens (dont beaucoup ont de 100 à 300 employés) qui ont commencé à exporter une partie importante de leur production alors qu'il y a dix ans, leurs exportations étaient négligeables. Nombre de ces entreprises sont des firmes de haute technologie qui ont trouvé un créneau ou qui sont des chefs de file dans leur propre domaine de compétence.

3. Changements de la structure professionnelle et de la demande de compétences

Le tableau 13 fournit des renseignements provenant du SPPC concernant les 30 professions qui devraient contribuer le plus à la croissance de l'emploi de 1986 à 1992. On pense qu'elles fourniront plus de 40 pour cent du nombre total d'emplois qui seront créés pendant la période visée.

Les professions répertoriées dans le tableau sont les plus grandes pourvoyeuses d'emploi du pays puisqu'elles comptent souvent plus de 100 000 travailleurs et jamais moins de 50 000. De plus, nombre de ces professions qualifiées de traditionnelles sont le moteur de l'économie : ce sont les emplois de bureau (cols blancs) et les emplois peu et moyennement spécialisés. Les seuls emplois plus spécialisés de 'cols bleus' indiqués ici sont les mécaniciens d'automobile, les mécaniciens industriels et les soudeurs. Il est également intéressant de comparer la croissance prévue pour chaque profession et la croissance de l'emploi en général au cours de la période, de même que les résultats de l'analyse quantitative effectuée par le SPPC sur la sensibilité probable de chaque profession aux conditions économiques et aux changements technologiques. Les taux de croissance relatifs démontrent qu'une seule catégorie professionnelle, celle des conducteurs d'autobus, connaîtra une croissance importante alors que les 24 autres catégories professionnelles connaîtront une croissance moyenne. La plupart des professions ne seront que moyennement sensibles à la conjoncture économique à l'exception des soudeurs et des mécaniciens

Table 13

PROFESSIONS LES PLUS GENERATRICES D'EMPLOIS [1]
ET SENSIBILITE DE CES DERNIERES AUX CONDITIONS
ECONOMIQUES ET AUX CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES [2]
CANADA (1986-1992)

TITRE DE LA PROFESSION	NOMBRE D'EMPLOIS PREVUS		CHANGEMENT (en milliers)	T.A.M.C.	TAUX DE CROISSANCE RELATIF	SENSIBILITE AUX CONDITIONS ECONOMIQUES	SENSIBILITE AUX CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES
	1986 (en milliers)	1992					
Serveurs (aliments + boissons)	263,1	306,9	43,8	2,6	CM	M	NB
Commis aux écritures	392,2	434,7	42,4	1,7	CM	M	PB
Secrétaires et sténographes	371,3	412,8	41,5	1,8	CM	M	NB
Camionneurs	252,7	293,4	40,7	2,5	CM	M	NB
Vendeurs et commis vendeurs, n.c.a.	555,4	592,8	37,4	1,1	CL	M	NB
Infirmières diplômées à l'exception des infirmières en chef	197,4	225,8	28,4	2,3	CM	M	PB
Concierges	235,8	264,1	28,3	1,9	CM	M	NB
Chefs et cuisiniers	169,8	196,6	26,7	2,5	CM	M	PB
Caissiers et guichetiers	249,1	273,3	24,3	1,6	CM	M	PB
Agents financiers	152,2	170,2	18,0	1,9	CM	M	X
Commis de bureau généraux	143,6	159,7	16,1	1,8	CM	M	NB
Directeurs des ventes	183,1	196,9	13,9	1,2	CL	M	X
Aides-infirmières	86,3	98,9	12,6	2,3	CM	F	PB
Mécaniciens d'automobile	151,2	163,8	12,6	1,3	CL	M	NB
Coiffeurs	74,0	86,2	12,2	2,6	CM	M	NB
Dactylographes et commis-dactylographes	101,3	113,7	11,8	1,9	CM	M	NB
Opérateurs de machine à coudre	96,9	108,7	11,8	1,9	CM	F	PB
Gardiennes d'enfants	96,1	107,7	11,5	1,9	CM	M	NB
Réceptionnistes	96,0	107,3	11,3	1,9	CM	M	PB
Conducteurs d'autobus	50,1	61,3	11,2	3,4	CI	M	NB
Autres emplois de bureau	90,9	101,9	11,0	1,9	CM	M	PB
Gardiens et veilleurs de nuit	81,7	92,6	10,8	2,1	CM	M	NB
Services de main-d'oeuvre	72,8	83,6	10,8	2,3	CM	F	PB
Surv - Préparation d'aliments et de boissons	60,0	69,6	9,6	2,5	CM	M	NB
Directeurs généraux	84,5	93,8	9,3	1,8	X	X	X
Surv - Vente + Com	135,1	144,3	9,2	1,1	CL	F	NB
Mécaniciens industriels	93,0	102,1	9,1	1,6	CM	H	PB
Soudeurs	85,5	94,4	8,9	1,7	CM	H	PB
Commis au stock	97,0	106,2	8,8	1,5	CM	M	PB
Commis à l'expédition	90,3	98,8	8,5	1,5	CM	M	PB

Remarques : 1 - Englobe toutes les professions sauf celles de nature connexe ou d'agent de maîtrise.
2 - CI - croissance importante; CM - croissance moyenne;
CL - croissance lente; P-H - positive haute;
P-B - positive basse; N-B - négative basse; H - haute;
M - moyenne; F - faible; X - non disponible.
T.A.M.C - taux annuel moyen de croissance, par profession

Source : Fondé sur le scénario de référence du SPPC élaboré par Informetrica Ltd. en août 1985 et sur les calculs du SPPC.

industriels, pour lequelles on s'attend à ce que la sensibilité soit élevée. La sensibilité aux changements technologiques varie de négative basse pour les professions de secrétaires et de sténographes, de serveurs et de chauffeurs de camions à positive basse pour les catégories professionnelles comme les commis aux écritures, les infirmières, les caissiers et les guichetiers ainsi que les opérateurs de machine à coudre.

Dans le cadre des préoccupations qui existent au sujet du changement technologique, il est souvent suggéré que ce seront les occupations

hautement spécialisées qui connaitront les taux les plus élevés de croissance et, qu'en conséquence, une pénurie importante de main-d'oeuvre pourrait apparaitre dans l'avenir en regard de ces professions. Des données très préliminaires de SPPC laissent croire que les professions qui connaitront les taux les plus élevés de croissance, tout comme les professions qui contribueront le plus à la croissance de l'emploi, ne seront pas les professions très spécialisées reliées à la technologie. Elles seront plutôt les professions peu or moyennement spécialisées dans le secteur des services, et les professions plus ou moins spécialisées selon le cas dans le secteur du divertissement/récréation.

Il convient de signaler que ces projections et analyses sont préliminaires et fondées sur une structure préétablie des emplois. Il est donc possible qu'elles ne donnent pas une idée exacte des besoins des professions particulièrement sensibles aux changements découlant de l'introduction de nouvelles technologies.

Il ressort de notre analyse que la croissance de l'emploi dans l'avenir continuera à provenir des catégories professionnelles traditionnelles et cette conclusion est corroborée par les données du Bureau of Labour Statistics des États-Unis. Selon ses projections pour le marché du travail américain, il appert que ni les industries de technologie de pointe ni les professions dans ce domaine ne fourniront une part importante (globalement des nouveaux emplois au cours de la prochaine décennie. Comme dans les projections du SPPC, la croissance se fera surtout dans les emplois de bureau et de services traditionnels qui ne nécessitent que peu ou pas du tout de formation post secondaire et dont les salaires sont généralement au-dessous de la moyenne. Ces projections ont fait l'objet de longs débats à la conférence de la World Future Society de 1984 où il a été conclu que le structure de l'emploi sera profondément modifiée à la longue, mais de façon progressive plutôt que révolutionnaire. Il faut donc s'attendre à ce que les individus, au cours de leur carrière, aient à s'adapter à d'importants changements et l'idée des 'carrières en série' pourrait bien devenir à plus ou moins longue échéance une importante question.

Alors qu'il ne semble pas qu'il y ait unanimité concernant l'incidence nette de la technologie sur le niveau global de l'emploi, l'on s'accorde généralement à penser que les changements technologiques auront d'importantes répercussions sur la nature des emplois, sur les compétences requises de même que sur la structure et le fonctionnement des entreprises. Toutefois l'ampleur et la direction de ces répercussions demeurent inconnues.

L'introduction à grande échelle de certaines technologies dans l'économie, comme la micro-électronique et l'ordinateur, pourrait nécessiter un plus haut niveau de compréhension technique dans la société. Toutefois, l'on ne s'accorde pas lorsqu'il s'agit de savoir si la technologie conduira inexorablement à la simplification du travail et à la déqualification ou si elle nécessitera au contraire une main-d'oeuvre de plus en plus qualifiée et de plus en plus évoluée sur le plan technique. Certains observateurs prétendent que ceux qui participeront à la création de nouveaux systèmes seront extrêmement stimulés tandis que les utilisateurs ou les opérateurs des systèmes trouveront leur travail parfaitement fastidieux. D'autres encore considèrent que la technologie a la capacité (alliée à d'autres options de politique sociale) de libérer l'individu des tâches répétitives et ennuyeuses, et de stimuler la créativité grâce à des emplois plus productifs ou à l'accroissement des temps de loisirs.

Il est généralement admis, cependant, qu'on aura besoin de plus de travail 'intellectuel' que de travail 'manuel'. L'étude du Upjohn Institute citée plus haut indiquait que si les robots suppriment les emplois peu spécialisés, plus de la moitié des emplois qu'ils créeront nécessiteront en revanche au moins deux années d'études post secondaires. Jusqu'à ce jour, l'expérience de la plupart des entreprises qui ont automatisé leurs usines démontre que l'on a besoin généralement de compétences de plus haut niveau mais que la connaissance du processus de production demeure toujours un élément important.

Les changements technologiques nécessiteraient donc une formation en ajout et du perfectionnement plutôt que des compétencess complètement nouvelles. Néanmoins, certaines professions moins spécialisées comme

celles de soudeurs et de peintres dans les chaînes de montage sont maintenant devenues désuète. En ce qui a trait aux systèmes de conception et de fabrication assistées par ordinateur, ils nécessiteront de toute évidence des niveaux d'aptitudes et de compétences techniques plus élevés ou tout au moins additionnels.

La nouvelle technologie permet la décentralisation de toute une gamme d'activités de production et de services. Par exemple, avec l'avènement de l'ordinateur domestique et les progrès des télécommunications, une grande partie du travail de bureau et un volume croissant du travail de production peuvent être effectués par des personnes chez elles ou par des groupes de personnes travaillant dans des ateliers communautaires. Cette situation permettra en retour à un plus grand nombre de gens de mieux maîtriser leur travail en choisissant notamment leurs heures, leur rythme et leur niveau de production. Mais, comme le signalait le rapport du groupe de travail sur la micro-électronique et l'emploi, 'la micro-électronique au service de la collectivité', la généralisation du travail à domicile pourrait mener à l'isolement social et, en l'absence d'une réglementation stricte du travail, à l'exploitation. Certains affirment, au contraire, que la nouvelle technologie réduira la maîtrise qu'a l'ouvrier de son travail. Les téléphonistes, par exemple, ont maintenant leurs appels dirigés par ordinateur, ce qui augmente naturellement leur productivité mais réduit également leur possibilité de travailler à leur propre rythme. Ces questions ne sont pas sans importance puisque le facteur autonomie/ choix à l'intérieur d'un emploi' 'est souvent identifié comme étant l'un des plus valorisés des divers facteurs liés à l'emploi. L'accroissement du rythme de travail peut également augmenter le stress et multiplier les symptômes physiques qui en découlent comme la tension oculaire, les migraines et les maux de cou. De plus, l'on ne sait pas encore si les terminaux à écran de visualisation émettent des quantités de radiation dangereuses. Dans le débat, l'industrie et les syndicats ont naturellement des positions faciles à prédire.

On a également dit que la micro-électronique et l'ordinateur pourraient bien supprimer les distinctions traditionnelles entre les gestionnaires et les professionnels, entre le personnel de bureau et le personnel technique

de même qu'entre les travailleurs du technique et les ouvriers de la production, ce qui pourrait entraîner une restructuration en profondeur des organisations sur l'axe horizontal. Dans ce contexte, certains observateurs prétendent qu'on pourrait assister à une transformation du rôle des cadres intermédiaires qui cesseraient d'être des 'donneurs d'ordres' pour devenir des conciliateurs, des créateurs, des formateurs ou des mentors. Dans un tel milieu, il se créerait des réseaux axés sur la coopération ou le travail par équipe pour l'élaboration et la prestation des produits ou services. Cette évolution vers la constitution de réseaux serait accompagnée d'une plus grande décentralisation de la prise de décision à l'intérieur des entreprises et, de façon générale, l'on accorderait plus d'importance à la gestion et à la planification des ressources humaines. La 'télématisation du travail' de même que la possibilité accrue de décentraliser les opérations vers les marchés locaux suite à l'avènement de systèmes de fabrication souples et de la constitution de réseaux de données, renforceront encore cette tendance.

Alors que dans un premier temps on aura besoin de personnes hautement spécialisées et qualifiées pour élaborer, appliquer et assurer le fonctionnement et l'entretien des nouvelles technologies, il est possible qu'il y ait par la suite une baisse des aptitudes requises pour faire fonctionner ce matériel, au fur et à mesure que la technologie deviendrait plus évoluée (capable, par exemple, d'autodiagnostic ou intégrant des niveaux d'intelligence artificielle). En plus de connaître la déqualification, le Canada pourrait être en proie à des difficultés provenant de l'absence de débouchés dans les diverses branches de la technologie, de la recherche et du développement, dont auraient à souffrir les titulaires d'un diplôme d'études post secondaires. Si une telle situation devait se concrétiser, il pourrait en résulter un exode des diplômés universitaires hautement qualifiés qui ressemblerait à la fuite des cerveaux qui s'est produite dans les années 1950.

4. Résumé

° La croissance de l'emploi devrait être modérée en 1985-1986 et tomber à moins de 2 pour cent pour le reste de la décennie et le début de la suivante. Ce chiffre serait inférieur au rythme de croissance antérieur;

° Le secteur des services devrait continuer à être la principale source de création d'emplois même si les taux de croissance pourraient commencer à s'amenuiser vers la fin de la décennie;

° On ignore si dans l'avenir les effets négatifs des changements technologiques et des échanges commerciaux sur l'emploi continueront, comme par le passé, à être compensés par une augmentation de la demande;

° On ignore si les nouvelles technologies, de par elles-mêmes, auront pour effet de supprimer un nombre important d'emplois, ou si elles entraineront une croissance nulle de l'emploi. On sait toutefois que certains secteurs seront plus vulnérables que d'autres et que des restructurations en profondeur seront nécessaires au fur et à mesure que les entreprises automatiseront leurs opérations;

° Les échanges commerciaux bilatéraux et multilatéraux devraient, dans l'ensemble, stimuler fortement l'économie canadienne à moyen terme, mais leur impact sur les niveaux d'emplois demeure incertain. Toutefois, d'importantes restructurations seront nécessaires dans certains secteurs et à l'échelon des entreprises;

° La petite entreprise continuera vraisemblablement à être la principale source de la croissance de l'emploi à moyen terme;

° Les professions qui devraient contribuer le plus à la création d'emplois à moyen terme sont celles qui exigeront un niveau de spécialisation faible ou moyen;

° On ne s'attend pas à ce que les professions dont le rythme de croissance sera le plus rapide soient des professions hautement spécialiées dans le domaine de la technologie; s'il y a des goulots d'étranglement, ils se produiront uniquement dans certaines catégories de métiers bien précises;

° En général, les changements qui modifieront la structure de l'emploi devraient se produire de façon progressive plutôt que révolutionnaire;

° Les changements technologiques devraient avoir d'importantes répercussions, mais pour l'instant imprévisibles, sur la nature des emplois et sur l'organisation du travail.

B. L'offre de main-d'oeuvre

Dans un chapitre précédent, nous avons analysé l'accroissement naturel de la population et l'immigration internationale nette, facteurs déterminants de la croissance globale de la population. Nous parlons ici de l'offre de main-d'oeuvre qui, en plus d'être tributaire de la taille de la population en âge de travailler, dépend du choix fait par les gens de participer ou non au marché du travail, de la nature de ce choix et, pour certains groupes, des effets de la discrimination systémique. Nous nous intéressons également à la qualité de la main-d'oeuvre évaluée en fonction de son niveau de scolarité. L'analyse de ces facteurs devrait nous permettre de mieux cerner les difficultés auxquelles se heurtera le Canada, dans la période de changements structurels qui s'amorce, dans ses tentatives pour stimuler la croissance économique, réduire le chômage, améliorer l'égalité d'accès au marché du travail et rencontrer les besoins en compétences de l'économie.

1. Croissance et composition de la population active

On appelle population en âge de travailler l'ensemble de la population civile hors-institutions âgée de quinze ans et plus. La taille de la population active est déterminée à la fois par les tendances démographiques relatives à la population en âge de travailler et par le taux

d'activité (qui représente la proportion de la population en âge de travailler qui est prête à le faire, qui est désireuse et capable d'occuper un emploi).

Entre 1961 et 1981, le taux de croissance de la population en âge de travailler est resté relativement stable, dépassant légèrement 2 pour cent. La croissance de la population active a atteint plus de 3 pour cent en moyenne au cours de la période, ce qui est largement attribuable au vieillissement de la génération de l'explosion démographique de l'après-guerre et au taux élevé d'immigration internationale net.

Comme l'indique le tableau 14 ci-dessous, le taux de croissance de la population en âge de travailler a commencé à diminuer et on s'attend à ce qu'il atteigne un plancher de 1 pour cent environ vers la fin de la période qui nous intéresse. En ce qui a trait à la population active, elle

Tableau 14

Croissance de la population en âge de travailler et de la population active du Canada
Canada: 1981-1989

	Taux réels*				Taux prévus				
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Population en âge de travailler	1,8	1,6	1,4	1,2	(1) 1,2	1,1	1,0	0,9	0,9
					(2) 1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
Population active	2,9	0,5	1,9	1,8	(1) 2,2	1,9	2,0	2,2	1,4
					(2) 1,6	1,7	1,6	1,5	1,5

Sources: *Statistique Canada, 'Evolution de la population active', n° de catalogue 71-201, 1984.
(1) Conference Board, Prévision MTFM, Solution de référence, juillet 1985.
(2) Informetrica Ltd., Prévision Post 1-85, août 1985.

devrait augmenter à un rythme inférieur à la moyenne historique tout en continuant à dépasser le rythme d'augmentation de la population en âge de travailler. Même si les prévisionnistes sont en désaccord sur le niveau des taux de croissance de la population active dans l'avenir, leurs prévisions portent à croire qu'il y aura une certaine stabilité dans le rythme de croissance au cours de la période, à l'exception d'une chute possible en 1989 si les prévisions du Conference Board se réalisent.

Les projections comparatives d'Informetrica au delà de 1989, indiquent que les taux de croissance de la population en âge de travailler et de la population active devraient continuer à baisser modérément dans les années 1990 pour atteindre respectivement 0,9 pour cent et 1,1 pour cent en 2001.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est le taux d'activité qui constitue le lien entre la population en âge de travailler et la population active. Étant donné que le taux de croissance de la population active a dépassé celui de la population en âge de travailler entre 1961 et 1981, on peut en conclure que le taux global d'activité à lui aussi augmenté. Comme on peut le voir dans le schéma ci-après, le taux d'activité est passé de 57,3 à 63,1 pour cent de 1961 à 1971 et, après une légère baisse provoquée par la récession en 1982, il est remonté pour atteindre un maximum de 65 pour cent en 1984. Même si les prévisions jusqu'en 1989 incitent à penser que cette tendance à la hausse se poursuivra, on ignore si le rythme de croissance continuera à être aussi lent qu'il l'a été au cours des dernières années pour afin se stabiliser comme le prévoit Informetrica, ou s'il s'accélérera comme le prétend le Conference Board.

Schéma 9

TAUX D'ACTIVITE: CANADA
1981 - 1989

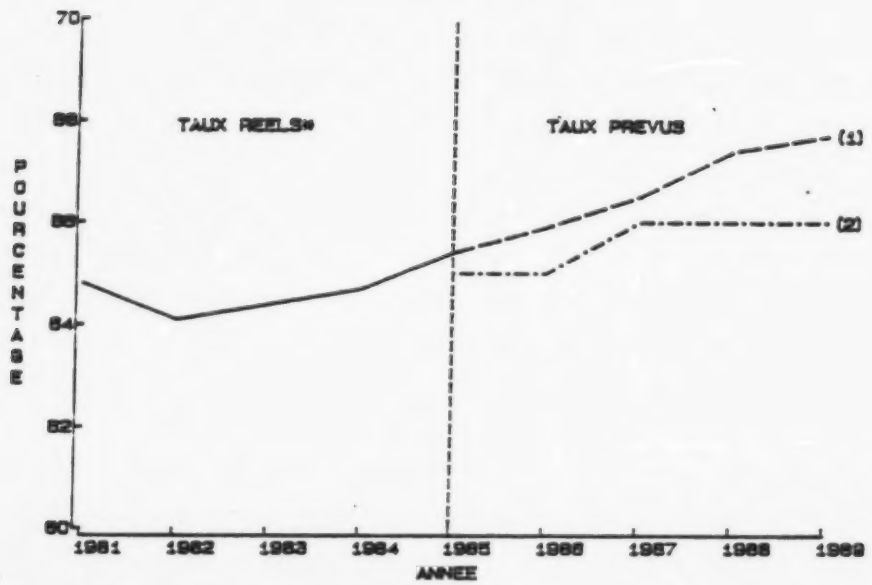

SOURCES: * STATISTIQUE CANADA, 'EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE', NO DE CATALOGUE 71-201, 1984.

(1) CONFERENCE BOARD, PREVISION MTFM, SOLUTION DE REFERENCE, JUILLET 1985.
(2) INFORMETRICA LTD., PREVISION POST I-85, AOUT 1985.

Dans la perspective de la politique du marché du travail, il est important de signaler qu'il existe des différences notables dans les taux d'activité des divers groupes d'âge et entre les deux sexes. Le tableau 15 présente les taux d'activité prévus par groupe d'âge et par sexe jusqu'en 2001.

L'augmentation du taux d'activité peut être attribuée à plusieurs facteurs qui se sont combinés, au cours des années, et notamment à: (i) la modification des aspirations personnelles des femmes et, plus particulièrement, le désir de plus en plus affirmé de travailler à l'extérieur du foyer (ii) la baisse du taux de fécondité, qui est à la fois la cause et l'effet du changement des aspirations des femme (iii) le vieillissement de la population active qui résulte du fait que les taux d'activité globaux

Tableau 15

Taux d'activité par âge et par sexe
Canada: 1984-2001

	1984 (taux réels)	1991 (taux prévus)	2001 (taux prévus)
Hommes			
15-24 ans	69,8	72,8	77,7
25-54	93,5	95,3	95,3
55 et plus	42,8	39,9	35,9
Total	76,5	76,1	77,3
Femmes			
15-24 ans	63,6	65,5	70,7
25-54	66,7	71,9	81,0
55 et plus	18,1	15,4	17,1
Total	53,5	55,6	60,2
Les deux sexes			
15-24 ans	66,7	69,2	74,2
25-54	80,0	83,6	88,2
55 et plus	29,3	28,0	28,0
CANADA	64,7	66,8	68,9

Source : Informetrica Ltd., Prévision Post 1-85, août 1985.

augmentent avec l'âge, et (iv) le désir de l'ensemble de la population de préserver son 'niveau relatif' de revenu au cours des années. Selon cette théorie, le nombre de familles à double revenu est appelé à augmenter dans la mesure où les gens veulent conserver leur niveau de vie lorsque les conditions économiques s'aggravent ou que leurs besoins augmentent. De même, les jeunes auront tendance à se marier ou à avoir des enfants plus tard pour atteindre un niveau de vie analogue à celui qu'ils ont connu avant de devenir indépendants. Tous ces facteurs ont un effet négatif direct sur la fécondité mais font augmenter le taux d'activité des hommes et des femmes, plus particulièrement celui des jeunes femmes mariées.

Les effets conjugués de tous ces facteurs devraient continuer à influencer les taux d'activité au cours de la période qui nous intéresse étant donné la persistance des tendances démographiques, les médiocres perspectives de croissance économique et l'improbabilité d'un bouleversement des modes de vie, des valeurs et des attentes. Toutefois, les effets les plus spectaculaires de ces facteurs sur les taux d'activité globaux ont probablement déjà été ressentis.

Compte tenu des variables démographiques et des taux d'activité, on s'attend à d'importants changements dans la proportion relative des différents groupes d'âge et des sexes dans la population active à moyen terme, comme l'indique le schéma 10.

Schéma 10

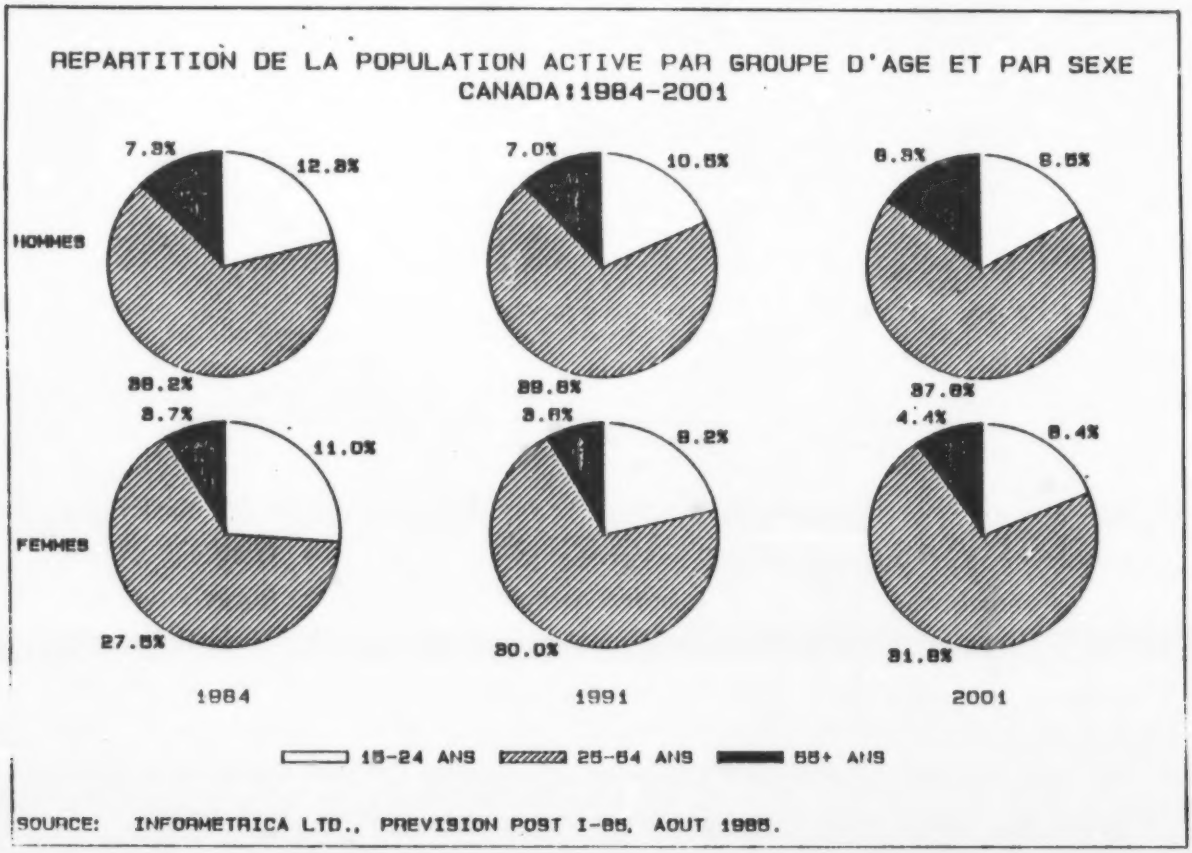

Il est important de signaler que: (i) en dépit de l'augmentation des taux d'activité, les jeunes constitueront probablement une partie de plus en plus faible de la population active et, qu'au contraire (ii) les personnes âgées y occuperont une place de plus en plus importante même si l'on prévoit que leur taux d'activité baissera quelque peu. Dans le cas des femmes, on s'attend à ce que l'augmentation de la population en âge de travailler et du taux d'activité se traduise par un apport accru à la croissance de la population active.

On a beaucoup parlé publiquement du chômage des jeunes et certains estiment, en accord avec nos observations ci-dessus, que le problème pourrait devenir moins crucial dans l'avenir. Néanmoins, on ne peut faire abstraction du nombre de personnes touchées puisqu'au cours de la prochaine décennie, quelque deux millions et demi de jeunes entreront dans la vie active. Le problème des jeunes ne peut pas non plus être dissocié de la concurrence de plus en plus vive qui opposera les travailleurs dans la force de l'âge et les jeunes dans une conjoncture de faible croissance où les emplois se feront rares. Comme l'indiquent les données présentées plus haut, on s'attend à une augmentation considérable entre 1984 et 1991 de la partie de la population active appartenant au groupe d'âge des 25 à 54 ans (et en particulier de la tranche des 25 à 34 ans) qui représentera probablement près de 70 pour cent de l'ensemble de la population active à la fin de la période.

En termes absolus, il y aura, en 2001, plus de personnes âgées de 55 ans et plus dans la population active qu'actuellement (12,7 pour cent en 2001, ce qui donne près de deux millions de travailleurs par rapport à 1,4 million aujourd'hui) et près de 5 millions n'en faisant pas partie (par rapport à un peu moins de 3,4 millions actuellement). Cette situation ne manquera pas de causer des problèmes pour la mise à contribution de ces travailleurs. Parmi les autres difficultés qui ne manqueront pas de survenir par suite du vieillissement de la population active, mentionnons la nécessité pour les particuliers et pour les gouvernements de planifier adéquatement les pensions de retraite et d'adopter des mesures propres à favoriser la préretraite ou la retraite par étapes des travailleurs âgés pour donner des emplois aux jeunes,. ou améliorer leurs possibilités de carrière. Dans une conjoncture où la croissance de l'emploi serait lente, ce qui ralentirait le roulement du personnel, il pourrait s'avérer difficile de préserver la vitalité des entreprises et des institutions.

Si la croissance de l'emploi était forte dans les cinq à quinze années qui viennent, les trente prochaines années pourraient être fort favorables sur le plan démographique. Le fardeau financier par habitant de l'éducation des jeunes et de la prestation des pensions de retraite serait à son minimum étant donné que la majorité de la population se trouverait en

âge de travailler et, potentiellement du moins, autonome grâce à l'emploi. Si au contraire une partie importante de cette population ne pouvait se trouver un emploi relativement stable et établir ainsi la base des pensions et des autres avantages sociaux, le système de sécurité sociale pourrait se trouver dans une situation de plus en plus précaire dans l'immédiat et à long terme.

2. Participation des groupes cibles au monde du travail

Il convient d'accorder une attention particulière à la participation des autochtones, des groupes des minorités visibles, des handicapés et des femmes à la vie active. Le tableau 16 fournit certaines données sur l'importance relative de ces populations, la taille de leur population active et leur taux d'activité.

Tableau 16

Caractéristiques d'activité des femmes, des personnes handicapées des autochtones et des minorités visibles par rapport à la population totale

Caractéristiques	Population totale	% de la population totale [1]			% de la population totale [2]		
		Hommes	Femmes	Personnes handicapées	Population totale	Autochtones	Minorités visibles
Population âgée de 15 et plus	**19 136 000**	**48,9**	**51,1**	**12,8**	**18 609 000**	**1.6**	**4.6**
Population active	12 327 000	85,3	41,7	6,3	12 054 000	1,2	5,2
Nombre de personnes salariées	**11 094 000**	**58,6**	**41,4**	**6,1**	**11 168 000**	**1,1**	**5,2**
Taux d'activité	**64,4**	**76,8**	**52,5**	**31,6**	**64,8**	**50,5**	**72,5**
Rapport emploi/population	**58,0**	**69,5**	**47,0**	**27,6**	**60,0**	**42,4**	**67,9**

N.B. Les données sont arrondies à un mille près par Statistique Canada.

Sources: [1] Données non publiées, octobre 1983 - juin 1984, Enquête sur la santé et l'invalidité au Canada, Statistique Canada, septembre 1985.
[2] Données non publiées, recensement du Canada de 1981, obtenues par la CEIC auprès de Statistique Canada.

D'après le recensement de 1981, la moitié des autochtones adultes (comprenant les Indiens inscrits et non inscrits, les Métis et les Inuit) faisait partie de la population active par rapport à deux tiers pour les non-autochtones. Il convient de signaler que le taux d'activité des autochtones est particulièrement faible dans les régions rurales. Étant donné le taux d'accroissement naturel prévu pour les autochtones (analysé précédemment), on estime en général que le taux de croissance de la population en âge de travailler chez les autochtones du Canada dépassera de 2,5 pour cent celui de la population dans son ensemble au cours de la période qui nous intéresse. Comme le signalait le rapport de la Commission Abella, les données du recensement de 1981 sur la représentation des groupes d'autochtones dans les diverses professions du Canada indiquent qu'ils occupent généralement des emplois peu spécialisés et moyennement spécialisés dans le secteur primaire.

Le taux d'activité des personnes handicapées (y compris celui des personnes ayant à la fois des handicaps physiques et mentaux) est évalué à 31,6 pour cent dans une étude spéciale effectuée par Statistique Canada qui portait sur la période allant d'octobre 1983 à juin 1984. Même si les handicaps peuvent avoir une incidence sur la nature du travail que l'handicapé est en mesure d'effectuer, ils n'ont pas toujours une incidence sur l'emploi ou 'l'employabilité'. Sur le nombre de personnes handicapées salariées, on a pu voir dans l'enquête de Statistique Canada que plus de 30 pour cent occupaient des emplois de bureau ou du secteur des services.

Le taux d'activité des hommes et des femmes des diverses minorités visibles, à l'exception des hommes d'origine indochinoise serait, d'après les données du recensement de 1981, légèrement plus élevé que la moyenne nationale. Les problèmes d'emploi varient d'un groupe à l'autre, mais les principaux problèmes ont trait à la concentration de certains groupes dans des emplois à faible revenu et peu spécialisés (ceci est particulièrement vrai pour les Indochinois, les gens de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud et les Noirs) et dans certaines professions, et à la discrimination directe qui s'exerce contre certains groupes.

Les données indiquent que les femmes continuent à être confrontées à des problèmes d'emploi, à des obstacles ou à des inégalités sur le marché du travail. Une récente publication de Statistique Canada portant sur les divers aspects de la participation sociale et économique des femmes à la vie canadienne démontre que la rémunération annuelle moyenne des femmes, tant celles qui travaillent à plein temps que celles qui travaillent à temps partiel, reste inférieure à celle des hommes (à 64 pour cent et 90 pour cent, respectivement). L'éducation n'améliore pas la position relative des femmes par rapport aux hommes. En 1982, la rémunération moyenne des femmes ayant un diplôme universitaire n'atteignait encore que 67,2 pour cent de la rémunération moyenne des hommes titulaires d'un diplôme analogue. Les femmes sont concentrées dans certaines professions et dans certains emplois. En 1983, par exemple, 77 pour cent de toutes les femmes salariées se répartissaient dans cinq groupes de professions seulement : les emplois de bureau, le secteur des services, la vente, la santé et l'enseignement. On trouve également les femmes en nombre disproportionné dans les emplois de bureau et les postes faiblement spécialisés qui, comme nous l'avons déjà signalé, sont extrêmement vulnérables aux changements technologiques. Enfin, les femmes sont gravement sous-représentées dans les postes de l'échelon supérieur des divers groupes professionnels. Il est à noter toutefois qu'une partie de la différence qui est révélée par les statistiques globales entre les positions des hommes et des femmes peut s'expliquer par le nombre inférieur d'heures travaillées par les femmes et par leur moins grand nombre d'années d'expérience.

3. Modes d'activité

L'une des caractéristiques importantes de l'offre de main-d'oeuvre a trait à la forme que prend l'activité : emploi à temps partiel ou emploi à plein temps.

D'après Statistique Canada, qui définit le travailleur à temps partiel comme étant une personne qui travaille moins de 30 heures par semaine, quelque 15,4 pour cent des salariés canadiens, ou près de 1,7 million de personnes, travaillaient à temps partiel en 1984, par rapport à seulement 10,6 pour cent, soit un peu plus d'un million de personnes en 1975.

Entre 1975 et 1980, le taux de croissance des emplois à temps partiel a été beaucoup plus élevé que celui des emplois à plein temps, se situant en moyenne aux alentours de 6,6 pour cent par rapport à 2,5 pour cent pour les emplois à plein temps. Depuis 1980, la croissance des emplois à temps partiel a ralenti mais il s'est quand même créé 297 000 emplois de ce type en cinq ans, soit une accroissement de 21,3 pour cent. En revanche, et par suite des graves répercussions de la récession de 1981-1982, le nombre réel des emplois à plein temps a diminué de quelque 5 000 ce qui correspond à une baisse de 2,3 pour cent par rapport au niveau de 1980.

Pour le moyen terme le Conference Board prévoit une augmentation des emplois à temps partiel de l'ordre de 3,8 pour cent pour 1985, suivie d'un net déclin à -0,4 pour cent en 1986 puis d'une reprise de la croissance qui atteindra 2,7 pour cent, 4 pour cent et 3,3 pour cent pour les années 1987, 1988 et 1989, respectivement. Ces taux de croissance seraient plus élevés que les taux de croissance prévus pour la totalité des emplois sur la même période, qui devraient varier entre 1,6 et 3 pour cent.

Les tendances historiques à long terme présentées dans le schéma ci-dessous sur la répartition des emplois à plein temps et à temps partiel entre les hommes et les femmes indiquent clairement que l'emploi à temps partiel est avant tout un phénomène féminin: les femmes âgées de 25 ans et plus rendent compte à elles seules d'un pourcentage plus élevé des emplois à temps partiel que tout autre sous-groupe, soit 7,3 pour cent du total en 1984. Au cours de la dernière décennie, le rapport des emplois à temps partiel femmes-hommes est demeuré constant à environ 2,5:1. Il convient de signaler que les emplois à temps partiel sont par ailleurs une source croissante d'emplois pour les jeunes : les emplois à temps partiel occupés par les jeunes représentaient 6,6 pour cent de l'emploi total au pays en 1984 par rapport à 5 pour cent en 1975. Pendant la même période, la proportion des emplois à plein temps occupés par les jeunes a chuté de 20,6 à 15 pour cent.

Les travailleurs à temps partiel ont tendance à travailler de façon irrégulière en cours d'année; de plus ce mode d'activité a tendance à être concentré dans des secteurs spécifiques de l'économie. D'après Statistique Canada, seulement 32,4 pour cent des hommes et 43,6 pour

Schéma 11

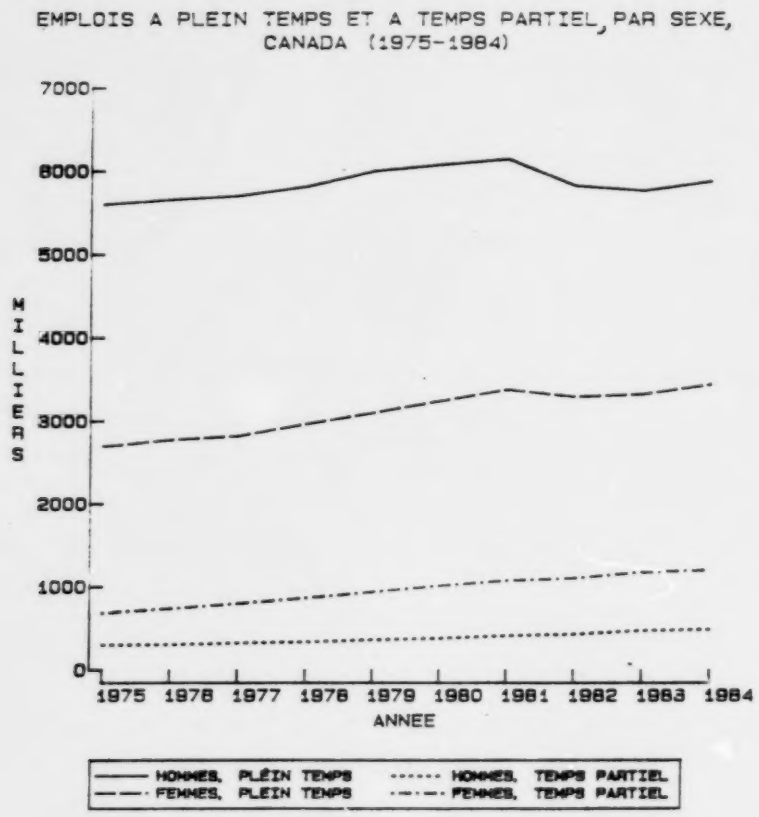

SOURCE: STATISTIQUE CANADA, CATALOGUE 71-201 (ANNUEL).

ont des femmes qui occupaient exclusivement un emploi à temps partiel en 1984 ont travaillé toute l'année. Le nombre moyen d'heures effectuées dans les emplois à temps partiel a été relativement constant, se situant à quinze heures par semaine de 1975 à 1984. En outre, les emplois à temps partiel sont plus nombreux dans le secteur des services et dans le secteur de la vente au détail ou en gros, où ils correspondent à plus de 30 pour cent et plus de 25 pour cent des emplois, respectivement.

Selon la Commission d'enquête de Travail Canada sur le travail à temps partiel, le travail à temps partiel ne serait pas un phénomène de sous-emploi (donc principalement attribuable à la demande). Cette conclusion découle de leur observation à l'effet que la majorité des travailleurs à temps partiel ne veulent pas travailler un plus grand nombre d'heures.

D'après le rapport de la Commission, moins de un travailleur à temps partiel sur cinq indiquerait qu'il travaille à temps partiel parce qu'un travail à plein temps n'est pas disponible; cette observation est valable pour tous les groupes d'âge. Etant donné que les employeurs ont de plus en plus tendance à engager des employés à temps partiel plutôt qu'à plein temps depuis la récession de 1982, il est possible qu'on assiste à un revirement de cette situation. En effet, des données plus récentes de Statistique Canada pour 1984, indiquent qu'un tiers des employés à temps partiel de 24 à 54 ans, préféreraient occuper un emploi à plein temps; selon les données de l'enquête 44 % travailleraient à temps partiel par choix.

La Commission d'enquête sur le travail à temps partiel prédit que l'importance relative du travail à temps partiel continuera pour deux raisons. La première est que la demande de travailleurs à temps partiel devrait s'accroître au fur et à mesure que les employeurs se rendront compte qu'une gestion plus rigoureuse du temps et du personnel permet d'améliorer la productivité. La seconde est que les travailleurs rechercheront de plus en plus des heures de travail flexibles à cause de l'évolution des attitudes concernant le cycle éducation-travail, les loisirs et l'éducation des enfants. Certains observateurs prétendent, par ailleurs, que l'attrait des emplois à temps partiel pourrait diminuer considérablement dans les prochaines années si la loi en venait à exiger des employeurs qu'ils accordent aux travailleurs à temps partiel pensions et autres avantages sociaux correspondant au temps de travail.

Si des taux élevés de chômage, et particulièrement le chômage structurel, continuent à sévir dans notre économie à moyen terme, il est probable que le population voudra de plus en plus que, par le jeu des politiques publiques, le temps de travail soit ré-aménagé afin de permettre de redistribuer les emplois existants entre un plus grand nombre de gens désireux de travailler. En plus de l'augmentation du travail à temps partiel (y compris les emplois partagés), de la compression des heures de travail et des réductions volontaires du temps de travail, ces mesures pourraient comprendre: (i) la réduction du nombre d'années de travail, par exemple par le prolongement de la scolarité et la retraite anticipée ou

par étapes (ii) la réduction du nombre d'heures de travail hebdomadaire, y compris la réduction de la semaine normale de travail, des heures supplémentaires et de la cumulation des emplois (iii) la réduction du nombre réel de semaines de travail par an par, à titre d'exemple, l'augmentation des congés payés (congés annuels et congés 'spéciaux'), du nombre de jours fériés et de congés (rémunérés ou non) pour la formation à l'extérieur du milieu de travail. Il convient de signaler que le nombre annuel d'heures travaillées a diminué continuellement au cours des cinquante dernières années à raison de quelque 0,5 pour cent par an.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, ces changements devraient être accueillis favorablement par les travailleurs puisqu'eux-mêmes seront probablement désireux de bénéficier de plus de flexibilité. La principale question reste naturellement de savoir si ces changements seront acceptés s'ils sont assortis d'une diminution des salaires et si les emplois à temps partiel n'offrent aucune garantie de prestations de retraite ou d'autres avantages sociaux. Pour l'instant, le Manitoba a adopté une loi régissant les pensions des travailleurs à temps partiel et le gouvernement fédéral, le Québec et l'Alberta envisagent de légiférer pour inclure des dispositions de protection des employés à temps partiel. On s'attend à ce que les autres provinces modifient leur loi dans un proche avenir.

En Europe occidentale, la menace du chômage technologique involontaire

s'inquiètent des risques de la diminution du nombre d'emplois et de la poussée du chômage. Les syndicats ont donc demandé que l'on raccourcisse la semaine de travail et ont dû accepter une diminution des salaires. En Hollande, dans l'industrie métallurgique, les syndicats ont accepté un gel des salaires assorti d'une réduction de la semaine de travail de 5 pour cent. Le gouvernement français a adopté une loi diminuant d'une heure la semaine de travail, la réduisant ainsi dans un premier temps à 39 heures dans l'industrie; elle sera de 35 heures en 1985. Les réductions au-dessous de 39 heures ont été assorties d'une perte de salaire: pour chaque heure de réduction, les travailleurs ont eu à accepter une diminution de salaire de 50 à 70 pour cent du montant qu'ils auraient reçu normalement pour l'heure concernée. Comme les

syndicats de l'industrie métallurgique hollandaise, les syndicats de la Belgique ont accepté un gel salarial en 1983 et en 1984 pourvu que les heures de travail soient réduites de 5 pour cent par semaine. De nombreux pays européens ont par surcroît pris des mesures draconniennes pour abaisser l'âge officiel de la retraite ou pour encourager les programmes de préretraite par étapes des travailleurs âgés. Il est a noter que ces mesures se sont révélées plus coûteuses qu'on ne le prévoyait à l'origine.

4. Formation et éducation

Au cours de la prochaine décennie, les progrès rapides de la technologie, la diffusion de cette technologie à tous les secteurs de la société, et les changements structurels modifieront profondément la nature de notre économie et de notre société. D'importants changements se produiront avec le temps sur les plans de la structure de l'emploi et du rythme d'évolution de la nature des tâches. Les travailleurs peuvent donc s'attendre à connaître des transformations au cours de leur carrière au fur et à mesure que les anciens emplois disparaîtront et que les tâches des emplois se modifieront. La question des 'carrières en série' pourrait bien devenir une question importante sur le moyen et le long terme. Ce phénomène implique la disparition du cycle traditionnel école-travail-retraite puisque le travailleur devra sans cesse se perfectionner et se recycler pour s'adapter aux besoins mouvants de l'économie. Cette évolution des choses nécessitera de la part des individus un profond changement d'attitude à l'égard de la place de l'éducation dans leur vie, une plus grande souplesse intellectuelle et une meilleure aptitude à vivre dans l'incertitude. Dans le même temps, les établissements d'éducation et les employeurs devront augmenter leur capacité d'adaptation.

Pour nous faire une idée du degré de préparation de la population à relever ces défis, nous examinons maintenant les tendances indiquées par les niveaux de scolarité au Canada.

Le tableau 17 indique de quelle façon le niveau de scolarité de la population en âge de travailler et de la population active a augmenté de 1975 à 1984. Comme au cours de cette période, le taux d'activité a augmenté

pour tous les groupes, sauf pour les personnes dont le niveau de scolarité était inférieur à la neuvième année, l'ensemble de la population active est maintenant plus scolarisé et comporte une plus grande proportion de personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou universitaires. Ce tableau illustre également combien la détention d'un diplôme professionnel ou universitaire réduit les risques de chômage.

Tableau 17
Répartition de la population en âge de travailler
et de la population active selon le niveau de scolarité
CANADA: 1975-1984

Niveau de scolarité	Population en âge de travailler		Taux d'activité		Population active		Taux de chômage	
	1975	1984	1975	1984	1975	1984	1975	1984
0 à 8e année	26,8	20,2	46,2	40,7	20,3	12,7	8,2	13,4
Secondaire	46,0	50,0	62,6	66,3	47,2	51,2	8,0	13,0
Post secondaire non terminé	8,7	8,9	67,1	72,0	9,5	9,9	6,4	11,2
Post secondaire	11,6	11,2	72,6	77,9	13,7	13,5	4,3	8,4
Diplôme universitaire	6,9	9,7	82,0	84,8	9,3	12,7	3,0	5,3
CANADA	100,0	100,0	61,1	64,8	100,0	100,0	6,9	11,3

Source: Statistique Canada, 'Moyennes annuelles de la population active: 1975-1982', nº de catalogue 71-529 (hors série).

Les rapports emploi-population viennent étayer ce dernier point puisqu'ils démontrent clairement que la proportion des personnes employées varie en fonction directe du niveau de scolarité. Les rapports emploi-population pour 1984 étaient les suivants : toutes catégories d'âge 57,4; de 0 à 8 ans de scolarité, 35,3 pour cent; études secondaires, 57,7 pour cent; études secondaires incomplètes, 64,0 pour cent; diplôme d'études post secondaires, 80,3 pour cent.

Le phénomène de l'analphabétisme fonctionnel dans notre société (qui touche les personnes dont le niveau de scolarité est inférieur à la neuvième année) a suscité de nombreuses inquiétudes. Comme les données ci-dessus l'indiquent, les illettrés fonctionnels ont un taux d'activité

inférieur, occupent proportionellement un plus petit nombre d'emplois et connaissent un taux de chômage plus élevé que les personnes qui ont un niveau de scolarité supérieur. Le recensement de 1981 indiquait que plus de 3 700 000 personnes de plus de 15 ans étaient des illettrés fonctionnels dont plus de la moitié avaient plus de 55 ans. La tendance à la baisse indiquée par le tableau 17 est donc appelée à s'accentuer au cours des quinze prochaines années.

Les projections concernant les niveaux de scolarité futurs sont extrêmement difficiles à établir compte tenu de l'interaction des facteurs démographiques et socio-économiques. Les projections d'ici la fin de la décennie concernant le nombre d'inscriptions à plein temps aux études post secondaires et le nombre de graduations, établies à partir du modèle du SPPC du flux d'étudiants et du modèle des partants de Statistique Canada, révèlent une tendance à la baisse pour la période qui nous intéresse. Ceci est imputable en grande partie à la diminution des populations d'âge scolaire concernées. Le modèle du flux d'étudiants du SPPC, par exemple, qui part des hypothèses établies en 1982 par le SPPC et les gouvernements provinciaux concernant les tendances jusqu'en 1990, prévoit une baisse du nombre d'inscriptions et du nombre de graduations qui serait de 11,6 pour cent et de 19 pour cent, respectivement, sur la période de 1985 à 1990. La simulation concernant les collèges communautaires prévoit une baisse des inscriptions et des diplômés de quelque 8,7 pour cent et de 12,0 pour cent, respectivement.

Les données publiées sur les inscriptions s'arrêtent en 1983. Toutefois, des chiffres préliminaires inédits communiqués à EIC par Statistique Canada sur les niveaux réels des inscriptions pour 1983-1984 et 1984-1985 indiquent que, pour ces années, les inscriptions tant dans les collèges communautaires que dans les universités ont nettement dépassé les prévisions de Statistique Canada et les projections du SPPC pour les années correspondantes. On se demande encore si cette augmentation du nombre d'inscriptions est attribuable au resserrement du marché du travail, à un afflux de personnes reprenant des études post secondaires pour se perfectionner ou se recycler ou à d'autres facteurs. Cette tendance nous incite également à nous demander si le nombre global d'inscriptions va commencer

à diminuer comme le voulaient les prévisions concernant la période de planification.

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que globalement, la population active de l'avenir sera de plus en plus scolarisée à cause de l'effet cumulatif de l'afflux régulier des diplômés d'études post secondaires qui sont entrés dans la population active depuis la fin des années 1960.

Il importe de signaler un autre phénomène, à savoir l'accroissement du nombre d'étudiants à temps partiel inscrits dans les universités à des cours crédités menant à un diplôme, comme en témoigne le schéma ci-dessous. Les données sur les étudiants à temps partiel inscrits dans les collèges communautaires ont seulement commencé à être réunies en 1983 et l'on ne dispose pas pour l'instant de chiffres comparables. Au fur et à mesure que la population active prendra de l'âge au cours de la décennie et que l'éducation envahira en permanence la vie adulte tant pour des raisons économiques que pour des raisons sociales ou personnelles, les universités et les collèges communautaires pourraient voir croître le nombre d'étudiants inscrits à temps partiel de même que le nombre d'étudiants d'âge mûr.

Schéma 12

NOMBRE D'INSCRIPTIONS A DES COURS CREDITES MENANT A UN DIPLOME DANS LES UNIVERSITES CANADIENNES PAR TYPE DE FREQUENTATION DE 1964 A 1985

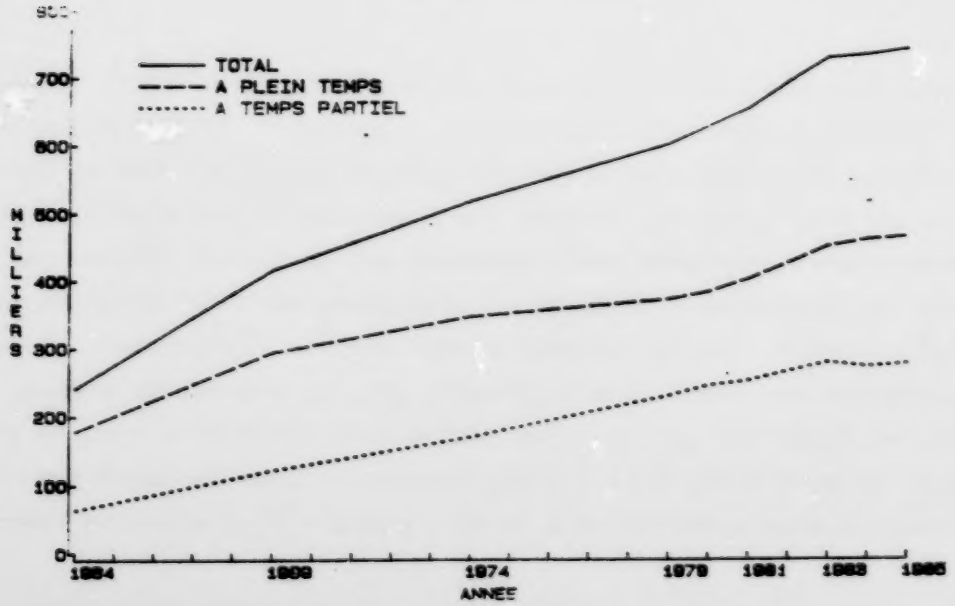

SOURCE: STATISTIQUE CANADA, CATALOGUE 71-201 (ANNUEL).

Avant de conclure ce chapitre, il nous faut ajouter une remarque supplémentaire sur la question de l'analphabétisme. On se demande notamment si la définition actuelle du niveau minimal de scolarité nécessaire pour s'intégrer en tant qu'adulte au marché du travail du Canada est encore adéquate dans notre société en pleine mutation. Il semble que la seule évaluation des compétences à lire et à écrire constitue une sorte d'anachronisme à une époque de bouleversements technologiques rapides baptisée par ailleurs l'ère de l'information. Il faudrait incontestablement élargir la définition de façon à ce qu'elle permette d'évaluer si les gens ont l'éducation et les compétences nécessaires pour participer de façon productive à la vie de leur société. A partir de là, il conviendra de faire un effort particulier pour que tous les adultes de l'avenir possèdent non seulement les connaissances mais également les aptitudes voulues pour fonctionner dans cette nouvelle realité. Comme nous l'avons signalé dans un chapitre précédent, il s'ensuit qu'il faudra préparer les gens à apprendre tout au long de leur existence, à s'adapter, à développer leur créativité et leur aptitude à évoluer dans une société où l'intercommunication et la participation à la prise de décision seront essentielles.

5. Résumé

- Le taux de croissance de la population active devrait être nettement moins élevé que par le passé et suivre de plus près le taux d'accroissement de la population en âge de travailler;

- Dans l'ensemble, le taux d'activité devrait continuer à augmenter mais peut-être à un rythme plus lent qu'autrefois. Cependant, le taux d'activité des femmes continuera à s'accroître de façon non négligeable;

- Les jeunes occuperont vraisemblablement une place de moins en moins importante dans la population active en dépit de la croissance probable de leur taux d'activité. Le groupe d'âge des 25 à 34 ans grossira au fur et à mesure que la génération du baby boom vieillira;

° On s'attend à ce que les travailleurs âgés occupent une place de plus en plus grande au sein de la population active en dépit de la baisse de leur taux d'activité;

° La part du travail à temps partiel en tant que proportion du niveau total de l'emploi s'accroit; le temps partiel est plus répandu chez les femmes de 25 ans et plus et chez les jeunes.

° On prévoit de façon générale un assouplissement des aménagements des temps de travail;

° Au Canada, le niveau de scolarité de la population en âge de travailler a augmenté tout comme celui de la population active; le rapide déclin du nombre d'illettrés dans la population en âge de travailler revêt une importance particulière à cet égard. Il conviendra toutefois de redéfinir la notion d'illettré fonctionnel compte tenu des nouvelles exigences de la société.

° On ne sait pas de façon sûre quelles seront les tendances dans l'avenir en regard des inscriptions et des graduations. On s'attend cependant à ce que la population active soit de plus en plus instruite et mûre à cause des facteurs démographiques et de l'effet cumulatif des tendances antérieures du niveau de scolarité;

° Il devrait y avoir une augmentation du nombre des étudiants d'âge mur qui s'inscrivent à temps partiel aux programmes d'études post secondaires.

C. Le Chômage

Dans des sections antérieures, nous nous sommes penchés sur les courants et les forces de la conjoncture économique mondiale et intérieure et sur, les changements technologiques qui sont susceptibles de dominer l'horizon pendant tout le reste de la décennie. Dans un contexte où la croissance est relativement lente, où la concurrence se fait âpre et où la

technologie prend de plus en plus de place, nous évaluons maintenant les perspectives du chômage à moyen terme.

1. Taux de chômage global

Comme l'indique le schéma ci-dessous, le taux de chômage s'est élevé graduellement entre 1966 et 1981. Après une poussée spectaculaire au cours de la récession, on assiste à un net recul depuis 1983.

Schéma 13

TAUX DE CHOMAGE, PAR AGE ET SEXE, CANADA (1966-1984)

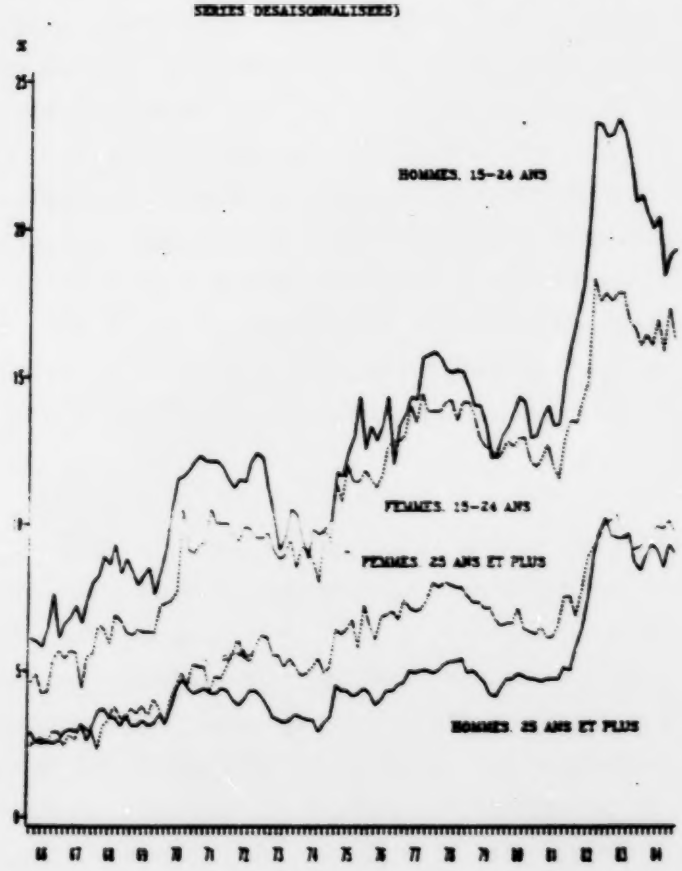

Source : Statistique Canada, catalogue 71-201 (annuel).

Le schéma démontre également comment, sur toute la période, le phénomène du chômage à touché beaucoup plus sévèrement les jeunes que la population adulte.

On s'attend actuellement à ce que le taux de chômage réel pour 1985 soit égal ou inférieur au taux prévu pour la fin de 1986 par le ministère des Finances dans son budget du printemps (10,3 %) et par l'OCDE dans son dernier rapport sur les perspectives de l'emploi (10,75 %). D'après les prévisions de l'OCDE pour 1986, le taux de chômage au Canada serait légèrement inférieur à celui du Royaume-Uni (11,75 %), de la France (11,5 %) et de l'Italie (11 %) mais resterait supérieur à celui des États-Unis (7,7 %) et de l'Allemagne (8 %). Parmi les principaux pays industriels, seul le Japon continuera à connaître un taux de chômage extrêmement faible (on prévoit 2,5 % en 1986).

Les prévisions du taux de chômage moyen jusqu'à la fin de la décennie varient de 9 pour cent (Informetrica, 1985-1989) à 9,6 pour cent (Conference Board, 1985-1989), et 9,7 pour cent (Commission Macdonald, 1985-1990). Les prévisions de la Commission Macdonald sont une moyenne de quatre scénarios reposant sur l'hypothèse que la politique et les programmes actuels seront maintenus et qu'aucun changement d'envergure ne viendra bouleverser l'environnement économique extérieur du Canada. Dans d'autres scénarios, les moyennes varient d'un maximum de 10,3 pour cent à un minimum de 8,77 pour cent. Les projections annuelles d'Informetrica et du Conference Board annoncent une diminution graduelle et une chute du chômage au-dessous de 10 pour cent en 1987.

La Commission Macdonald affirme pour sa part que le taux de chômage du Canada pourrait être ramené à 5 pour cent d'ici 1990 si l'on modifiait considérablement la politique économique, industrielle et sociale. La Commission recommande, entre autres mesures (i) la négociation d'un pacte de libre échange canado-américain pour faciliter l'accès des produits canadiens au marché américain beaucoup plus vaste (ii) de façon plus générale, une réduction des mesures qui entravent les forces du marché pour favoriser la prospérité économique et la concurrence (iii) la réduction du déficit fédéral de 10 milliards de dollars d'ici 1990-1991 (iv) l'adoption d'une politique monétaire plus expansionniste de façon à ramener à la baisse les taux d'intérêt et à promouvoir une croissance économique créatrice d'emplois (v) l'adoption d'un plan de revenu annuel garanti remplaçant les programmes actuels de sécurité sociale tout en resserrant

par ailleurs le programme d'assurance-chômage, en améliorant la formation et en adoptant un système de bons de caise pour affecter directement les fonds fédéraux aux étudiants, et (vi) l'amélioration du système fédéral par la création de nouvelles institutions propres à favoriser la coopération fédérale-provinciale et la suppression des obstacles au déplacement des personnes et des biens entre les provinces.

Reposant sur l'hypothèse que le Canada ne transformera pas radicalement ses politiques, les projections de la Commission Macdonald pour la période 1990-2000 font état d'un déclin du chômage qui serait ramené à 8,8 pour cent dans le scénario le plus pessismiste et à 6,65 pour cent dans le scénario le plus optimiste. La moyenne des quatre prévisions situe le taux de chômage à 7,5 pour cent en moyenne pour la période. Cette baisse du chômage résulterait de la nette diminution en chiffres absolus de la population active âgée de 15 à 24 ans, jointe à un léger ralentissement de la croissance du taux d'activité des hommes et des femmes.

Nous avons vu jusqu'à maintenant qu'il existe un haut degré d'incertitude sur les perspectives économiques mondiales et nationales, les perspectives de croissance de l'emploi, l'impact éventuel des changements technologiques et des échanges sur ces facteurs et sur l'envergure des difficultés de restructuration qui ne manqueront pas de survenir. Il est également difficile, dans un tel contexte, de prédire de façon exacte ce que sera le taux de chômage. Par ailleurs, les effets combinés de ces facteurs ces derniers temps portent à croire que notre économie est en proie à des transformations ou à des changements structurels rapides qui pourraient nous empêcher de maîtriser le phénomène du chômage.

Le schèma ci-dessous démontre bien l'importance du fossé qui s'est creusé dans l'emploi depuis la récession. Il suggère également qu'il ne faut pas s'attendre à une réduction spectaculaire du chômage dans un avenir prévisible à moins qu'on n'assiste à une accélération notable de la croissance de l'emploi (peu vraisemblable cependant).

Schéma 14

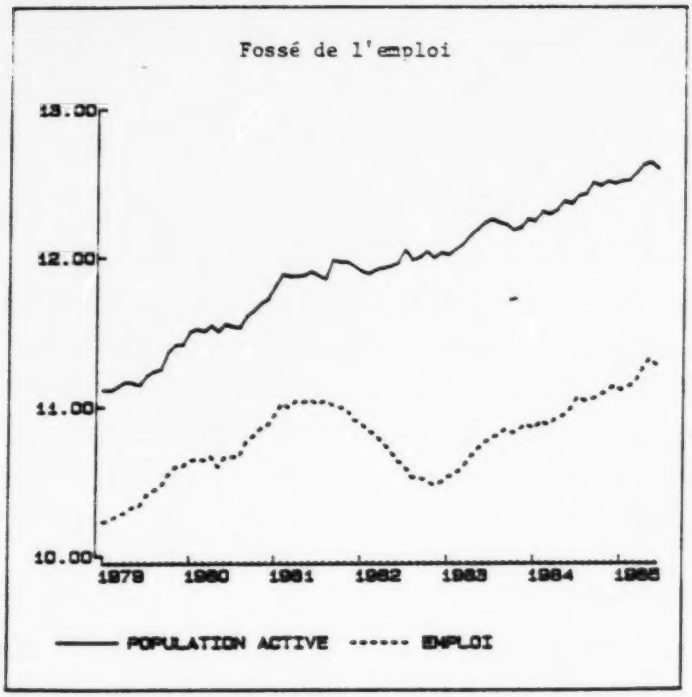

SOURCE: STATISTIQUE CANADA,
CATALOGUE 71-201 (ANNUEL).

Si la croissance globale de l'emploi a été jusqu'à maintenant suffisante pour permettre de regagner les postes perdus pendant la récession, d'importants problèmes de restructuration ont résulté du fait que les emplois perdus durant cette période n'ont pas été regagnés avec la reprise dans les mêmes secteurs d'activité. Environ 86 pour cent des emplois disparus au cours de la récession appartenaient au secteur de la production de biens alors que seulement 25 pour cent environ des emplois créés après la récession l'ont été par ce secteur. Les prévisions concernant la croissance de l'emploi pour le secteur de la production de biens ne sont pas optimistes. Ce secteur est par ailleurs extrêmement vulnérable aux changements technologiques et à l'évolution des courants d'échange dont les effets sur la croissance sectorielle de l'emploi demeurent inconnus.

Lorsqu'on évalue les perspectives de chômage, il convient de prendre également en compte l'incidence globale des changements technologiques et des échanges sur le marché du travail. Il n'y a pas unanimité concernant les répercussions nettes de ces facteurs sur le nombre total d'emplois à moyen et à long terme mais l'on s'entend en général sur le fait que même si une demande accrue venait compenser le nombre d'emplois perdus à cause de ces facteurs, le marché du travail n'en serait pas moins en proie à de profondes perturbations attribuables à la disparition de certains emplois et à l'apparition de nouveaux emplois, qui pourraient être différents quant au contenu ou nécessiter des compétences nouvelles. Le climat d'incertitude qui pèse est encore exacerbé par la difficulté de prédire le rythme de diffusion des changements technologiques.

Dans un tel contexte, les stratégies de développement du marché du travail mises en oeuvre en Europe semblent de plus en plus fondées sur l'hypothèse que les taux prévisibles de croissance économique ne permettront pas de lutter efficacement contre le chômage. Comme nous l'avons signalé dans la section sur l'offre de main-d'oeuvre, un certain nombre de pays européens poursuivent activement divers mécanismes visant à réduire l'offre de main-d'oeuvre de façon à redistribuer plus équitablement dans la société le nombre d'emplois disponibles. D'autres efforts portent aussi sur la stimulation de la création d'emploi dans des entreprises économiquement viables (sans pour autant être nécessairement source de profit) favorisant le développement communautaire et mettant l'accent sur les ressources de l'économie marginale.

2. Durée du chômage

Entre 1981 et 1983, le nombre de chômeurs de longue et très longue durée (chômeurs chroniques) a augmenté de façon spectaculaire. Même si une baisse a été constatée entre 1983 et 1984, le phénomène conserve encore une ampleur inquiétante par rapport aux niveaux antérieurs, comme l'illustre le schéma ci-dessous.

Schéma 15

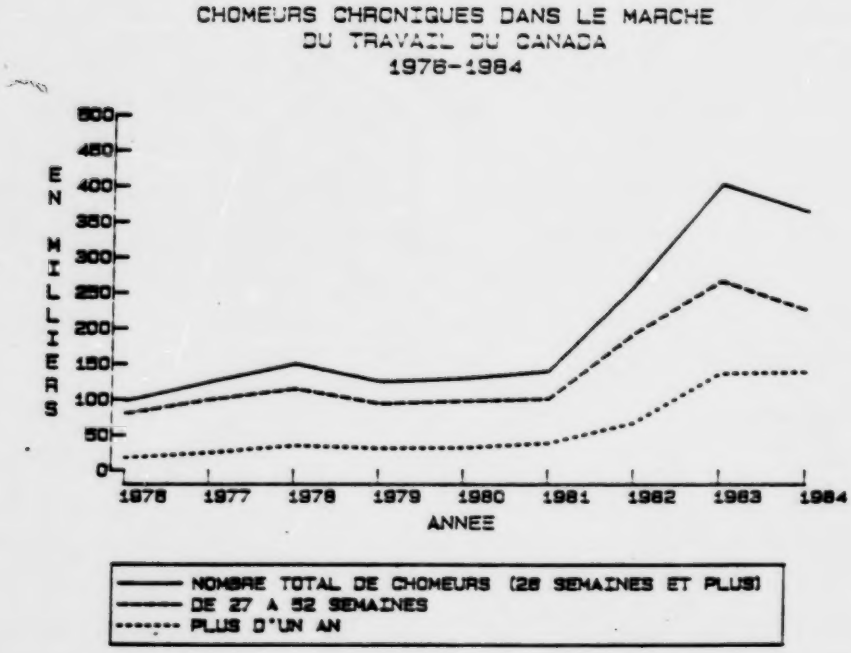

SOURCE: ENQUETE SUR LA POPULATION ACTIVE, CATALOGUE 71-001 (MENSUEL)

alors qu'en 1979, la part du chômage d'une durée excédant six mois rendait compte de 50% du chômage total, en 1984 cette part se situait à près des deux tiers. Il convient de signaler que le risque de chômage de longue durée augmente avec l'âge, autant chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, il est proportionnellement plus important parmi les hommes de tous les groupes d'âge.

On ne sait pas si le déclin du chômage chronique enregistré en 1984 se poursuivra et à quel rythme. Une étude d'EIC effectuée par Alan Barrett sur les récentes tendances du chômage de longue durée signale qu'une poussée suivie d'un déclin accompagne généralement les hauts et les bas cycliques de l'économie. L'auteur mentionne cependant que la poussée qui

s'est produite lors de la récession de 1981-1982 a été extrêmement spectaculaire et beaucoup plus prononcée que lors des cycles précédents. Si ce phénomène s'explique par la gravité des mutations structurelles que connaît l'économie, il indique également que la tendance à la baisse, si elle se poursuit, pourrait être relativement lente. Il importe de signaler, de plus, que la durée moyenne du chômage a grimpé régulièrement, passant de 13,9 semaines en 1976 à 15,1 semaines en 1981 pour atteindre 22 semaines en 1984.

La récente montée du chômage de longue durée a été un phénomène international comme l'indique clairement le schéma ci-dessous des données comparatives de l'OCDE pour 1979 et 1984 concernant les principaux pays industriels. On peut également constater que le Canada avec sa proportion de chômeurs de 12 mois et plus connaît, avec les États-Unis, le taux le plus faible de tous les pays recensés. D'après l'OCDE, il est peu vraisemblable que la situation s'améliore dans un futur immédiat, sauf aux États-Unis.

Schéma 16

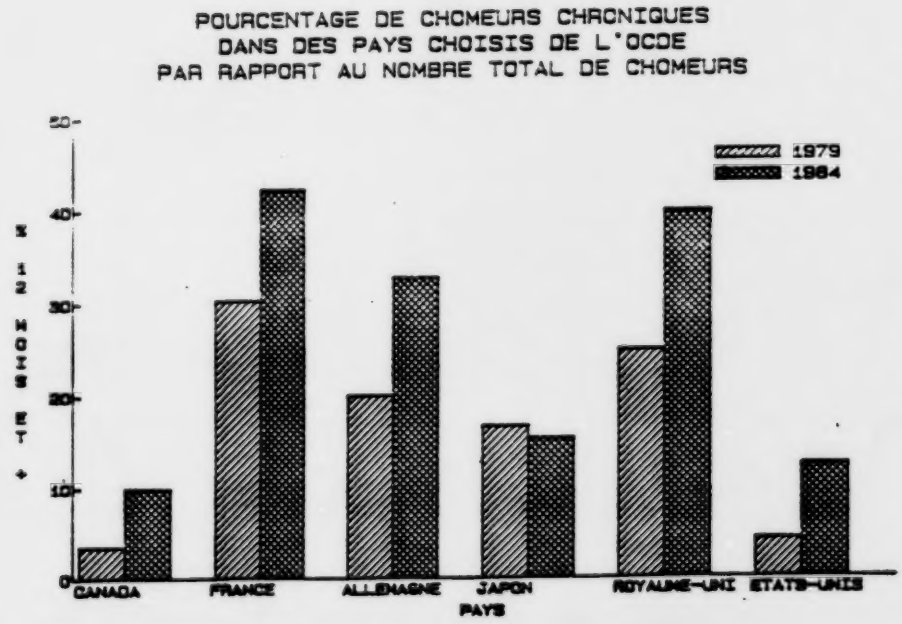

SOURCE: PERSPECTIVES DE L'EMPLOI DE L'OCDE, SEPTEMBRE 1985.

L'OCDE signale que plus les gens sont en chômage longtemps, plus il leur est difficile de trouver du travail. Lorsque les emplois sont rares, la concurrence avec les nouveaux demandeurs d'emploi est exacerbée par l'attitude négative des employeurs en puissance à l'égard des chômeurs de longue durée, ainsi que par la perte de compétence et la baisse de motivation au travail qui se produisent pendant la période de chômage. Un grand nombre de chômeurs chroniques vivent par ailleurs dans des régions défavorisées ou qui subissent de graves changements structurels (villes à industrie unique, par exemple).

3. Répartition du chômage

Les chiffres globaux du chômage masquent les variations du taux de chômage des sous-groupes de la population active. Le tableau 18 ci-dessous, établi d'après les projections du chômage du Conference Board pour 1985-1989, par groupe d'âge et par sexe, illustre clairement l'ampleur du problème du chômage chez les jeunes et plus particulièrement chez les hommes jeunes, dont le taux de chômage devrait continuer à être deux fois plus élevé que celui de la population adulte de sexe masculin, jusqu'à la fin de la décennie.

Tableau 18
Projections du taux de chômage par groupe d'âge et par sexe, Canada: 1985-1989

Sexe/Groupe d'âge		1985	1986	1987	1988	1989
Hommes:	15-24	18,6	18,2	17,9	17,3	17,5
	25-54	8,8	8,0	7,4	7,0	7,1
	55 et plus	7,2	6,5	5,9	5,3	4,8
	Total	10,7	9,9	9,4	8,9	8,8
Femmes:	15-24	15,2	13,9	13,2	12,6	12,3
	25-54	9,3	9,2	9,1	8,9	8,4
	55 et plus	5,7	5,1	4,8	4,4	4,2
	Total	10,4	10,0	9,7	9,3	8,9
CANADA		10,6	10,0	9,5	9,1	8,9

Source: Prévision MTFM du Conference Board, juillet 1985, solution de référence.

Il est probable que l'évolution de la structure démographique de la population canadienne aura une indicence non négligeable sur le chômage des jeunes à moyen terme. Comme nous l'avons mentionné dans la section portant sur l'offre de main-d'oeuvre, le taux de chômage pourrait demeurer relativement élevé chez les jeunes par rapport aux autres groupes d'âge en dépit de la baisse prévue, en chiffres absolus, de ce groupe d'âge parmi la population active. Dans une conjoncture où l'on prévoit que la croissance de l'emploi sera plus lente qu'autrefois, les jeunes pourraient se heurter à une concurrence de plus en plus vive de la part des travailleurs dans la force de l'âge plus expérimentés dont le nombre sur le marché du travail devrait continuer à augmenter substantiellement avec le vieillissement de la génération du baby boom de l'après-guerre. Il ne faut pas non plus sous-estimer, compte tenu de la démographie, la possibilité de voir augmenter le chômage du groupe des 25 à 34 ans. Cependant, d'autres données analysées dans notre document indiquent qu'à défaut d'en arriver à réduire de façon proportionnellement importante le chômage des jeunes, on pourra peut-être le contenir. Parmi les facteurs plaidant en faveur de cette thèse, mentionnons: (i) le niveau de scolarité plus élevé et la plus grande capacité d'adaptation des jeunes travailleurs, compétences qui pourraient leur conférer un avantage dans un milieu de travail de plus en plus axé sur la technologie (ii) les prévisions favorables quant à la poursuite de la croissance du secteur des services (en particulier dans l'industrie de la restauration rapide) qui emploie beaucoup de jeunes, et (iii) les perspectives favorables quant à la poursuite de la croissance des emplois à temps partiel, mode d'activité qui a pris une importance croissante dans l'emploi des jeunes.

Comme l'illustre le schéma 13, le taux de chômage des femmes de plus de 25 ans est traditionnellement plus élevé que celui des hommes du même groupe d'âge. Cependant, le fossé s'est nettement rétréci depuis 1981 du fait que la récession a plus durement frappé les hommes que les femmes. Les prévisions du Conference Board du tableau 19 indiquent qu'à moyen terme, le chômage des femmes de 25 à 54 ans continuera à être plus élevé que celui des hommes et que le fossé entre les taux de chômage des deux sexes devrait graduellement se réélargir d'ici 1988. En plus du chômage,

les femmes connaissent d'autres difficultés sur le marché du travail que nous avons analysées dans la section portant sur l'offre de main-d'oeuvre. Parmi ces difficultés, et non des moindres, mentionnons la tendance croissante du sous-emploi chez les femmes qui travaillent à temps partiel. Il faut ajouter par ailleurs, comme l'a relevé la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel, que les travailleurs à temps partiel (dont la grande majorité sont des femmes) sont nettement concentrés dans une poignée d'industries dont les catégories professionnelles sont réduites par rapport à la gamme de professions offertes aux travailleurs à plein temps. Compte tenu des prévisions relatives à la création d'emplois, du niveau de compétence et de scolarité inférieur des femmes en général et de leur vulnérabilité aux changements technologiques, il est peu vraisemblable qu'on assiste à un revirement de la situation de l'emploi en leur faveur durant la période de planification.

Le problème du chômage chez les autochtones continuera vraisemblablement à être particulièrement aigu. Selon les données du recensement de 1981, le taux de chômage des femmes autochtones dans les régions rurales et urbaines et celui des hommes dans les régions rurales sont à peu près le double de celui des non-autochtones. Le chômage des hommes autochtones dans les régions urbaines est même trois fois plus élevé que celui de leurs homologues non-autochtones. Même si ces statistiques s'appuient sur le recensement de 1981, on a de bonnes raisons de croire qu'à moyen terme, le phénomène persistera ou s'aggravera. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance : le taux de croissance élevé de la population autochtone, l'arrivée de jeunes autochtones en plus grand nombre sur le marché du travail et le fait que les problèmes traditionnels d'emploi qu'ils connaissent ne s'atténueront probablement pas dans une période de ralentissement de la croissance économique et d'accélération des changements structurels.

Les taux de chômage des minorités visibles et des personnes handicapées sont relativement près du taux moyen de chômage de la population dans son ensemble. Les problèmes de chômage auxquels ils sont confrontés, cependant, sont généralement attribuables à la discrimination systémique qui frappe particulièrement ces groupes.

4. Autres facettes du chômage

Lorsqu'on examine la portée et la nature du chômage au Canada, il importe de signaler que le taux officiel de chômage (défini comme étant la partie de la population active civile hors-institutions âgée de 15 ans et plus qui est sans emploi et qui cherche activement du travail tel que révélé par les activités dans une semaine de référence de chaque mois) ne tient pas compte du phénomène du chômage 'dissimulé'. Le terme est difficile à définir et c'est pourquoi le Canada, ainsi que la plupart des autres pays, continue à utiliser la définition plus spécifique du chômage donnée ci-dessus. Une approche plus englobante, qui est acceptée jusqu'à un certain point, consiste à tenir compte des personnes qui ont abandonné la recherche active d'un travail (les travailleurs découragés) - qui ne font donc plus partie de la population active - et les personnes qui travaillent à temps partiel alors qu'elles préféreraient être employées à plein temps.

Statistique Canada a effectué des études sur ce qu'aurait été le taux de chômage si ces groupes avaient été inclus dans le calcul du chômage pour la période 1976-1983. Les résultats de ces études révèlent que pour 1983, le taux de chômage moyen de 'la population active à plein temps' (comprenant les travailleurs à plein temps sans emploi et cherchant du travail à plein temps de même que les travailleurs à temps partiel qui cherchent cependant un travail à plein temps) et le taux de chômage des 'travailleurs découragés' (les personnes ne faisant plus partie de la population active qui cherchaient du travail au cours des six mois précédents mais qui ont abandonné pour des raisons imputables au marché du travail) étaient de 1,4 pour cent (13,3 %) et de 2 pour cent (13,9 %) plus élevé, respectivement, que le taux officiel de chômage de 11,9 pour cent. Au surplus, ce rapport restait pratiquement constant au cours de la période 1976-1983. Ces deux mesures, prises ensemble, se seraient traduites par un taux moyen de chômage pour 1983 de 15,3 pour cent, correspondant à 1,86 million de personnes, par rapport au taux officiel de 11,9 pour cent représentant 1,45 million d'individus.

En plus du phénomène du 'chômage dissimulé', les résultats d'un récent travail d'analyse fait par PSP/EIC démontrent que les taux agrégés de chômage masquent le degré important de polarisation qui se fait jour dans la population active. Les données indiquent qu'un petit groupe de chômeurs chroniques occupent une fraction disproportionnée du pourcentage de chômeurs.

Les données pour 1983 indiquent que la population active adulte âgée de 25 ans et plus peut être répartie en deux groupes: (i) un groupe 'stable' qui connaît relativement peu de problèmes d'emploi et (ii) un groupe à 'graves problèmes' qui est en chômage pendant la moitié du temps où il fait partie de la population active. Pour cette année-là, 65 pour cent des gens jouissaient d'une situation d'emploi stable tandis que 35 pour cent avaient de graves problèmes d'emploi.

Le phénomène du chômage chez les jeunes est quelque peu différent. Les résultats pour la même année font état d'une représentation minime ou nulle des jeunes dans le groupe jouissant d'une situation d'emploi stable. Par contre, 40 pour cent des jeunes connaissaient de graves problèmes d'emploi tandis que les 60 pour cent restant faisaient partie d'un troisième groupe qui était aux prises avec des problèmes d'emploi 'mineurs' (correspondant à un taux moyen de chômage de 7 pour cent).

Les données comparatives entre 1980 et 1983 incitent à penser qu'il y a eu une accentuation de ce phénomène de polarisation dans la population active. Au cours de la période, les deux groupes d'âge ont vu augmenter de 20 pour cent le nombre de leurs membres en proie à de graves problèmes. Cela signifie que quelque 20 pour cent de la population qui n'avait connu autrefois aucun problème d'emploi ou que peu de problèmes, est maintenant aux prises avec de très graves problèmes.

5 Résumé

° Le chômage devrait être en moyenne de l'ordre de 9 à 9,7 pour cent jusqu'à la fin de la décennie. Les projections annuelles indiquent que le chômage sera ramené graduellement au-dessous de 10 pour cent à partir de 1987;

° Le haut degré d'incertitude qui pèse sur l'économie incite à considérer les projections du chômage avec prudence et dans le contexte plus large des profonds changements structuraux qui toucheront l'économie;

° On a constaté une rapide aggravation, après 1981, du phénomène du chômage de longue durée. Même si certains signes indiquent une tendance à la baisse, on pense que les progrès seront relativement lents;

° Le taux de chômage des jeunes devrait diminuer au cours de la période de planification mais demeurer, en particulier pour les hommes, à un niveau nettement plus élevé que pour les adultes;

° On devrait assister à une augmentation du chômage du groupe des 25-34 ans du fait de l'accroissement démographique de ce groupe dans une conjoncture où la croissance de l'emploi est lente;

° Même si l'on prévoit une diminution du chômage des femmes de 25 à 54 ans, il est probable que le nombre de sans-emploi chez les femmes continuera à être plus élevé que celui des hommes du même âge;

° On ne pense pas que la situation du marché du travail pour les groupes cibles, de façon générale, s'améliorera nettement à moyen terme.

° Les taux de chômage agrégés masquent la polarisation importante et croissante qui se fait jour sur le marché du travail entre ceux qui connaissent peu le chômage et ceux qui connaissent un taux de chômage très élevé.

D. L'économie marginale

De nombreux observateurs de tous les coins du monde signalent la progression de l'économie marginale ces dernières années. A leur avis, il s'agit d'un mouvement populaire qui témoigne d'une profonde évolution des valeurs dans nos sociétés qui pousse les gens à prendre de l'autonomie pour assurer leur sécurité économique, améliorer la qualité de leur vie

sociale et répondre à leurs besoins socio-psychologiques. On avance également que ces tendances se renforcent généralement en période de ralentissement de la croissance et de changement structurel, où le chômage sévit et où le milieu de travail est en pleine mutation.

La notion d'économie marginale est difficile à cerner et, pour jeter quelque lumière sur cette notion, l'Institut Vanier de la famille du Canada a élaboré à l'intention de la Commission Macdonald une classification des activités économiques légales productives qui, d'après lui, devrait se rattacher à ce concept. Ces activités englobent, notamment: (i) la production ménagère comme la préparation des repas, l'éducation des enfants et la rénovation domiciliaire (ii) le troc, l'échange de compétences et les dons (iii) le travail bénévole (iv) certaines activités à l'intérieur d'organismes et d'entreprises communautaires comme les groupes d'entraide, les sociétés enregistrées de bienfaisance et de développement communautaire (v) certaines activités de la petite entreprise, des personnes qui travaillent à leur compte et des coopératives, et (vi) l'économie de village, en particulier dans le Nord et dans les régions rurales.

Les autres caractéristiques qui distinguent généralement l'économie marginale sont les suivantes, elle:

- fait surtout appel au comportement axé sur la coopération;
- dépend moins du capital et davantage de la compétence des gens;
- fait un usage moins intensif des ressources non renouvelables;
- fait appel au travail autonome dont l'individu a la pleine maîtrise;
- intègre des objectifs économiques et sociaux;
- est souvent caractérisée par l'absence de rémunération sous forme monétaire;
- se caractérise par des organismes travaillant sur une petite échelle et sans structures hiérarchiques.

Au cours des années, un certain nombre d'universitaires canadiens se sont intéressés à l'économie marginale mais, à partir de leurs analyses, il est difficile de se faire une idée exacte de son envergure et de son

évolution. Cette difficulté s'explique par le large éventail des méthodes d'évaluation utilisées, par la façon dont sont définies les activités qui sont incluses dans les calculs et, naturellement, par le fait que nombre des activités de ce secteur restent non comptabilisées. Le tableau et les observations ci-dessous donnent une idée des difficultés rencontrées.

Tableau 19

Evaluations de l'envergure de l'économie marginale au Canada

	Année	Évaluation
John Kettle	1975	16 % du PNB
	1980	28 %
	1984	51 %
Mireille Éthier	1975	7,2 %
	1977	8,4 %
	1980	4,8 %
	1981	5,9 %
Rolf Mirus	1975	17,2 %
	1977	10,0 %
	1980	14,5 %
Statistique Canada	1981	3,5 - 4,2 %

Sources: Kettle, John, 'A Look at the Underground Economy', Future Letter, 30 avril 1985; Éthier, Mireille, 'The Underground Economy: A Review of the Economic Literature and New Estimates for Canada', sous la direction de F. Vaillancourt, Income Distribution and Economic Security in Canada, vol. 1, Études réalisées pour la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1985; Mirus, Rolf, 'The Invisible Economy: Its Dimensions and Implications', dans Probing Leviathan, sous la direction de G. Lermer, Vancouver, Fraser Institute, 1984; Statistique Canada, Preliminary Estimates for the Unrecorded Economy in Canada, 1981 (inédit).

Toutes ces évaluations excluent le travail bénévole et la production ménagère et toutes, à l'exception des chiffres de Statistique Canada, incluent les activités criminelles. Si l'on tient compte des méthodes adoptées, on a de bonnes raisons de penser que les évaluations de Mireille Éthier et de Statistique Canada sont plus crédibles que les autres même s'il ne faut pas oublier que les différences qui interviennent dans les définitions

nuisent à la comparaison. On ne sait pas si le phénomène a gagné avec le temps et s'il a pris de l'ampleur depuis la récession, mais il est évident que la place de l'économie marginale est loin d'être négligeable. Au delà des chiffres, l'intérêt croissant manifesté récemment à l'égard de l'économie marginale par des ministères comme Revenu Canada et Statistique Canada est fort révélateur.

Les chiffres suivants sont d'excellents indicateurs de la portée et de la valeur des activités dans certaines des catégories indiquées par l'Institut Vanier de la famille du Canada.

On admet généralement que la production ménagère s'élève à environ 40 pour cent du PNB. Il semble raisonnable de considérer qu'au Canada, tout comme aux États-Unis, si l'on en croit les évaluations du World Watch Institute, la valeur des travaux de rénovation domiciliaire entrepris par les propriétaires de maison est actuellement égale à la valeur des travaux de rénovation effectués par les gens de métier. Aux Etats-Unis celà renverse la tendance qui prévalait dans les trente dernières années. Le World Watch Institute ajoute que les propriétaires qui cultivent un jardin aux États-Unis produisent des fruits et légumes d'une valeur annuelle de 16 milliards de dollars. David Ross et Peter Usher, qui sont les auteurs du mémoire de l'Institut Vanier de la famille, indiquent que la production de l'économie marginale représente de 10 à 30 pour cent de la production totale de plusieurs centaines de milliers de ménages canadiens.

Quant au travail bénévole, sa contribution économique est de l'ordre de 2 milliards de dollars par an. D'après les chiffres de Statistique Canada pour 1979-1980, dernière année où les données sont disponibles, environ 2 700 000 Canadiens ont effectué à titre de bénévoles 374 millions d'heures, ce qui équivaut à environ 200 000 années-personnes de travail. Il est intéressant de signaler ici que dans certains États américains, on assiste à l'émergence d'un mouvement en faveur de la comptabilisation des heures des bénévoles pour l'accès aux services sociaux. Une loi en ce sens a été adoptée en Floride et est à l'étude dans cinq autres États. En ce qui a trait aux organismes de bienfaisance enregistrés, on évalue que leur nombre est passé de 39 000 en 1980 à 50 000 en 1984. Le nombre

d'employés de ces organismes s'élève à environ 175 000, soit 4,3 employés par organisme. Le mouvement d'entraide a gagné de l'ampleur et s'est diversifié pour répondre à de nouveaux besoins comme ceux des sans-emploi. Si l'on en croit le président de Centraide Montréal, le nombre de groupes d'entraide a triplé au cours des dix dernières années.

On évalue à 2,5 milliards de dollars la valeur des activités non comptabilisées des organismes et des entreprises communautaires. La valeur de la production émanant des économies de village ne peut être déterminée avec exactitude mais cette production est essentiellement fondée sur l'entraide mutuelle et l'autonomie grâce à un réseau de parents et d'amis, ainsi qu'à des alliances ou des conventions où le pouvoir d'achat n'entre pas en ligne de compte. On a découvert, par exemple, que 80 pour cent des maisons rurales de Terre-Neuve sont construites par leur propriétaire. On a également calculé que les recettes provenant des fourrures, de la pêche et du gibier représentaient la moitié du revenu des autochtones du Nord.

On possède peu de données sur l'importance du troc ou des échanges de compétences dans l'économie marginale mais, à notre connaissance, au moins deux systèmes qui ont connu un grand succès ont été mis sur pied à Toronto et à Comox en Colombie-Britannique. Le deuxième, qui porte le nom de Local Exchange Trading System, a fait l'objet d'un compte rendu extrêmement louangeur de Hazel Henderson, l'une des têtes de file de l'économie marginale, à la réunion de 1985 de la World Future Society.

Comme le signalait William Dyson, ancien directeur exécutif de l'Institut Vanier de la famille, on peut déduire de ce qui précède qu'un nombre important de Canadiens ont un pied dans l'économie de marché et l'autre dans l'économie marginale.

La capacité de l'économie marginale à répondre simultanément aux besoins sociaux et économiques en comptant sur les ressources des personnes, des employés et de la communauté est remarquablement illustrée par le modèle canadien ci-dessous.

En 1976, dans l'île du Cap-Breton, une société de développement communautaire à but non lucratif, New Dawn Enterprises, a vu le jour grâce à une subvention de 80 000 $ de Santé et Bien-être social Canada. Depuis ce temps, cet organisme a mis sur pied une large gamme de projets communautaires, et notamment :

- l'aménagement et la gestion de près de 200 nouvelles unités de logements locatifs, à prix modique;
- l'aménagement de plusieurs nouvelles cliniques dentaires;
- l'exploitation d'un centre de ressources à l'intention des personnes âgées;
- l'ouverture d'un centre d'hébergement pour les personnes déficientes mentales;
- l'exploitation d'une entreprise spécialisée dans les pièces de voitures usagés;
- la création d'une filiale qui offre des services de consultation.

Aujourd'hui, près de 100 bénévoles, avec l'aide d'un personnel spécialisé, déterminent de quelle façon ils géreront les 7 millions de dollars d'actif de la société New Dawn.

Parmi les autres exemples d'entreprises communautaires du Canada, qui commencent à prendre leur essor, mentionnons :

- la Community Employment Strategy Association de Guysborough (Nouvelle- Écosse) qui s'occupe de déceler les besoins de la population et d'offrir des capitaux aux nouvelles petites entreprises créatrices d'emplois;
- la Caisse d'économie des femmes d'Ottawa qui offre des prêts et des services financiers aux femmes de la région d'Ottawa-Hull. Des bénévoles participent à diverses activités;
- EMMA Jambrosia, société constituée d'un groupe de femmes de West Kootenay qui a vu le jour il y a quatre ans avec l'aide du gouvernement fédéral. Cette année, les profits de ce groupe de dix membres qui se spécialisent dans les conserves de fruits sont censés atteindre les 50 000 $.

Le potentiel de l'économie marginale pourrait être exploré plus avant qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant dans une conjoncture où les gouvernements essaient de trouver des solutions inédites et peu coûteuses pour la création d'emplois et la production de recettes, de même que pour la prestation d'avantages et de services sociaux. Il est intéressant de signaler, par exemple, que des recherches ont démontré que les sociétés privées les plus progressistes des États-Unis ont l'art de nouer des relations plus positives avec leur communauté locale que ne le fait l'entreprise paternaliste traditionnelle. Aux États-Unis, des groupements professionnels aident activement les petites entreprises et participent à des programmes de formation dans les centres urbains. Des firmes comme IBM et Control Data Corporation ont détaché des cadres et des techniciens auprès de nouvelles entreprises dans des secteurs de chômage élevé et ont aidé à former des jeunes appartenant à des groupes minoritaires pour leur permettre d'occuper les emplois disponibles. Au Royaume-Uni, des entreprises locales de fiducie, créées par les pouvoirs publics locaux, l'entreprise privée et les syndicats aident à la mise sur pied de petites entreprises en leur prodiguant des conseils et en leur faisant bénéficier de la compétence de cadres de grandes entreprises ayant de l'expérience dans des domaines comme la comptabilité et le marketing. Il a été démontré que les avis et l'aide provenant du secteur privé et du gouvernement à l'échelon local créaient un climat propice au développement de nouvelles entreprises et à la création d'emplois.

Résumé

- Même si l'on ne connaît pas avec précision l'envergure et le rythme de croissance de l'économie marginale, le phénomène revêt suffisamment d'ampleur pour susciter un intérêt de plus en plus vif;

- Il est généralement admis que la production ménagère atteint environ 40 pour cent du PNB;

- On évalue à 2 milliards de dollars annuellement la contribution économique du travail bénévole alors que les activités non comptabilisées des organismes et des entreprises communautaires sont évaluées à environ 2,5 milliards de dollars annuellement;

° L'économie marginale offre la possibilité de réaliser l'intégration simultanée, à l'échelon communautaire, des objectifs sociaux et économiques.

5. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Nombre des tendances que nous avons analysées jusqu'à maintenant devraient avoir une incidence non négligeable sur les individus et la structure de la société canadienne. Les tendances les plus importantes à signaler ici sont l'augmentation du coût social et personnel du non-emploi ainsi que les possibilités d'intensification de la polarisation dans la société. Des changements dans le style de vie accompagnent également la mutation profonde que subit l'économie. Même s'il est difficile d'établir quel est celui des deux phénomènes qui exerce une influence sur l'autre, tout porte à croire que les tendances des deux secteurs se renforcent mutuellement pour modifier l'un et l'autre. Ce sont ces tendances que nous étudions maintenant.

A. Le coût social du chômage

Depuis la récession, le taux de chômage a franchi la barre des 10 % et de nombreux observateurs sont d'avis que cette situation persistera pendant un certain temps, comme nous l'avons vu dans l'un des chapitres précédents. C'est peut-être là l'un des phénomènes sociaux les plus importants de notre époque. En plus de l'augmentation des dépenses directes pour les programmes de planification du marché du travail, l'assurance-chômage et l'aide sociale - sans compter les manques à gagner - la persistance de hauts taux de chômage soulève d'importantes questions en regard de la situation critique des sans-emploi et relativement au bien-être de la société dans son ensemble.

Alors qu'on dispose d'énormes quantités de données sur les indicateurs de l'économie et de la productivité, les documents sur des indicateurs sociaux comme le coût humain et le coût social du chômage restent fragmentaires, sectoriels et souvent anecdotiques. Il importe cependant de se reporter à

deux documents capitaux publiés en 1983 au Canada qui ont abordé la question du coût social du chômage de façon à sensibiliser la société à la question. Dans son rapport intitulé 'Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle', la Conférence des évêques catholiques du Canada a abordé la question du désordre moral que pourrait entraîner la persistance de hauts taux de chômage. Dans son ouvrage 'Unemployment: Its Impact on Body and Soul', l'Association canadienne pour la santé mentale insiste sur le fait que le chômage doit être considéré comme un problème qui déborde l'économie. S'appuyant sur une large gamme d'études et de comptes rendus de travailleurs sociaux, entre autres, l'Association conclut que le chômage est responsable à divers degrés des nombreux désordres physiques et psychologiques que l'on constate chez les sans-emploi ainsi que de problèmes sociaux connexes comme la violence familiale, les désaccords conjugaux ou les ruptures, l'abus de stupéfiants, le suicide, le crime, etc. La demande de l'Association canadienne pour la santé mentale voulant que l'on tienne compte de cette réalité dans la politique de l'État semble bénéficier d'un soutien accru de la part des services de santé.

Les conclusions de l'Association canadienne pour la santé mentale concordent avec celles des études systématiques effectuées au cours des années aux États-Unis sur les liens entre le chômage et les stress sociaux. Dans leur récent examen des écrits américains, 'Health and Social Costs of Unemployment', R. Liem et P. Rayman concluaient: 'on a de bonnes raisons de croire que la perte d'un emploi peut augmenter les risques pour la santé, exacerber les désordres chroniques et latents, modifier les comportements habituels de recherche d'une vie saine et entraîner de nombreux autres coûts sociaux et interpersonnels'. Parmi les formes de tensions les plus fréquemment observées, mentionnons : l'excès de tension artérielle, l'alcoolisme, la séparation conjugale, l'anxiété et l'insomnie. Une étude longitudinale effectuée par Kasl et Cobb (1977) sur des travailleurs qui avaient perdu leur emploi résume bien le problème lorsqu'ils concluent qu'un licenciement doit être considéré comme une situation critique dans la vie des gens.

On a souvent affirmé qu'il était possible d'établir une corrélation positive entre le chômage et le crime. Or, P.W. Gillespie dans son ouvrage 'Economic Factors in Crime and Delinquency: A Critical Review of the Empirical Evidence', qui passe en revue 19 études américaines, conclut qu'on ne peut établir qu'un faible lien. En ce qui concerne le Canada, Harry MacKay du Conseil canadien sur le développement social signale que dans les années 1970 le taux de criminalité était stagnant alors même que le taux de chômage s'élevait rapidement.

Dans l'état actuel des recherches, il est impossible de se prononcer de façon définitive sur les liens qui existent entre le coût social dont nous avons parlé et sa valeur financière. L'Association canadienne pour la santé mentale présente deux évaluations qui situeraient le coût socio-économique total du chômage entre 50 et 75 milliards de dollars en 1982. D'après ce dernier chiffre, dont on sait qu'il comporte certains chevauchements, le coût des indicateurs de tensions liées au chômage (suicides, homicides, maladies de coeur, admissions en établissement psychiatrique ou en prison et mortalité totale) atteindrait 7,4 milliards, tandis que la perte sur le plan de l'éducation, de la formation et de la dépréciation du capital humain s'éleverait à 2,7 milliards. Les autres coûts concernent la perte de production (41 milliards de dollars), le manque à gagner (8,9 milliards de dollars), le montant des prestations d'assurance-chômage (8,1 milliards de dollars) et la perte de revenus d'impôt pour l'État (7,4 milliards de dollars). Que les coûts atteignent ou non cet ordre de grandeur, que l'on puisse même exprimer en valeur financière certains coûts sociaux importants comme la diminution des aspirations et la fragmentation sociale, ils n'en sont pas moins considérables et les problèmes engendrés dignes d'attention si le chômage est appelé à faire partie intégrante des sociétés industrielles dans les temps qui viennent.

Des efforts considérables sont déployés par EIC pour régler la question du chômage grâce à divers programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, de formation et de création d'emplois. Pour l'instant, l'on ne sait pas très bien si ces mesures contribueront à enrayer la montée du chômage.

En attendant, EIC aurait peut-être un certain rôle à jouer dans l'allègement du coût social du chômage en encourageant la mise en place de mécanismes de soutien pour les sans-emploi, soit par l'intermédiaire des syndicats ou de réseaux de santé publics, privés ou bénévoles, soit encore en assumant une nouvelle fonction, celle de réunir les sans-emploi pour encourager le soutien et l'entraide.

B. La polarisation de la société

Dans cette section, nous abordons la question de la polarisation possible de notre société à cause des facteurs suivants : pauvreté, marginalisation sur le marché du travail et évolution de la répartition des salaires et des compétences. Il est clair que ces facteurs empiètent les uns sur les autres mais on a jugé utile de les présenter séparément parce qu'ils soulèvent des questions différentes.

1. Pauvreté

Les statistiques sur la pauvreté au Canada sont un bon indicateur de l'étendue du phénomène. Entre 1969 et 1981, on a pu constater un déclin du taux global de pauvreté mais cette tendance s'est renversée par la suite. Dans ses plus récents calculs, le Conseil national du bien-être social estime qu'environ 4 350 000 Canadiens vivaient dans la pauvreté en 1984, soit une augmentation de près de 900 000 depuis 1981.

La pauvreté est traditionnellement plus élevée chez les personnes vivant seules que dans les familles. Cependant, depuis 1981, ce sont les familles qui sont de plus en plus frappées : le taux de pauvreté des familles a augmenté régulièrement, passant de 12 pour cent à cette date à 15 pour cent en 1984. En 1984, le taux de pauvreté des personnes vivant seules était de 38,4 pour cent.

Les chiffres du Conseil indiquent que la situation est particulièrement alarmante dans le cas des familles monoparentales dont le chef est une femme. En 1984, 42,9 pour cent des familles dirigées par une femme vivaient au-dessous du seuil de pauvreté alors que seulement 11,3 pour cent des familles dirigées par un homme étaient dans le même cas. Les

tendances à long terme confirment l'idée qu'on assiste à une féminisation de la pauvreté : en 1969, les risques de pauvreté pour les familles monoparentales dirigées par une femme étaient deux fois et demi plus élevés que pour les familles monoparentales dont le chef était un homme. En 1984, les risques de pauvreté des familles dirigées par une femme étaient devenus 3,75 fois plus élevés. Il convient de signaler qu'entre 1981 et 1984, la proportion de familles dans la pauvreté ayant pour chef un homme est passée de 8,9 à 11,3 pour cent tandis que dans le cas des familles dirigées par des femmes, le taux a diminué en 1984 après une hausse importante en 1982 (45 %) par rapport à 1981 (38,1 %).

La situation est tout aussi sombre pour les jeunes Canadiens. Entre 1969 et 1982 (dernière année pour laquelle on dispose de données), le nombre de familles pauvres dont le chef était une personne de moins de 25 ans a augmenté de 43 pour cent, tandis que le nombre de familles pauvres dont le chef avait plus de 25 ans diminuait sensiblement. De même, sur 10 personnes seules âgées de moins de 25 ans, 4 figuraient au nombre des pauvres.

Moins le niveau de scolarité du chef de famille est élevé, plus le risque pour la famille de vivre au-dessous du seuil de pauvreté est important. Les données les plus récentes (1983) indiquent que près de 20 pour cent des familles dont le chef n'avait qu'une éducation du niveau élémentaire étaient pauvres. Le risque de pauvreté est extrêmement élevé pour les personnes vivant seules qui n'ont qu'un niveau d'études élémentaires puisque 67 pour cent d'entre elles étaient pauvres en 1983.

Le chômage contribue également à augmenter les risques de pauvreté. Ainsi, le risque de pauvreté était deux fois plus élevé pour les familles dont le chef s'était trouvé sans emploi au cours de 1983 que pour celles dont aucun membre n'avait connu la chômage. Le problème est encore plus grave pour les Canadiens vivant seuls. En 1983, leur taux de pauvreté était extrêmement élevé puisqu'il atteignait 77,5 pour cent chez ceux qui n'avaient travaillé que d'une à neuf semaines; il était de 11,4 pour cent chez ceux qui avaient travaillé de 49 à 52 semaines.

Les données les plus récentes (1981) montrent que le taux de pauvreté des familles dont le chef est né à l'étranger était légèrement inférieur à celui des familles dont le chef est né au Canada. En revanche, le taux de pauvreté des immigrants seuls, qui atteignait 42,2 pour cent, était nettement plus élevé que le taux de pauvreté des Canadiens dans la même situation, soit 36,9 pour cent. Le taux de pauvreté des immigrants seuls qui sont arrivés au Canada avant 1946 est particulièrement inquiétant puisqu'il atteint 61,4 pour cent par rapport à 33,6 pour cent dans le cas des immigrants arrivés après 1960.

Disons pour résumer que le taux global de pauvreté a augmenté depuis la récession, témoignant de la situation extrêmement préoccupante de certains groupes. Dans un contexte de ralentissement de la croissance, ces problèmes ne manqueront pas de s'accentuer, et il est possible que s'intensifient les pressions en vue de l'adoption de politiques sociales visant à corriger la situation désastreuse de ces groupes et des autres groupes en difficulté.

2. Marginalisation sur le marché du travail

L'un des phénomènes les plus graves observés récemment non seulement au Canada mais dans pratiquement tous les pays industrialisés a trait à la polarisation de la population active: entre ceux qui travaillent et les sans-emploi. Comme on a pu le voir dans la section sur le chômage, un nombre croissant de personnes et une proportion croissante de la population active sont privés d'emploi pendant six mois ou plus. Des analyses de la Direction de la planification d'EIC ont également mis en évidence une augmentation de la proportion de personnes aux prises avec un grave problème de chômage, c'est-à-dire privées d'emploi pendant 50 pour cent du temps. Ce groupe représentait un tiers de la population active en 1983. Or, les deux autres tiers de la population active ne connaissent le chômage que rarement ou occasionnellement.

Dans les sections traitant de l'offre de main-d'oeuvre et du chômage, nous avons également abordé la question de la marginalisation de différents groupes sociaux et culturels de la société canadienne causée par des

obstacles discriminatoires systémiques à l'emploi. Suivant le groupe examiné, on peut observer une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: faible taux d'activité, haut taux de chômage, surreprésentation dans des emplois faiblement spécialisés et à faible taux de rémunération.

Si le chômage est appelé à demeurer une caractéristique permanente de notre société et si l'on ne fait pas de progrès dans le sens de l'égalité d'accès au marché du travail pour les groupes cibles, les conséquences sociales à long terme pourraient être graves. La marginalisation de certains groupes pourrait miner le sens de l'équité et de la justice qui existe et, comme le prétend le juge R. Abella, doit exister dans notre société. En retour, cette situation pourrait être une source d'insécurité et exacerber les tensions sociales.

Il nous faut mentionner dans le même ordre d'idées l'étendue de la fragmentation en fonction de l'origine ethnique ou raciale de la société canadienne. Dans son rapport récent, le Comité spécial sur les minorités visibles estime que 15 pour cent de la population canadienne a une attitude nettement raciste et que 20 à 25 pour cent des gens ont des tendances racistes. Dans leurs études sur la discrimination en matière d'emploi à Toronto, l'Urban Alliance on Race Relations et le Social Planning Council en sont arrivés à la conclusion 'qu'il existe véritablement une importante discrimination qui diminue les chances qu'ont les membres des minorités raciales de se trouver un emploi'. Les auteurs de ces études ont découvert que lorsque des demandeurs d'emploi ayant une qualification analogue et des caractéristiques semblables, excepté l'origine raciale, répondaient en personne à une offre d'emploi, les Blancs avaient trois fois plus de chance d'obtenir l'emploi que les gens de couleur. Les Indo-pakistanais étaient le groupe qui souffrait le plus de la discrimination puisqu'on leur a répondu que les emplois n'étaient plus offerts ou n'étaient plus disponibles dans une proportion de près de 44 pour cent sur les 438 emplois en cause.

Dans la section sur l'offre de main-d'oeuvre, nous avons signalé que les minorités visibles ont un taux d'activité plus élevé que celui de la moyenne. Toutefois, l'on sait pertinemment que pour certains groupes et

certaines personnes, l'intégration au marché du travail peut être plus difficile que pour les Blancs et que les possibilités de promotion de certains peuvent être compromises par des attitudes discriminatoires. En plus de l'intégration sur le marché du travail, le rapport sur les minorités visibles met en évidence l'absence d'intégration relativement à d'autres aspects de la vie sociale et conclut que la société canadienne est en réalité une mosaïque 'en relief' dont certaines pièces sont surélevées. La tendance des membres des minorités visibles à se regrouper dans certains lieux géographiques contribue selon certains à aggraver la situation.

3. Évolution de la répartition des salaires et des compétences

L'introduction de la technologie de pointe dans le secteur manufacturier et le secteur des services n'est pas sans inquiéter divers observateurs qui craignent les effets de polarisation possibles dans l'avenir. En 1982, par exemple, le groupe de travail de Travail Canada sur la micro-électronique et l'emploi estimait que 'l'application non dirigée' de la nouvelle technologie pourrait avoir pour effet de répartir la main-d'oeuvre en deux groupes : les travailleurs extrêmement qualifiés et les travailleurs non qualifiés.

Dans une étude sur le déclin de l'industrie textile et la croissance de l'industrie de pointe en Nouvelle-Angleterre (publiée dans 'The De-Industrialization of America', 1982), Bluestone et Harrison expliquent comment la conjugaison des tendances du marché, analysées dans les sections précédentes, peut modifier la courbe traditionnelle de la répartition des salaires et des compétences qui caractérisait l'économie manufacturière. La nouvelle courbe, déprimée au centre, est le résultat de l'élimination ou du déclassement des emplois du secteur manufacturier qui, traditionnellement, occupaient le milieu de la courbe, et de la création d'un grand nombre d'emplois à l'extrémité inférieure de l'échelle des salaires et des compétences, dans le secteur des services. Selon Bluestone et Harrison, les travailleurs qui ont perdu leur emploi à la suite de fermetures d'usine ou de l'automatisation des procédés ont tendance à se retrouver un emploi de niveau inférieur. Ainsi, deux et six ans après avoir perdu leur emploi, 43,4 et 15,8 pour cent des travailleurs

de l'automobile gagnaient moins que leurs collègues qui avaient conservé leur emploi dans cette industrie. Un 'phénomène de glissement' semblable a été observé chez les travailleurs dans d'autres secteurs manufacturiers. De récentes recherches effectuées par le Brookings Institute sur les problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre au changement structurel ont démontré que le réemploi après une période de formation s'accompagnait souvent d'une perte considérable de rémunération. Cette situation est, pense-t-on, imputable au fait que le recyclage n'est pas généralement une bonne méthode de rajustement sauf si les stagiaires possèdent déjà un peu d'expérience ou de connaissances dans le nouveau domaine ou s'il existe un lien technique quelconque entre la formation et les emplois précédents.

La nouvelle courbe 'bimodale' dont les sommets se trouvent aux extrémités de la répartition des salaires et des compétences serait poussée jusqu'à la caricature pour les industries à croissance rapide comme le secteur de la micro-électronique, par exemple. Dans le cas de ces industries, Bluestone et Harrison prévoient même d'ici dix ans la disparition des emplois peu spécialisés et faiblement rémunérés du premier sommet de la courbe.

Bob Kuttner, dans un article intitulé 'The Declining Middle' et dans son livre 'The Economic Illusion', parle également du phénomène de la polarisation et il est d'avis que ce changement, qui résulte principalement de la transformation de la structure industrielle, est également lié à d'autres facteurs qui ont entraîné une baisse des salaires depuis les années 1960. Parmi ces facteurs, mentionnons la participation croissante des femmes et des jeunes au marché du travail, le taux élevé de chômage, la diminution du pouvoir des syndicats et la compression des dépenses du secteur public. Dans l'ensemble, ces problèmes persisteront probablement pendant la période de planification. De plus, le vieillissement de la population active pourra accentuer la tendance à la baisse des salaires, compte tenu de la concurrence accrue que se livreront les demandeurs d'emploi pour les rares bons emplois.

La théorie de la disparition de la classe moyenne conserve malgré tout ses détracteurs. Une analyse de la répartition des salaires et de l'emploi réalisée par un fonctionnaire du Bureau of Labour Statistics des États-Unis démontre, par exemple, qu'entre 1973 et 1982, la proportion des emplois des groupes professionnels à revenus élevés et moyens par rapport à l'ensemble des emplois a augmenté, alors que celle des groupes à faibles revenus a diminué. James Fallows, rédacteur à l'Atlantic Monthly, avançait récemment que la classe moyenne ne rétrécit pas mais que c'est plutôt un changement dans la méthode d'établissement des statistiques, introduit en 1979, qui semble indiquer une 'chute' de 10 pour cent du nombre des ménages à revenus moyens. (Fallows déclare également que Barry Bluestone aurait avoué 'que les preuves étaient assez rares pour l'instant au sujet de la répartition bimodale du revenu'.) Une étude effectuée par un économiste de Harvard et un cadre à la retraite de Xerox, financée par l'industrie de l'informatique, n'a guère trouvé d'éléments pour étayer la thèse du déclin de la classe moyenne. Ces auteurs prétendent que, dans l'industrie de l'informatique elle-même, 70 pour cent des travailleurs se situent dans la fourchette des salaires moyens.

Nous ne disposons pas de suffisamment de données pour savoir de façon sûre si la polarisation des salaires et des compétences se produit actuellement au Canada à la suite de la transformation de l'économie. Cependant, deux facteurs pourraient donner à penser que la polarisation ne se fera pas à outrance. Tout d'abord, par rapport aux syndicats américains, les syndicats canadiens demeurent forts et, en fait, ont connu une certaine croissance. En second lieu, l'État canadien n'a pas fait, en général, les compressions spectaculaires de dépenses que se sont imposés les États-Unis. Par conséquent, ces deux institutions, que Kuttner décrit lui-même comme 'les deux agents les plus puissants de la répartition égale des salaires', pourraient offrir d'importantes garanties du maintien de la classe moyenne.

Si la polarisation des compétences et des salaires devait cependant se produire, les conséquences sociales et économiques en seraient graves. La disparition d'un nombre important d'emplois à revenu moyen aurait

tendance à atténuer la mobilité sociale et à contraindre un plus grand nombre de travailleurs à accepter des postes à faibles revenus, les rendant incapables désormais de gagner suffisamment d'argent pour eux-mêmes et pour leur famille. Pour les gouvernements, cette situation se traduirait par une augmentation des prestations d'aide sociale et une réduction des recettes fiscales. Sur le plan individuel, l'insatisfaction au travail irait grandissante, le sentiment de frustration augmenterait et des problèmes sociaux comme l'alcoolisme et la violence familiale y trouveraient un terrain favorable. Une telle situation pourrait aggraver également les tensions sociales étant donné que les groupes qui ont traditionnellement été favorisés verraient les portes se fermer de plus en plus devant eux. Il s'ensuivrait un effet déstabilisateur qui pourrait favoriser le militantisme et créer une atmosphère peu propice aux accords sociaux positifs.

C. Modes de vie

A mesure que les hypothèses traditionnelles sur la croissance sont remises en question en raison des transformations que subit l'économie de marché et que le changement structurel vient modifier la nature du travail et de la vie professionnelle elle-même, on s'interroge de plus en plus sur la façon de poursuivre la quête d'un mieux-être.

Certains indices suggèrent que nos styles de vie et nos valeurs sont en pleine mutation, traduisant l'évolution des idées sur la qualité de la vie et le sentiment qu'il faut acquérir plus d'indépendance. Ceci serait lié à la prise de conscience chez de plus en plus d'individus concernant l'inaptitude de l'Etat et des autres institutions à régler rapidement les problèmes en raison de leur manque de ressources et des rigidités institutionnelles qui les caractérisent.

Au cours de la dernière décennie, la famille s'est complètement transformée en raison de l'évolution des aspirations des femmes et de l'aggravation de la situation économique. Entre autres tendances importantes, signalons la diminution du taux de nuptialité, imputable à la tendance accrue de la population à repousser à plus tard le mariage et la naissance

des enfants, l'augmentation de la proportion des ménages sans enfants, la baisse du taux de natalité et l'augmentation des familles à double revenu. A cause de l'augmentation du nombre de séparations et de divorces, la proportion des familles monoparentales a augmenté de façon spectaculaire en même temps que se multipliaient de nombreux modes de vie, en famille ou en cohabitation, comprenant toutes les variables imaginables. De même, on constate que la proportion de personnes qui décident de vivre seules est en augmentation rapide.

La conséquence la plus importante de tous ces changements est l'augmentation du taux d'activité des femmes, constaté surtout chez les jeunes femmes. Et, comme nous l'avons déjà souligné, il est probable que leur taux d'activité continuera à s'accroître à un rythme beaucoup plus rapide que celui des autres groupes. Les transformations de la structure familiale entraînent également une demande accrue de logements et de services comme les services de garderie, de repas-éclairs et d'aides ménagères, par exemple, et l'on s'attend à ce qu'elles continuent à modifier la nature de notre économie et de nos institutions. Elles font également prendre conscience de la nécessité d'établir de nouveaux mécanismes pour permettre le partage des responsabilités économiques et de l'éducation des enfants, comme les congés de maternité payés et l'assouplissement des horaires de travail. On ignore pour l'instant si les changements qui bouleversent la structure familiale auront pour effet d'accroître ou de réduire la mobilité de la population active. La réduction du nombre de dépendants et l'accroissement du nombre des familles à deux revenus sont des phénomènes susceptibles de contribuer à l'absorption d'une partie des coûts socio-économiques liés au chômage. A titre d'exemple, en ce qui a trait aux familles où l'homme et la femme sont salariés, il est possible qu'on voit de plus en plus, en alternance, l'une des deux personnes actives profiter de l'assurance-chômage.

Un Rapport préparé pour EIC en 1984 sur les tendances au Canada, qui s'appuyait sur une vaste étude des événements et des thèmes traités dans les journaux locaux du Canada, vient étayer les conclusions ci-dessus sur la transformation de la structure familiale. Les auteurs déclarent en outre que l'on assiste à une transformation en profondeur des idées sur la

qualité de la vie, du comportement du consommateur et des espoirs sur l'avenir de la jeunesse. Nous nous inspirons en grande partie des observations de ce Rapport dans l'analyse qui suit.

Si l'on en croit le Rapport sur les tendances au Canada, le sentiment d'insécurité qui pèse sur la classe moyenne depuis la récession a amené une révision à la baisse des attentes et des aspirations des Canadiens et il ne semble pas que la reprise ait modifié leur nouveau point de vue. Cette évolution des aspirations s'est traduite par une évolution des stratégies de consommation comme l'illustrent les comportements suivants: les Canadiens sont devenus plus sélectifs et plus prudents dans leurs investissements et dans leurs achats de biens de remplacement, évitent de s'endetter et de rééchelonner leurs paiements, font l'acquisition de produits de qualité durable, limitent leurs achats de biens et services essentiels, de nourriture en particulier et, de façon générale, établissent de meilleurs budgets et maîtrisent mieux les frais du ménage. Le Rapport soutient par ailleurs que les Canadiens de la classe moyenne participent de plus en plus à des activités économiques marginales comme le troc et l'échange de compétences, auxquelles l'on pourrait ajouter la production ménagère, telle cette liée aux potagers et la rénovation des maisons. Ces changements ne sont pas sans importance du fait des répercussions qu'ils sont susceptibles d'avoir sur la demande de biens et de services dans l'économie de marché.

En ce qui a trait aux idées sur la qualité de la vie, le Rapport fait état d'un intérêt plus vif pour 'le développement de la créativité personnelle, l'intégration à des groupes religieux, l'engagement dans l'apprentissage permanent (permettant les changements d'orientation en milieu de carrière) et le soutien à des causes internationales en faveur de la justice, pour soulager la faim dans le monde ou pour diminuer les risques de pollution de l'environnement ou de guerre nucléaire, par exemple.' On constate également une préoccupation croissance relativement aux conséquences sociales de la politique économique qui semble prendre naissance dans la vision d'une société équilibrée où les objectifs des politiques de création d'emplois et de croissance économique ne devraient pas l'emporter sur les considérations écologiques et la santé au travail, sur l'égalité (salaire égal

pour un travail d'égale valeur), sur le droit à l'emploi grâce à la formation, ou sur les mesures d'équité en matière d'emploi, pour ne donner que quelques exemples.

Il convient également de signaler que le Rapport témoigne de l'inquiétude croissante des Canadiens à l'égard de l'avenir de la jeunesse, jugée très vulnérable à la transformation que subissent l'économie et la structure familiale. Comme il y est déclaré, on craint de plus en plus la possibilité d'une 'génération perdue'.

En ce qui a trait aux facteurs économiques, on redoute que les perspectives de stagnation de l'emploi aient un effet démotivant concernant l'éducation, la formation et la participation au marché du travail, pour déboucher sur un sentiment général d'aliénation par rapport à la société. On craint que la nouvelle technologie de la micro-électronique n'aggrave ce phénomène en mettant l'accent sur l'interaction avec les machines plutôt qu'avec les personnes et en privilégiant la fuite dans des mondes imaginaires complètement différents de la réalité. On a souvent peur aussi que la nouvelle technologie ne rétrécisse le champ d'intérêt des individus tout en modifiant les modes de pensée et de résolution des problèmes. Les conséquences d'une telle mutation sont pour l'instant inconnues. La transformation qui atteint à la fois l'économie et la famille n'est pas non plus sans susciter des préoccupations car l'on craint qu'elle n'augmente le degré de stress des personnes.

Les résultats des enquêtes d'opinion publique sur l'attitude à l'égard du travail au cours des dix dernières années portent à croire qu'une proportion croissante de travailleurs sont insatisfaits de leur travail, qu'ils jugent insuffisamment stimulant ou qui ne leur confère pas suffisamment de pouvoir. Certains indices dénotent également que l'évolution des attitudes à l'égard du travail aboutit à une plus grande résistance à accepter 'n'importe quel' travail. Fréquemment cité comme une preuve de la régression de l'éthique du travail, ce type de comportement peut également être considéré comme un refus de reléguer au second plan d'autres valeurs essentielles au profit d'un travail rémunéré. Comme le

fait remarquer David Freedman, du Bureau international du travail, '...les personnes qui refusent un travail ennuyeux et répétitif qui ne leur permet pas de s'épanouir ne sont pas plus révoltées contre le travail que ne l'étaient les générations précédentes qui ont cherché à améliorer les conditions de travail en luttant pour le salaire minimum et les normes de sécurité'. En fait, le philosophe de Princeton Michael Walzer considère comme un progrès le fait que les citoyens 'n'acceptent plus d'occuper certains types d'emploi'. Dans une conjoncture où le marché de l'emploi manifeste des signes de polarisation du travail en tâches intéressantes et en tâches ennuyeuses ou routinières, où la technologie amène les gens à travailler de plus en plus avec des machines plutôt qu'avec leurs semblables, où la maîtrise du travail pourrait être de moins en moins grande, cette évolution pourrait s'accentuer. Ce phénomène pourrait se traduire par un désir de plus en plus vif de voir s'assouplir les horaires de travail pour que chacun puisse consacrer plus de temps à des activités de son choix. On peut également s'attendre à ce que les travailleurs exercent des pressions sur la direction pour qu'elle améliore les conditions de travail, veille au bien-être émotif et psychologique des employés et augmente leur participation à la prise de décision. L'expérience a démontré que l'insatisfaction au travail a d'importantes répercussions psychologiques sur les travailleurs, dont la productivité décroît. Certains pays, comme le Japon et plusieurs États de l'Europe occidentale, se sont donnés comme priorité d'améliorer la qualité de vie au travail.

D. Résumé

Le coût du chômage

° On a de bonnes raisons de penser que la perte d'un emploi augmente les désordres liés à la santé et entraîne d'autres coûts sociaux (suicides, homicides, incarcérations dans des établissements psychiatriques ou correctionnels, etc.) et interpersonnels (séparation des couples, violence familiale, etc.);

° Le chômage coûte cher à la société en termes d'éducation, de formation et de dépréciation du capital humain, diminue les espoirs et favorise la fragmentation sociale;

° Le chômage coûte cher sur le plan économique puisqu'il se traduit par une perte de production, par un manque à gagner et par une augmentation directe des dépenses de l'Etat.

Polarisation de la société

° Il existe une polarisation considérable de la société canadienne en fonction des revenus, qui résulte souvent du chômage et de l'inégalité sur le marché du travail;

° On constate une polarisation grandissante entre ceux qui possèdent et qui ne possèdent pas d'emploi, étant donné que le chômage frappe le plus sévèrement un tiers environ de la population active qui se retrouve sans travail pendant la moitié du temps;

° L'inégalité systémique d'accès au marché du travail est une réalité pour un certain nombre de groupes particuliers, entraînant un taux élevé de chômage et/ou la concentration dans des secteurs d'emploi peu spécialisés et faiblement rémunérés;

° On craint de plus en plus la polarisation de la société en fonction des groupes ethniques ou raciaux;

° Certains analystes prétendent qu'il existe une polarisation croissante de la société en fonction des salaires et des compétences à la suite de la transformation de l'économie, mais on ignore si cette tendance s'applique vraiment au Canada.

Modes de vie

° La structure familiale subit de profondes transformations. Cette évolution entraîne une augmentation du taux d'activité des femmes, accroît la demande de services comme le logement et l'aide ménagère (dont les garderies), tend vers l'assouplissement des modalités de travail;

° Les transformations de la structure familiale peuvent avoir une incidence sur la mobilité;

° La révision à la baisse des attentes et des aspirations semble mener à des habitudes plus économes de consommation dans la classe moyenne et à un accroissement de l'utilisation du potentiel de l'économie marginale;

° On constate un intérêt croissant pour la qualité de la vie et le souci d'une meilleure intégration des objectifs sociaux et économiques.

° Dans l'ensemble, la jeunesse est perçue comme le groupe le plus vulnérable à la transformation que subissent l'économie et la structure familiale, et l'on commence à craindre que la jeunesse d'aujourd'hui ne soit une 'génération perdue';

° L'on craint en particulier de plus en plus que les perspectives de stagnation de l'emploi n'aient un effet démotivant généralisé et ne favorisent l'émergence d'un sentiment d'aliénation par rapport à la société;

° Des indices portent à croire que les attitudes à l'égard du travail évoluent et pourraient favoriser une plus grande résistance à l'acceptation de 'n'importe quel' emploi.

PARTIE III: POINTS DE VUE DES PARTENAIRES SOCIAUX ET ECONOMIQUES

I. INTRODUCTION

A moyen terme, compte tenu des problèmes économiques que nous avons analysés ainsi que des changements technologiques et sociaux que subit la société, un grand nombre de questions de fond et de forme sont à l'ordre du jour national. Elles nécessitent un réexamen en profondeur de la politique financière, économique et sociale de façon à stimuler la croissance et la restructuration, à réduire le chômage et à continuer à garantir la répartition équitable des avantages de la croissance dans un contexte financier et économique modifié. Parallèlement, les questions d'équité, de sécurité et de nouveaux débouchés en matière d'emploi, de même que l'évolution du travail lui-même, seront au coeur des débats. De nombreux observateurs avancent que cette période cruciale de transition mènera à une société meilleure et plus riche, non seulement en termes économiques mais également dans la mesure où les institutions correspondront mieux aux nouvelles aspirations sociales.

Le principe selon lequel le développement social et économique de notre pays dépend de l'esprit d'équipe qui animera - ou n'animera pas - nos institutions nationales a été affirmé par le gouvernement au début de son mandat, dans le discours du trône de novembre 1984. Tous les segments de la société sont concernés. Si les principaux acteurs économiques et sociaux ne réussissent pas à s'entendre sur les objectifs et les orientations de base, la croissance économique risque d'être déséquilibrée, sporadique et inégale. Pour que ce consensus ait lieu, on reconnaît également que l'appareil de prise de décision doit comprendre des mécanismes propres à faciliter un dialogue authentique, la coopération et la prise de décision concertée dans certains domaines par les gouvernements, les associations patronales, les syndicats et le secteur du bénévolat, de même qu'une sensibilité accrue aux besoins des individus.

Depuis le début de son mandat, le gouvernement a réitéré le principe de l'association dans tous les grands documents publics et c'est ce principe qui a inspiré son action relativement aux principales questions qui ont été débattues publiquement. La consultation à l'échelon fédéral a pris de

nombreuses formes, depuis la Conférence des premiers ministres sur l'économie jusqu'au sommet économique avec les partenaires économiques et sociaux, en passant par les consultations nationales sur des documents de travail spécifiques, la réunion de divers groupements d'intérêt à l'intérieur de commissions et de groupes de travail parlementaires jusqu'aux consultations et aux négociations bilatérales sur des enjeux régionaux particuliers. La consultation fait également partie intégrante du travail du gouvernement fédéral à tous les échelons de l'administration, que ce soit au niveau ministériel ou à celui de la prestation des programmes, favorisant la participation à divers degrés des gouvernements provinciaux et d'autres partenaires.

Il est vraisemblable qu'à moyen terme, cette recherche d'un nouveau style ou d'une nouvelle façon de gouverner se poursuivra. Au delà de la nécessité admise de prendre connaissance des points de vue de ses partenaires, cette nouvelle attitude témoigne de l'apparition d'un nouveau mode d'intervention publique, qui reconnaît les limites de la portée des actions du gouvernement fédéral et reconnaît la nécessité de partager les responsabilités pour réaliser la transition vers le renouveau économique et l'avènement d'une nouvelle société.

Aussi valable qu'il puisse être, le thème de la concertation n'en demeure pas moins assez vague du point de vue du fonctionnement pratique à moyen terme, tant pour la forme que pour le fond. L'objet de cette section est d'effectuer une évaluation préliminaire des points de vue et des aspirations du gouvernement, ainsi que de ceux de ses partenaires sociaux et économiques sur les principales questions de fond et de forme sur lesquelles les pouvoirs publics devront se prononcer, afin de permettre la mise en évidence des possibilités et des défis qui s'offrent à eux.

2. LE GOUVERNEMENT FEDERAL

Les points de vue et les aspirations du gouvernement fédéral sont exprimés dans les politiques publiques proposées et engagées. A tout moment dans une société démocratique celles-ci représentent l'équilibre réalisé par l'État entre les aspirations concurrentes des divers groupes de

la société concernant l'orientation à imprimer au développement de cette société. Mais, dans une société complexe et diversifiée, la conciliation d'intérêts largement divergents est une tâche extrêmement ardue et les lignes de conduite adoptées, compte tenu des enjeux, sont inévitablement appelées à favoriser ou à sembler favoriser les intérêts de certains partenaires au détriment de ceux des autres. Dans ce contexte, les prises de position du gouvernement, en tant que partenaire à part entière, font continuellement l'objet d'un examen approfondi de la part des autres partenaires de la société. Pour aborder, à moyen terme, les problèmes dans une perspective de concertation, il est par conséquent important de commencer par une présentation des objectifs gouvernementaux tels qu'ils apparaissent dans son programme économique et social. Ces objectifs servent de points de référence en fonction desquels les aspirations des autres partenaires sont articulées.

A. Le programme économique: La stimulation de la croissance

Dans une conjoncture de déficits publics extrêmement élevés, de concurrence étrangère de plus en plus âpre sur les marchés d'exportation, de manque de confiance du monde des affaires et de taux de chômage élevés, la stimulation de la croissance apparaît à moyen terme comme la préoccupation politique qui prime sur toutes les autres. Comme en témoignent un certain nombre de documents officiels comme 'Une nouvelle direction pour le Canada : un programme de renouveau économique', l'Exposé économique et financier' de novembre 1984 et le livre vert sur les Affaires extérieures 'Concurrence et sécurité' (dont le titre est tout à fait éclairant), cette orientation générale devrait servir à déterminer les objectifs en matière de politique sociale et de politique étrangère, et vice versa.

Pour stimuler la croissance, on s'attend sur le moyen terme à ce que trois grandes questions continuent à attirer l'attention alors que le gouvernement s'emploiera à mettre en oeuvre les orientations déjà annoncées. Ce sont (i) la promotion de la création d'emplois en misant sur le secteur privé et l'adaptation (ii) la suppression des obstacles à la croissance, et (iii) l'amélioration des échanges commerciaux.

L'objectif du gouvernement de favoriser la création d'emplois et l'adaptation repose sur la conviction qu'un secteur privé revitalisé et concurrentiel constitue la force motrice qui mènera à la création de nouvelles entreprises et d'emplois permanents. Déjà, un certain nombre d'importantes mesures ont été adoptées dans le budget de mai 1985 pour stimuler la création d'entreprises, encourager l'investissement et le goût du risque et réduire la surréglementation de l'industrie. Si l'on se fonde sur les recommandations de l'examen des programmes par le groupe de travail Nielsen, il s'agit également de supprimer les subventions contre-productives aux entreprises. De même, le gouvernement a signalé son intention de vendre les sociétés d'État commercialement viables qui ne servent pas à la réalisation d'objectifs publics et de dissoudre celles qui sont à la fois sans valeur commerciale et sans finalité publique. Le but semble donc de réduire les interventions dans l'économie de marché, qui favorisent le statu quo, retardent le changement et atténuent la concurrence, tout en encourageant la création et le maintien d'entreprises viables.

Dans un contexte de sensibilité accrue à l'équilibre de la balance commerciale, où s'exacerbent les tendances protectionnistes dans de nombreuses régions du monde, aux États-Unis en particulier, le gouvernement a souligné l'importance d'améliorer la position concurrentielle du pays dans le monde et, en particulier, la nécessité d'accroître la productivité. On a déjà annoncé d'importantes mesures de soutien des dépenses de recherche et de développement en rapport avec l'introduction de nouvelles technologies, entre autres. On s'attend à ce que dans le processus d'élaboration de produits de qualité destinés aux marchés mondiaux, mettant en oeuvre les technologies et les matériaux les plus avancés, des rajustements d'envergure soient nécessaires de la part des entreprises pour moderniser l'appareil de production et transformer les pratiques de gestion. Ces changements auront des répercussions notables sur la population active, tant du point de vue de l'amélioration des compétences et du recyclage, au fur et à mesure que la restructuration s'effectuera à la suite de la disparition des emplois, que du point de vue de la stabilisation de l'embauche.

C'est pour souligner la place essentielle de l'éducation et de la formation dans l'amélioration de la productivité, ainsi que pour tenir compte des problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre qu'il faut résoudre si l'on veut réussir à parvenir à de plus hauts niveaux de croissance et de productivité, que l'on a élaboré la Planification de l'emploi. Celle-ci devrait offrir un instrument complémentaire aux mesures destinées à ranimer l'esprit d'entreprise en favorisant le perfectionnement des ressources humaines dans le sens des besoins des employeurs du secteur privé, en particulier dans le secteur de la petite entreprise. En favorisant une plus grande souplesse du marché du travail, la Planification de l'emploi vise à contribuer à la suppression des obstacles qui nuisent gravement à la croissance.

Le gouvernement considère que le déficit, s'il n'est pas jugulé, constituerait un grave obstacle à la croissance à moyen terme en limitant la capacité de l'État à réaliser ses objectifs économiques et sociaux prioritaires et, du fait qu'il contribue à l'augmentation des taux d'intérêt et d'inflation, saperait la confiance du milieu des affaires et, par conséquent, réduirait les investissements.

Pour concrétiser son intention de réduire le déficit, le gouvernement a proposé ou déjà introduit des mesures propres à augmenter les recettes en modifiant le régime fiscal de l'impôt sur le revenu des particuliers et en comprimant les dépenses. Du fait même que les programmes économiques et sociaux sont en cause, les propositions dénotent d'amples changements dans l'objectif de la politique sociale à moyen terme, sur lesquels nous reviendrons ultérieurement.

Le second volet de la stratégie de réduction du déficit est d'accroître l'efficacité et la rentabilité des programmes du gouvernement. Les recommandations du groupe de travail Nielsen à cet égard auront des implications à fort long terme. La coupure de 15 000 postes dans la fonction publique au cours des six prochaines années, la compression des ressources financières et la refonte en profondeur des objectifs de base des programmes, des structures et des modes de prestation des services mettront à l'épreuve l'imagination des gestionnaires. Dans ce contexte de

mutation, la question de la gestion des ressources humaines sera au premier plan non seulement afin de mobiliser le personnel pour qu'il appuie le changement, mais dans le but également de le former pour qu'il puisse fonctionner efficacement et économiquement dans un nouvel environnement. On peut s'attendre, enfin, à ce que les processus de planification, de responsabilité et de contrôle fassent l'objet d'un surcroit d'attention.

Les questions commerciales figureront en première place dans le programme économique à moyen terme à la suite de l'examen actuel des options de politique qui s'offrent pour supprimer les barrières entre le Canada et les États-Unis, notre plus important partenaire commercial, et pour améliorer l'accès du Canada aux marchés commerciaux internationaux, dans le cadre notamment des prochaines négociations multilatérales du GATT qui commenceront en 1986. La réduction du protectionnisme dans l'économie internationale pourrait favoriser la croissance tout en modifiant le profil des secteurs industriels en essor ou en déclin, ce qui aurait pour effet d'aggraver les problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, comme nous l'avons signalé dans le chapitre portant sur le marché du travail.

Le gouvernement est au début de son mandat et tout un arsenal de dispositifs et de processus a été mis en place pour modifier les perspectives de croissance à moyen terme. Seul le temps nous dira si les hypothèses sur lesquelles il a fondé son action sont pertinentes et viables. La conjoncture ne sera pas facile: notre économie intérieure est de plus en plus tributaire de l'économie mondiale et la tâche de maintenir un fragile équilibre entre les diverses composantes de la politique publique est rendue de plus en plus difficile par la complexité des problèmes, leurs implications intersectorielles et les intérêts opposés des partenaires sociaux et économiques.

B. La politique sociale

Le gouvernement reconnait explicitement le lien d'interdépendance entre les objectifs économiques et les objectifs de justice sociale. Dans son discours du trône il indiquait que si les objectifs d'égalité et de justice

ne sont pas garantis, il sera extrèmement difficile de rallier les citoyens à la stratégie du renouveau économique. Toutefois, compte tenu de la conjoncture fiscale et de l'accroissement des demandes, le gouvernement soulignait également que les objectifs de justice sociale devront être poursuivis de façon responsable au plan fiscal. C'est ainsi qu'un équilibre sera établi entre la responsabilité sociale et la croissance économique et que ceux qui sont vraiment dans le besoin recevont l'aide à laquelle ils ont droit.

C'est dans cette double perspective que le gouvernement a entrepris de re-structurer les programmes sociaux. En plus des propositions visant à alourdir le fardeau fiscal des personnes mieux nanties, des propositions ont été faites pour transformer le système de répartition des revenus et réaliser des économies, en modifiant les échelles d'augmentation proportionnelle des allocations familiales, les modalités d'indexation des prestations sociales et les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage, notamment au titre des pensions et de l'indemnité de cessation d'emploi. Ces propositions sous-tendent une nouvelle orientation axée sur la nécessité d'accorder la priorité aux personnes vraiment dans le besoin et de revaloriser le principe de l'autonomie. C'est dans le même but que des propositions sont à l'étude pour réduire le taux de croissance des paiements de transfert aux provinces. Dans le même temps, et s'appuyant sur l'idée que la meilleure forme de sécurité est celle que procure l'autonomie d'un travail rémunéré, d'importantes dépenses ont été consenties pour offrir de meilleures possibilités d'emploi et pour accroitre le revenu dans le cadre de la Planification de l'emploi. Un comité public entreprendra par ailleurs un examen complet du programme d'assurance-chômage afin d'étudier de quelle manière on pourrait supprimer les incitations à ne pas chercher de travail ou à ne pas conserver son emploi, et d'examiner l'objectif de redistribution des revenus du programme. De nombreuses mesures ont été introduites pour rassurer les Canadiens tout en diminuant par ailleurs leur dépendance à l'égard des programmes de l'État. Parmi les principales, mentionnons les changements notables apportés aux régimes des fonds de pension privés, annoncés dans le budget, qui entreront en vigueur en 1987 dans le but d'accroître leur

transférabilité, d'en favoriser l'essor grâce au REER et d'améliorer la situation des femmes et des employés à temps partiel.

Alors que le gouvernement se voit contraint de limiter les dépenses, d'atténuer les rigidités institutionnelles, de satisfaire d'insatiables aspirations et de réduire la dépendance à l'égard de l'État, il semble qu'on assiste à l'émergence d'une nouvelle conception des responsabilités à l'égard de la répartition des revenus. Dans le projet de réalisation du renouveau économique, nous pourrions bien être témoins d'un changement du rôle de l'État providence de celui de 'pourvoyeur' qu'il est à celui de 'promoteur'.

Les propositions en vue de modifier la politique sociale ont jusqu'à présent fait l'objet de grands débats et les suggestions visant à augmenter le fardeau fiscal, ou proposant la restructuration du système des avantages sociaux, se sont heurtées à une énorme résistance. Ce mouvement donne à penser que le sentiment d'insécurité né de la récession n'a pas disparu et qu'on continue à attacher de l'importance à un système de sécurité visant à atténuer les conséquences d'une situation économique difficile. Il est vraisemblable que le gouvernement continuera à subir d'importantes pressions lui demandant de justifier ses hypothèses de travail sur la nature et l'interaction des politiques économiques et sociales comme nous le verrons quand nous aborderons ci-dessous les points de vue des des [illegible] volat.

Le gouvernement continue à être engagé face à l'objectif voulant que la politique sociale continue à jouer un rôle essentiel dans notre société par les mécanismes qu'elle offre pour améliorer les possibilités des personnes défavorisées et supprimer les obstacles à leur participation à la société. Le 17 avril 1985, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés est entré en vigueur, faisant de l'égalité juridique un droit constitutionnel fondamental. Ceci dénote un profond changement dans les attitudes et les aspirations de la société et l'on peut s'attendre à des pressions supplémentaires sur l'État pour le respect des 'droits'. Cet objectif nécessitera d'importants efforts d'ajustement des lois et des

règlements pour éviter les effets discriminatoires directs et systémiques, l'engagement d'assumer les frais qui en résulteront et d'appliquer les changements nécessaires pour supprimer les inégalités, et la poursuite de la tâche ardue de concilier les intérêts largement divergents des différents groupes d'intérêt dans la société.

On s'attend à ce que la Charte des droits et l'engagement qu'elle stimulera vraisemblablement à l'égard de la notion d'égalité aient d'importantes répercussions sur la politique de l'emploi. Les progrès réalisés à cet égard dépendent en grande partie de la bonne volonté dont fera preuve le gouvernement dans son engagement en tant qu'employeur à supprimer les inégalités, à assumer fermement le rôle de chef de file dans sa politique du marché du travail, et de son aptitude à susciter la participation du secteur privé. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a introduit des mesures d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique et des mesures s'appliquant à certaines companies avec qui le gouvernement négocie des marchés importants. De plus, une loi a été déposée régissant les sociétés d'État, les entreprises et les sociétés de compétence fédérale qui comptent 100 salariés ou plus. La participation équitable des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles fait également partie intégrante de la nouvelle Planification de l'emploi.

L'action du gouvernement en vue de redresser les inégalités a cependant déjà fait l'objet de critiques de la part de certains groupements d'intérêt qui reprochent aux pouvoirs publics leur lenteur et leur excès de timidité dans la portée des mesures adoptées. On pense par ailleurs que le secteur privé essaiera de résister, dans la mesure où il le pourra, aux mesures d'équité en brandissant l'argument de l'efficience économique. Étant donné que le gouvernement mise avant tout sur le secteur privé pour stimuler la croissance et compte tenu de ses préoccupations relativement à la compression des dépenses publiques, l'on ne sait s'il se trouvera en mesure de résister aux pressions lui demandant de faire marche arrière. Une telle ligne de conduite, si elle devait être adoptée, pourrait entraver la réalisation du consensus public en matière de politique sociale.

C. La concertation

Les grandes lignes de la relation du gouvernement fédéral avec les provinces et le monde des affaires ont été précisées de façon relativement claire jusqu'à maintenant. En ce qui a trait aux provinces, il convient d'harmoniser les politiques des deux paliers de gouvernement et d'éviter les doubles emplois inutiles et coûteux tout en respectant les compétences. On vise par là à coordonner les actions pour supprimer les obstacles qui nuisent aux initiatives du secteur privé et pour améliorer les points forts des économies régionales.

Pour ce qui est du monde des affaires, on s'attend à ce que le gouvernement continue à adopter un train de mesures positives pour permettre aux entreprises de prospérer tout en limitant ses interventions sur le marché. Le gouvernement continuera sans doute à faire des pressions sur les entreprises pour qu'elles assument un plus grand nombre de responsabilités sociales comme la formation, le perfectionnement des ressources humaines, la mise en place des changements de façon humaine et la participation à la réalisation des objectifs d'équité.

La poursuite de l'objectif d'accroissement du partage des responsabilités dans la gestion des affaires de l'Etat est assortie d'un virage marqué vers la décentralisation du processus de prise de décision. Ce mouvement [illegible] élargissement du rôle des pouvoirs publics régionaux et locaux et de leurs partenaires à l'échelon de la communauté, ainsi qu'une augmentation des pouvoirs de prise de décision à l'échelon régional et [illegible] sein de l'administration fédérale. L'idée des Conseils consultatifs locaux formulée dans la Planification de l'emploi montre qu'un pas en avant a été fait en ce sens. A moyen terme, il s'agira de mettre en place des structures de travail efficaces, mais l'essentiel sera d'élaborer de nouveaux mécanismes permettant de s'assurer qu'il est tenu compte du travail des unités décentralisées dans le processus décisionnel visant à favoriser la réalisation des objectifs nationaux. De même, le partage des responsabilités et une plus grande décentralisation nécessiteront une nouvelle définition de la notion et de l'exercice même du pouvoir gouvernemental. Le rôle du gouvernement fédéral pourrait devenir de plus en

plus celui d'un guide, d'un catalyseur et d'un médiateur qui serait par ailleurs le garant des normes nationales et de l'intégrité publique.

3. LES PROVINCES

C'est dans le communiqué publié à l'issue de la conférence annuelle des premiers ministres tenue en août 1985 que l'on peut trouver les énoncés les plus récents relativement à la position des provinces sur les questions clés de la politique économique et sociale.

Lors de la conférence, les provinces se sont déclarées explicitement en faveur de l'objectif de concertation du gouvernement fédéral. En exprimant leur satisfaction quant à l'issue de la conférence des premiers ministres de Régina, elles ont clairement manifesté qu'elles étaient favorables à des débats ouverts, libres, constructifs et positifs propres à instaurer un esprit de coopération. Les provinces sont d'avis que la question du développement économique doit être abordée de la part des pouvoirs publics fédéraux et provinciaux d'un oeil nouveau et positif pour permettre aux provinces et aux régions de construire sur leurs points forts et d'optimaliser leur contribution à la prospérité et au bien-être de tous les Canadiens. D'après les pouvoirs publics provinciaux, il faut accorder la priorité à l'emploi et à l'économie en s'intéressant non seulement au développement sectoriel mais également à la valorisation des ressources humaines, aux répercussions des nouvelles technologies et au rôle des transports dans le développement économique régional et national.

Dans un contexte où la réalisation des objectifs nationaux est inextricablement liée à celle des objectifs régionaux, les provinces ont l'intention de s'attacher à faire respecter strictement les neuf principes de base du développement économique régional ratifiés à la conférence des premiers ministres de Régina en février. Ces principes sont les suivants :

- Les gouvernements fédéral et provinciaux accordent une haute priorité au développement économique régional parmi les objectifs économiques nationaux et provinciaux.

- L'objectif global du développement régional est d'améliorer l'emploi et les revenus grâce à une activité économique durable fondée sur les possibilités réalistes de chaque région.

- Il convient d'entreprendre des actions nouvelles par la consultation et la discussion pour aider les Canadiens des régions les moins développées à obtenir une plus grande sécurité économique à partir du potentiel économique.

- Il convient d'accentuer la coopération fédérale-provinciale en harmonisant tous les efforts de développement économique régional.

- Les principales orientations nationales doivent être jugées, en partie, en fonction de leurs répercussions régionales. Dans la mesure du possible, ces orientations doivent favoriser un développement régional juste et équilibré.

- Les gouvernements doivent s'attacher en particulier à restaurer un climat de confiance propice aux investissements, à supprimer les obstacles à la croissance et à donner au secteur privé la possibilité de contribuer au maximum à la croissance économique de toutes les régions du Canada.

- Il convient de consulter de façon continue le secteur privé pour définir la politique dans des domaines comme l'innovation, l'exportation, la commercialisation, la productivité et la formation dans le but global d'élaborer des stratégies concertées de croissance et de restructuration.

- Les gouvernements doivent étudier la possibilité d'augmenter les échanges interrégionaux et de supprimer les barrières interprovinciales à ces échanges.

- On considère que le transport est la clé de voûte du développement économique régional.

Dans ce contexte, quatre questions occupent un place de choix à l'ordre du jour : la création d'emplois et la formation, les transferts fiscaux, la politique monétaire et la réforme fiscale, dans le but de stimuler la croissance et les échanges commerciaux.

A. La création d'emploi et la formation

Les provinces ont la conviction que la performance économique du Canada et sa compétitivité dépendent en grande partie de l'existence d'une population active bien formée et extrêmement qualifiée. Elles insistent sur la nécessité d'instaurer une véritable consultation entre les différents pouvoirs publics qui (i) parte du principe que les programmes fédéraux

doivent répondre aux besoins régionaux (ii) tienne compte des programmes provinciaux déjà en place pour éviter le double emploi, et (iii) reconnaisse aux gouvernements provinciaux leur droit de parrainnage en regard des programmes de formation et de création d'emplois du gouvernement fédéral.

Les provinces considèrent qu'elles ont un rôle de chef de file à jouer dans l'élaboration des programmes de formation et que la consultation, de même que la coordination, est indispensable si l'on veut que les établissements de formation répondent mieux aux besoins du marché du travail. Les provinces dont la structure industrielle et économique est relativement faible pensent que l'on devrait mettre l'accent sur les établissements d'enseignement plutôt que sur le secteur privé pour assurer une formation susceptible de répondre aux besoins du marché du travail. Enfin, de l'avis des provinces, l'aide financière fédérale doit être maintenue, renforcée et dispensée sur une base pluriannuelle.

Lors de leur conférence annuelle, les provinces se sont déclarées préoccupées par le fait que le budget fédéral et les documents d'étude récents du gouvernement n'adhèrent pas suffisamment dans l'ensemble aux neuf principes de développement économique ratifiés à Régina. En ce qui a trait à la Planification de l'emploi, plus particulièrement, elles proposent de plus amples consultations avant sa mise en oeuvre. Elles considèrent que les programmes fédéraux proposés risquent de faire double emploi, sont insuffisamment à l'écoute des différents besoins et des possibilités des différentes régions et ne leur permettent pas de diriger directement les projets. Elles sont également déçues de voir que le montant total du financement a diminué.

B. Les transferts fiscaux

Les gouvernements provinciaux s'opposent unanimement à l'intention du gouvernement fédéral de réduire les subventions à la santé et à l'éducation postsecondaire et/ou les paiements de péréquation. A leur avis, l'économie canadienne ne s'en portera pas mieux si l'on fait supporter à la population le déficit fédéral. Les deux paliers de

gouvernement desservent les mêmes contribuables et le déchargement des responsabilités et des coûts d'un palier à un autre n'aidera pas à la prestation des services requis. Ils signalent que le système de santé sera de plus en plus sollicité à mesure que la proportion de Canadiens âgés augmentera dans les décennies à venir et qu'on demandera de plus en plus au système d'éducation post secondaire de dispenser un enseignement de meilleure qualité et de former des personnes plus compétentes. Les provinces considèrent que les pouvoirs publics fédéraux doivent travailler avec efficacité de concert avec elles pour répondre à ces besoins. Elles pensent également que le gouvernement fédéral a un grand rôle à jouer, par l'entremise des accords de financement des programmes établis, en favorisant la prestation de services de santé et d'éducation post secondaire équitables dans tout le pays. Non seulement les compressions fédérales mettraient en péril la qualité des services actuels, sans parler des besoins à venir, mais elles ébranleraient également le principe d'universalité qui est l'un des principes essentiels sur lesquels notre société est fondée.

C. Les politiques monétaire et fiscale

De l'avis des provinces, la politique monétaire doit favoriser l'investissement et la croissance et, pour réaliser cet objectif, le dollar doit suivre les cours du marché régis par les forces économiques. Les provinces [illegible] qu'il convient de réexaminer le rôle de la Banque du Canada et ses rapports avec le gouvernement fédéral. Dans le même temps, elles aimeraient que le gouvernement fédéral leur reconnaisse le droit de participer de façon continue à la détermination de la politique monétaire canadienne. Elles considèrent que le système fiscal est un puissant levier pour stimuler la croissance économique, restaurer la confiance des investisseurs et favoriser l'avènement d'une société plus juste. A leur avis, une réforme de fond s'impose pour la réalisation de ces objectifs. Elles se déclarent en faveur d'une étude concertée de nouveaux concepts comme l'impôt minimum obligatoire et les taxes uniformes inclus dans le budget fédéral et de nombreux budgets provinciaux.

D. Les échanges commerciaux

Les premiers ministres n'ont pas fait de communiqué sur les échanges commerciaux lors de leur conférence annuelle mais leurs communiqués sur l'agriculture et les pêches faisaient valoir la nécessité de contenir la vague de protectionnisme qui fait obstacle aux exportations canadiennes dans ces secteurs. Les articles publiés par la presse sur la conférence des premiers ministres indiquent qu'ils soutiennent dans l'ensemble l'amorce de négociations préliminaires avec les États-Unis en vue d'un accord commercial global et seule l'Ontario a demandé qu'on retarde les négociations pour lui donner le temps de faire une étude prévisionnelle. Le soutien à la politique de libre échange varie de la position de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, qui y sont extrêmement favorables parce qu'il stimulerait la vente de leurs ressources naturelles, à la position de l'Ontario qui craint que la libéralisation des échanges ne supprime des emplois dans son secteur manufacturier.

La réduction des transferts financiers aux provinces, jointe à la multiplication possible des problèmes de restructuration des économies régionales si l'on instaure le libre échange avec les États-Unis, donnent à penser qu'il pourrait être difficile de concilier la politique fédérale visant à stimuler la santé de l'économie nationale et les impératifs régionaux que nous avons mentionnés.

4. LE PATRONAT ET LES SYNDICATS

Les points de vue du patronat et des syndicats sont présentés ici ensemble étant donné qu'ils portent généralement sur les mêmes questions relatives à l'économie et au marché du travail. De plus, ces deux partenaires tiennent ensemble une place importante en regard du processus décisionnel. Mais l'intérêt de présenter le point de vue de ces parties simultanément provient surtout du fait que l'on peut ainsi évaluer au mieux les possibilités de réalisation d'un consensus avec le gouvernement et d'une concertation efficace sur la façon de mener les activités pour atteindre des buts communs. Le tableau en deux parties ci-dessous, préparé par la Division de la planification stratégique, résume les positions patronales et

syndicales tout en mettant en évidence les domaines de divergence et d'accord. Il s'appuie sur un examen des positions officielles des grands syndicats et des associations patronales[1] sur des questions choisies se rapportant directement au mandat d'EIC. On sait que cette approche a ses limites, en particulier à cause du fait que (i) les associations cadres sont rarement capables d'imposer leurs points de vue et leurs lignes de conduite à leurs membres, et que (ii) par ailleurs les positions officielles ne tiennent pas compte des changements qui surviennent à l'occasion des négociations privées, ni de l'évolution des positions au cours des années.

Les commentaires qui suivent mettent en évidence les principales conclusions de notre analyse et jettent un complément de lumière sur l'étendue du consensus entre les partenaires et à l'intérieur de leurs associations respectives.

Les syndicats et le patronat sont nettement en désaccord sur certaines questions fondamentales comme par exemple : la question de savoir si le gouvernement devrait accorder la priorité à la réduction du chômage ou à la réduction du déficit, le libre échange avec les États-Unis, la nécessité d'adopter des mesures législatives et/ou le degré de protection qui devrait être accordé aux travailleurs en matière de technologie, d'équité et

---

[1] En ce qui a trait aux syndicats, nous avons étudié les points de vue des groupes suivants : le Congrès du travail du Canada (CTC) et la Fédération canadienne du travail (FCT), qui sont des organisations cadres qui, ensemble, regroupent près des deux tiers des travailleurs syndiqués; les Travailleurs unis de l'automobile, l'un des syndicats industriels les plus d'avant-garde; le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le plus gros syndicat du Canada; et la Fédération du travail de Terre-Neuve et du Labrador, pour donner le point de vue d'une fédération provinciale.

En ce qui a trait aux associations patronales, nous avons décidé de présenter les points de vue des associations suivantes qui représentent à la fois de grandes et de petites entreprises : le Conseil d'entreprise pour les questions d'intérêt national, l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; et des organismes qui représentent un secteur particulier de l'économie, notamment l'Association canadienne de la construction, l'Association des banquiers canadiens, l'Institut canadien des textiles et l'Association minière du Canada.

Tableau 20

Points de vue du patronat et des syndicats
Sujets d'accord et de désaccord

Question	Accord	Désaccord	
		Syndicats	Employeurs
Analyse économique	**Nécessité d'une plus grande souplesse de l'économie.**	**Dépendance excessive à l'égard des grandes entreprises et des investissements privés; préoccupation obsessive au sujet de l'inflation. Le souci de garder une position concurrentielle sur les marchés internationaux est à l'origine de nos difficultés. Il faut donner la priorité à la réduction du chômage.**	**La croissance économique a été entravée par les obstacles suivants : incapacité de s'adapter rapidement à l'évolution de la concurrence internationale; interventions excessives et mal orientées du gouvernement dans l'économie; et instabilité de la politique économique. Priorité doit être donnée à la réduction du déficit.**
Libre échange avec les États-Unis	Nécessité de mesures d'adaptation.	La dépendance à l'égard des échanges avec les États-Unis est perçue comme un signe de faiblesse et de difficulté dans notre économie. S'opposent à un accord global avec les États-Unis mais se déclarent favorables à des accords multilatéraux. Soutiendraient le principe d'un accord bilatéral si on donnait des garanties concernant l'emploi et la production.	Considèrent que des facilités d'accès accrues au marché américain offriraient des possibilités de croissance. Sont favorables à la négociation d'un accord global à mettre en place par étapes sans compromettre l'intégration économique et politique. Les modèles ne devraient pas aller jusqu'aux unions douanières ou marchés communs. Reconnaissent la nécessité de programmes d'aide à la restructuration et l'exclusion des secteurs fragiles.
Rôle du gouvernement	Nécessité d'une meilleure concertation des partenaires économiques.	Appuient un gouvernement fortement interventionniste; s'opposent dans l'ensemble à la déréglementation. Les méthodes de concertation vont d'une consultation accrue à tous les paliers à la conception de nouvelles formules et de nouveaux mécanismes de planification économique.	Souhaitent la réduction des interventions directes du gouvernement, la déréglementation et un accent accru sur le rôle de promoteur du gouvernement. Dans l'ensemble, préconisent une intensification du dialogue et de la consultation, et sont moins favorables que les syndicats à des mécanismes de planification économique.

Relations de travail	Nécessité de réduire le caractère antagoniste des relations de travail. Appuient fortement le processus de la négociation collective et le principe de la participation des travailleurs.	Pensent que le gouvernement et les entreprises veulent affaiblir la négociation collective. Donnent un appui mitigé aux plans de coopération proposés par les employeurs. Quelque désaccord quant au rôle de la négociation collective dans le règlement des questions liées à la participation des travailleurs. Favorisent la mise à l'essai de nouvelles formules visant à élargir le rôle des syndicats au-delà du contexte employeur-employés.	Favorisent une participation accrue des employés à la prise de décisions et aux bénéfices, de même qu'une participation accrue des syndicats à la discussion des problèmes. Considèrent que la négociation collective a ses limites.
Offre de main-d'oeuvre	Condamnation des politiques d'éducation et des programmes de formation actuels. Nécessité d'un rôle accru et concerté des syndicats et du patronat dans ce domaine.	Le CTC propose la mise en place d'un système de subventions par prélèvement pour financer la formation offerte conjointement par le gouvernement et le secteur privé. Favorables à différentes formules de réduction du temps de travail sans perte de salaire, à l'interdiction des heures supplémentaires et à une meilleure protection des employés à temps partiel.	S'opposent à un système de subventions par prélèvement, lui préférant des incitations fiscales ou des subventions. S'opposent à toute mesure législative qui réduirait le temps de travail ou accorderait une plus grande protection aux employés à temps partiel.
Technologie	Nécessité d'adopter de nouvelles technologies et de faire participer les syndicats à la planification de ces changements.	Le CTC veut un renforcement des lois visant à protéger les emplois, à permettre la participation des travailleurs à la prise de décisions et à garantir leur participation aux avantages qui découleront des changements [illegible]	Préfèrent des mesures volontaires.
Questions sociales	En principe, les deux parties souscrivent au principe de l'égalité d'accès au marché du travail. Les deux s'opposent à l'institution de quotas.	Le CTC réclame des lois qui garantiraient l'égalité dans l'emploi. Il souhaite que les règlements de l'assurance-chômage soient assouplis.	Sont contre les programmes d'action positive obligatoires. Veulent un resserrement des règlements de l'assurance-chômage.
Immigration	Il est nécessaire de renforcer dans les faits les principes et les pratiques humanitaires en favorisant l'immigration des réfugiés et la réunification des familles. L'immigration apparaît comme une solution possible face au problème de la diminution de la population dans l'avenir.	Le CTC est préoccupée par le manque de coordination entre la politique relative aux niveaux d'immigration et les politiques de création d'emplois pour les Canadiens. La Fédération canadienne du travail est cependant en désaccord.	Désirent favoriser de gens faisant preuve d'esprit d'entreprise.

d'assurance-chômage, ou si l'on doit poursuivre des programmes visant à réduire l'offre de main-d'oeuvre pour régler le problème du taux élevé de chômage. Il est important de signaler qu'il y a un net désaccord entre les deux groupes sur la question plus générale des dépenses sociales. Les syndicats considèrent que le Canada traine derrière les autres pays en regard du niveau des dépenses sociales tandis que l'industrie pense que les dépenses sociales ont entravé la croissance économique. C'est cette position qui sous-tend les points de vue divergents des syndicats et du monde des affaires sur les mesures législatives mais également sur la réglementation et la négociation des conventions collectives.

Même si les syndicats et le patronat ne sont pas d'accord sur le principe de l'interventionnisme du gouvernement et sur la question de la réglementation, les positions sont à cet égard plus nuancées que sur les problèmes ci-dessus. Le milieu des affaires souhaite, par exemple, que le gouvernement réduise son niveau d'intervention dans l'économie de marché et sur le marché du travail et qu'il simplifie la législation du travail, tout en reconnaissant également le rôle essentiel que l'État a joué dans l'économie tout au long de l'histoire du Canada. Les syndicats s'opposent à la déréglementation, toutefois, même le Congrès du travail du Canada qui adopte le point de vue le plus extrémiste sur l'interventionnisme de l'État aimerait une réévaluation des règlements existants. Cette évaluation devrait porter sur: leur administration et leur application, les procédures d'arbitrage, la clarté du langage, la contribution du public, l'accès à l'information, l'examen du public et l'imputabilité et, la simplification des champs de compétence. Sur la question des règlements dans le domaine de la négociation collective, les syndicats et le patronat ont des points de vue opposés. Les syndicats s'opposent à l'adoption de règlements qui pourraient entraver le processus de négociation collective alors qu'au contraire, le patronat semble être en faveur de règlements qui restreindraient les négociations collectives.

Les syndicats et le patronat reconnaissent en principe l'importance de la négociation collective, désirent accroître la participation des travailleurs et croient en la nécessité d'une concertation plus fréquente avec le

gouvernement. Cependant, ils sont souvent en désaccord sur la portée de l'action ou les mécanismes nécessaires. Il faut dire que dans certains cas, il y a dissension à l'intérieur même des syndicats ou des associations patronales.

En ce qui a trait à la négociation collective, les deux parties estiment qu'elles doivent avoir la latitude voulue pour déterminer elles-mêmes les salaires et les conditions de travail sans l'intervention du gouvernement. Elles s'opposent également, à l'exception de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, à l'adoption d'une politique du revenu. L'appui du secteur privé aux négociations collectives est cependant tempéré par ses inquiétudes face à la hausse des coûts de la main-d'oeuvre et à la lourdeur de la réglementation du travail. Du côté syndical, certains éléments dont le CTC souhaitent que le recours à la négociation collective soit étendu et que ce mécanisme serve à résoudre d'autres questions relatives à la participation des employés, tandis que d'autres syndicats, la FCT par exemple, estiment qu'il faut résoudre ces questions au moyen de mécanismes consultatifs.

Certes, les syndicats et le patronat souhaitent une plus grande participation des travailleurs, mais les syndicats émettent des réserves face aux formules proposées par les employeurs pour accroître la participation des salariés aux affaires des entreprises. Ces réserves sont peut-être attribuables au fait que les employeurs ne sont pas disposés à aller aussi loin que le souhaiteraient les syndicats. Les conseils que l'Association des manufacturiers canadiens a adressés aux entreprises membres en ce qui a trait à la participation des employés aux affaires des entreprises sont caractérisés par de grandes lacunes. En effet, il n'est nulle part fait mention que les employés devraient participer à la planification des investissements, à la détermination du prix des produits, à l'expansion des usines, à la formulation des objectifs et à d'autres questions qui touchent le bien-être des travailleurs et le bon fonctionnement de l'entreprise. Les syndicats et le patronat devront donc clarifier ce qu'ils entendent, de part et d'autre, par une participation accrue des travailleurs. L'introduction de la nouvelle technologie n'a pas encore fait l'objet d'un accord même s'il s'agit d'une question particulièrement cruciale. Il convient de

signaler que les syndicats et le patronat ne sont pas aussi divisés sur la question que les médias et les autres sources le prétendent. En effet, même si les entreprises sont déterminées à profiter au maximum de la nouvelle technologie, et en dépit des inquiétudes des syndicats quant aux répercussions de son introduction sur l'emploi, les deux parties s'entendent sur le fait que (i) la nouvelle technologie offre d'énormes possibilités d'amélioration de la vie au travail puisqu'elle peut, par exemple, décharger les travailleurs des tâches sales, dangereuses et fastidieuses (ii) que le Canada n'a guère d'autre choix que de se mettre à l'heure de la technologie micro-électronique s'il veut rester concurrentiel dans l'économie internationale, et que (iii) les syndicats doivent prendre part à la planification des changements technologiques.

Les syndicats et les employeurs sont disposés à multiplier les échanges avec le gouvernement même si les points de vue diffèrent tant à l'intérieur des syndicats que dans les milieux d'affaires sur la forme que devraient prendre ces échanges. Le CTC, par exemple, souhaite la mise en place d'un appareil de planification économique officiel tandis que la Fédération canadienne du travail ne fait pas mention de cette possibilité. Même si le patronat est prêt à se contenter, dans l'ensemble, d'un accroissement du dialogue et de la consultation, certaines associations d'employeurs semblent disposées à aller plus loin.

S'il y a un thème qui fait l'unanimité auprès des associations tant patronales que syndicales, c'est celui de l'éducation et de la formation. Syndicats et employeurs affirment que le système d'enseignement canadien est élitiste, que l'éducation doit correspondre plus étroitement aux besoins de l'économie et que les programmes gérés par l'État sont inefficaces. De part et d'autre, on s'entend généralement aussi pour dire que les syndicats doivent participer davantage à la conception et à la mise en oeuvre des programme de formation. Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité ainsi que la Planification de l'emploi constituent des réponses à ces préoccupations.

Cet examen des positions des parties patronale et syndicale montre qu'il y a des domaines où l'on s'accorde sur le plan théorique et pratique, mais plus nombreux encore sont les secteurs où il faut trouver des solutions concrètes et harmonieuses si l'on veut que le Canada réussisse à s'adapter au changement.

On peut citer un nombre croissant d'exemples où des compromis ont été réalisés, avec parfois la participation du gouvernement, entre les syndicat et la partie patronale à l'échelon régional, à l'échelon d'un secteur industriel ou d'une usine sur des questions qui, en théorie, étaient litigieuses. Parmi ces compromis, mentionnons le projet de reconception du travail à l'usine Shell Chemical, l'intéressement des ouvriers à Tembec Forest Products, les investissements du Fonds de solaridité des travailleurs du Québec dans les petites et moyennes entreprises, le projet de collaboration régionale patronale-syndicale du Skeena Manpower Development Committee dans le nord de la Colombie-Britannique, le Comité syndical-patronal de Canadian Textile, ainsi que les divers efforts de collaboration patronale-syndicale-gouvernementale sur la question des licenciements. Le sentiment qui prévaut est cependant qu'il sera extrêmement difficile de trouver des mécanismes et de réaliser un accord au niveau de la politique macro-économique et sectorielle étant donné les divergences extrêmement profondes des points de vue des syndicats et des employeurs sur l'orientation de la politique économique, le rôle de l'état et, plus important encore, l'équilibre à atteindre entre les objectifs économiques et sociaux.

5. LES PARTICULIERS ET LES GROUPEMENTS D'INTERET DU SECTEUR DU BENEVOLAT

L'aperçu des préoccupations du public que nous présentons ici est une synthèse de données sur l'opinion publique, les modes de comportement et les questions que se posent la population 'engagée'. L'analyse découle essentiellement (i) du Rapport sur les tendances au Canada, qui analyse les événements et les idées dont traitent les journaux locaux du Canada (dont nous avons déjà parlé dans la section portant sur les modes de vie) (ii) d'un condensé de recherches préparé par la Direction des affaires

publiques d'EIC réunissant les résultats de plusieurs sondages d'opinion effectués entre 1981 et 1985, et (iii) des dossiers préparés pour EIC par Pat Delbridge Associates Inc., maison qui se spécialise dans l'observation des groupements d'intérêt spéciaux du secteur du bénévolat.

A la suite de la récession et des bouleversements de l'économie, un changement notable semble se produire dans la façon dont l'opinion publique canadienne voit l'économie, la société et la politique. Les Canadiens considèrent que la période que nous vivons est une période de transition marquée par des changements économiques structurels, une transformation de la société et un rajustement des institutions. Nous présentons dans le tableau qui suit les opinions dominantes et les attentes relativement aux politiques de l'État qui présentent un intérêt particulier pour EIC.

Les idées des particuliers sont portées à l'attention des dirigeants de différentes façons : par l'expérience personnelle qu'ils vivent en famille et en société, par des interventions de la part des commettants, par la publication de sondages d'opinion publique et d'études connexes, par la couverture des événements dans les médias de l'échelon local à l'échelon national, etc. Mais c'est essentiellement par l'intermédiaire des groupements d'intérêt du secteur du bénévolat que ces idées viennent alimenter sous une forme systématique et articulée le débat politique. C'est en raison du rôle essentiel qu'ils jouent en plaçant les questions à l'ordre du jour que ces groupes ont été invités à participer en tant que partenaires à part entière avec les syndicats et le patronat au sommet économique de l'hiver dernier.

Les groupements d'intérêt du secteur du bénévolat ont récemment proliféré et sont devenus extrêmement diversifiés. Ils ont également amélioré leur aptitude à se faire entendre des dirigeants de tous les paliers de gouvernement en raison de leur professionnalisme accru et de leur utilisation de plus en plus efficace de diverses stratégies. Certains

Points de vue des particuliers

QUESTIONS	OPINIONS	ATTENTES A L'EGARD DES POLITIQUES DE L'ETAT
L'économie	° Les perspectives à long terme dépendent d'une économie mondiale incertaine qui subit des changements structurels. ° Il est possible que le Canada ne demeure pas concurrentiel dans l'économie mondiale. ° Il est peu vraisemblable qu'on retrouve les niveaux antérieurs de croissance et de prospérité. ° On ne sait pas si le haut taux de chômage persistera à long terme. ° Les perspectives d'emploi et les chances d'accroissement du pouvoir d'achat sont incertaines pour la génération actuelle et la génération future (produisant un sentiment d'insécurité). ° Il convient de maîtriser les taux d'intérêt et l'inflation. ° La réduction du déficit est une question relativement secondaire; le chômage est au Canada le principal problème.	° Les mesures visant à renforcer la compétitivité du Canada sur le plan international sont prioritaires et doivent prendre le pas sur les mesures protectionnistes. ° L'amélioration de la productivité est essentielle. La productivité doit être définie en termes globaux. ° Il convient d'accorder une extrême priorité à la sécurité du revenu par la création d'emplois et une politique du revenu. ° Il convient de maintenir les programmes d'emploi temporaires à court terme et d'entreprendre des programmes de création d'emplois permanents à long terme avec le soutien du secteur privé.
Institutions	° Aucune institution - et plus particulièrement le gouvernement - ne peut résoudre seule les problèmes économiques et sociaux complexes. ° Les initiatives imposées unilatéralement par le gouvernement créent l'incertitude et l'instabilité. Les opinions sont partagées concernant le degré d'intervention requis de la part du gouvernement. ° Les syndicats sont classés de moyens à médiocres relativement à leur rôle [illegible] et à leurs efforts de collaboration en matière de planification économique. ° Les sociétés pensent avant tout à leurs actionnaires au détriment de tous les autres. ° Le gouvernement doit trouver un juste équilibre entre un 'style de gestion d'affaire' orienté vers la rentabilité et un style 'ouvert' afin d'assurer autant de justice que possible. ° La prestation des services publics est extrêment paperassière et ne se fait pas en temps opportun.	° Le gouvernement devrait 'concilier' les intérêts plutôt 'qu'intervenir' pour imposer des solutions; il convient de faire participer à la définition des orientations tous les acteurs économiques et sociaux. ° Le secteur du bénévolat devrait continuer à participer à la prestation des services publics. ° Pour faciliter le développement à long terme des possibilités d'emploi, il conviendrait de lever les obstacles institutionnels afin d'encourager la libre circulation des capitaux et de la main-d'oeuvre ainsi que la coopération entre les secteurs. Il faut trouver des solutions qui [illegible] sur les initiatives des individus (groupes d'entraide par exemple) et des collectivités plutôt que de promouvoir la dépendance. ° Les changements d'orientation de politique et les mécanismes de réglementation doivent être assortis de dispositions de consultation, de préavis et d'examen périodique relativement aux coûts et à l'efficacité.

Offre de main-d'oeuvre	° Les mesures de formation professionnelle méritent d'être fermement appuyées. ° Les efforts consentis par les syndicats pour donner accès à la formation sont loin d'être satisfaisants. ° La formation en milieu de travail incombe essentiellement aux employeurs. ° La réduction du temps de travail, le partage du travail et la préretraite sont des solutions au chômage mais elles soulèvent des inquiétudes concernant la sécurité du revenu et relèvent du choix individuel.	° L'on devrait accorder la priorité à préparer les jeunes pour le travail dans le système d'éducation, plutôt qu'aux initiatives visant à améliorer les compétences. ° Il conviendrait de mettre en place des processus institutionnels à intégration horizontale pour permettre une plus grande participation du patronat, des syndicats et des pouvoirs publics aux décisions sur la formation, l'éducation, les besoins en compétences pour l'avenir et les formules d'apprentissage permanent. ° Les propositions visant à réduire l'offre de main-d'oeuvre devraient être accueillies de façon positive pourvu qu'elles soient assorties de garanties.
Technologie	° La technologie augmentera le taux de chômage, dépersonnalisera le monde du travail et augmentera le besoin de formation. ° Les répercussions économiques de la technologie mèneront à un abaissement des prix et à l'amélioration de la qualité des produits mais les opinions sont partagées quant à savoir si elle aura pour effet de renforcer l'économie.	° Il convient d'être prudent en particulier en ce qui a trait à la dépense des fonds publics. Les conséquences des options de développement technologique doivent être soigneusement étudiées (en particulier les effets sur l'emploi) avant qu'on ne passe à l'implantation.
Questions sociales	° Il existe une 'conspiration' contre les pauvres et l'on ne peut faire confiance aux forces du marché. ° On constate une grave absence de progrès en matière d'équité (les avis sont partagés sur la question de savoir quels devraient être les bénéficiaires des mesures d'équité) et en matière d'emploi des jeunes. ° On sent un accroissement des tendances anti-immigration. ° Même s'il est reconnu qu'il est nécessaire de maintenir le système de sécurité sociale, on croit que l'intervention de l'Etat peut entraver les initiatives individuelles.	° Il conviendrait d'accorder une plus grande priorité aux possibilités d'emploi pour les jeunes. ° Les initiatives visant à légiférer l'accès à l'emploi et à contraindre les entreprises qui concluent des marchés avec l'état à respecter cet objectif (y compris les quotas) doivent être poursuivies. ° Les propositions en vue de modifier le système de prestations sociales se heurteront à une forte résistance si elles sont vues comme propres à modifier la distribution globale des revenus. ° On devrait préférer la mise en place d'une politique de soutien des revenus qui n'encourage pas à la dépendance (par exemple on préférerait une amélioration des prestations d'assurance-chômage au principe du revenu annuel garanti).

observateurs déclarent que ce phénomène témoigne non seulement des vastes changements qui interviennent dans les modes de vie, et les préoccupations à l'égard de la qualité de la vie mais également de la solidité même de ces convictions.

Le Rapport sur les tendances au Canada parle des groupements d'intérêt du secteur du bénévolat en les qualifiant de 'constitution politique parallèle'. Il s'agit d'un mouvement populaire, souvent dirigé par des personnes de la classe moyenne, qui représente les intérêts des personnes socialement désavantagées, et les intérêts de la classe moyenne sous-employée qui craint de plus en plus d'être laissée pour compte. Il constitue également une enceinte où l'on fait valoir qu'il convient de plus en plus de tenir compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs sociaux dans tous les secteurs de la vie en société.

Pat Delbridge Associates Inc. a classé les groupes de la façon suivante:

(i) Les groupes communautaires axés sur la santé, la sécurité ou le mode de vie du milieu. Ils prennent naissance lorsque le status quo est menacé. Parmi leurs stratégies, mentionnons la mobilisation des organes d'information locaux, l'envoi de lettres ou de coups de téléphone aux personnalités politiques ou aux autres acteurs concernés et la mobilisation de la communauté;

(ii) Les groupes polarisés travaillant pour une cause qui présente une [illegible] pour la sécurité publique en général, la santé, la moralité ou la vie. Parmi leurs stratégies, mentionnons les manifestations créatives visibles, l'obtention de la couverture des organes d'information régionaux [illegible]aux, la demande d'audiences publiques, le vote aux élections, la présentation de candidats pour attirer l'attention sur une question et les pressions exercées auprès des politiciens locaux;

(iii) Les groupes de défense qui représentent des populations ou des questions précises. Ils s'appuient sur de vastes réseaux et leur action est dirigée sur le gouvernement. Parmi leurs stratégies, mentionnons les contacts efficaces et réguliers avec les organes d'information, les interventions dans les hautes sphères du pouvoir politique et administratif, la recherche et les audiences publiques;

(iv) Groupements d'intérêt public axés sur la loi qui s'intéressent aux processus réglementaires, aux actions concernant une classe sociale donnée, aux audiences publiques. Ils représentent également et forment d'autres groupements d'intérêt, effectuent d'un grand nombre de recherches à l'appui de leurs interventions juridiques, préparent des mémoires et des rapports. Il s'agit du groupe le plus professionnel;
(v) Les coalitions pour défendre les intérêts d'un certain nombre de groupes dans une action concertée par voie d'éducation ou d'information, par la couverture des organes d'information nationaux et internationaux et par les pressions politiques;
(vi) Les groupes affiliés à un mouvement religieux dont le but est de défendre les défavorisés, les droits de la personne et d'agir sur la politique sociale et la politique des entreprises. Ils agissent par la voie des audiences, en communiquant avec les entreprises, par des résolutions d'actionnaires et des injonctions.

Si l'on en croit Pat Delbridge, la tendance à la mobilisation des intérêts particuliers se poursuivra avec intensification des débats sur le rôle et la fonction du secteur, recherche de nouvelles façons d'en arriver à une représentation équilibrée et multiplication des pressions sur le gouvernement en vue d'une prise de décision juste et équitable. Les sondages d'opinion indiquent nettement que les groupements d'intérêt du secteur du bénévolat jouissent d'énormément de crédibilité auprès du public. Le gouvernement est également conscient de cette réalité.

Il n'est pas inutile de signaler ici, de concert avec Pat Delbridge, que généralement, les groupements du secteur du bénévolat sont plutôt axés sur les questions sociales que sur les questions économiques. Nombre des groupements ne comprennent pas très bien les implications économiques de la position qu'ils défendent ou son impact sur d'autres secteurs de la politique sociale ou économique. Ils se montrent cependant souvent réticents ou peu enclins à accepter des arguments financiers concernant des questions comme l'action positive, les avantages sociaux à l'intention des travailleurs à temps partiel, l'accès à l'emploi des populations défavorisées, etc.

Un nombre croissant de groupes sont actuellement influencés par les arguments mis de l'avant par les principaux groupes religieux et prétendant que les coûts sociaux ou cachés des opérations d'affaires n'ont jamais été adéquatement cernés, et que le système courant de rétribution (profit et croissance) n'est pas nécessairement approprié à la conjoncture actuelle. Ils sont en général peu convaincus du bien-fondé de la 'théorie des retombées' voulant que la réussite des objectifs de croissance économique entraîne forcément un accroissement des avantages sociaux. Leurs préoccupations à l'égard du chômage sont exacerbées par un manque de confiance dans les grandes entreprises et dans la capacité du gouvernement à convaincre le milieu des affaires d'étendre ses responsabilités sociales, en particulier en matière d'équité.

En ce qui a trait au thème de la concertation, il est important de noter que des éléments structurels et dynamiques font du secteur du bénévolat un phénomène tout à fait à part et plus imprévisible que les institutions traditionnelles, tels les syndicats, la patronat et les gouvernements provinciaux: (i) il est fragmenté (ii) les intérêts des diverses populations sont souvent pris en compte par un certain nombre de groupes dont les priorités et les idées peuvent varier (iii) les organes d'information jouent un rôle essentiel en accordant à un moment donné la prééminence à un groupe particulier (iv) les groupes ne sont pas aussi bien informés que les autres partenaires, et (v) ils ont tendance à adopter des positions extrêmement revendicatrices. Ces facteurs pourraient contraindre le gouvernement et ses autres partenaires à essayer de comprendre et de cerner la part de crédibilité des questions que le secteur du bénévolat porte à son attention et d'élaborer des stratégies pertinentes de consultation et de concertation.

6. RESUME

Le gouvernement fédéral

° Pour stimuler la croissance, trois principales questions domineront probablement la scène à moyen terme :

(i) la promotion de la création d'emplois par l'intermédiaire du secteur privé avec accent mis sur la nécessité de réduire les interventions de l'État sur le marché et d'encourager l'émergence et le maintien d'entreprises viables;

(ii) la suppression des obstacles à la croissance, et notamment la réduction du déficit, par une augmentation des recettes, la compression des dépenses et une augmentation de l'efficacité et de la rentabilité de tous les secteurs de dépense;

(iii) l'amélioration des échanges commerciaux assortie de mesures visant à accroître la compétitivité et à favoriser la restructuration;

° Les questions d'éducation et de formation continueront à conserver leur importance dans un contexte où l'amélioration de la productivité et où la réduction des obstacles à la croissance sont essentielles;

° Le lien d'interdépendance entre les objectifs d'équité et de justice sociale et les objectifs économiques continuera d'être reconnu, mais la poursuite des objectifs sociaux devra tenir compte des contraintes fiscales;

° En ce qui a trait à la politique sociale, on assiste donc à une nouvelle orientation voulant que l'on accorde la priorité aux plus nécessiteux et que l'on mette davantage l'accent sur l'autonomie. Un rôle de plus en plus important pour le gouvernement sera de fournir les mécanismes permettant aux particuliers de devenir autonomes;

° On continuera vraisemblablement à travailler à offrir plus de possibilités aux personnes défavorisées et à supprimer les obstacles qui les empêchent de participer à la société;

° L'objectif d'accroître le partage des responsabilités dans la gestion des affaires du pays est appuyé par les tendances actuelles à la consultation et à la concertation ainsi que par le mouvement en faveur de la décentralisation du processus décisionnel;

° On s'attend à ce qu'il soit difficile de trouver le juste milieu entre les impératifs sociaux et économiques.

Les provinces

° Les provinces sont favorables au principe du partenariat et conscientes de la nécessité d'aborder les relations fédérales-provinciales d'un point de vue nouveau et positif;

° On s'attend à ce que les relations fédérales-provinciales continuent à être dominées par la nécessité d'harmoniser les politiques et de limiter les doubles emplois superflus et coûteux tout en respectant les domaines de compétence;

° Du point de vue des provinces, la concertation avec le gouvernement fédéral devrait s'appuyer sur le principe voulant que la meilleure façon d'atteindre les objectifs économiques nationaux consiste à miser sur les points forts de chaque région;

° Il convient d'accorder la priorité à l'emploi et à l'économie. Quatre questions méritent une place de choix pour la stimulation de la croissance: ce sont le perfectionnement et la formation professionnels, les transferts fiscaux, la politique monétaire et la réforme fiscale, ainsi que les échanges commerciaux;

° Il faut s'attendre à des tensions sur la question de savoir comment s'y prendre pour concilier au mieux les impératifs de l'économie nationale et les besoins régionaux; les tensions se feront plus vives si le gouvernement fédéral décide de réduire le taux de croissance des transferts fiscaux aux provinces.

Le patronat et les syndicats

° Les syndicats et le patronat ont des positions nettement opposées sur des problèmes de fond comme la question de savoir si la priorité essentielle du gouvernement doit être de réduire le taux de chômage

(syndicats) ou le déficit, sur le libre échange avec les États-Unis (auquel les entreprises sont favorables), la nécessité d'adopter des mesures législatives, et/ou le degré de protection à accorder aux travailleurs (les syndicats sont favorables à l'intervention du gouvernement), s'il convient de prendre des mesures visant à réduire l'offre de main-d'oeuvre pour juguler le chômage (ce que les syndicats préconisent), ainsi que sur les niveaux de dépenses sociales (les syndicats prétendent que le Canada est à la traîne par rapport aux autres pays);

° Les syndicats et le patronat sont en désaccord sur l'interventionnisme du gouvernement. Les associations patronales souhaitent que le gouvernement intervienne moins tandis que les syndicats souhaitent plus d'intervention. Toutefois, les positions sont à cet égard plus nuancées que sur les questions ci-dessus;

° Les deux parties considèrent que le gouvernement ne doit pas intervenir dans le processus de négociation collective. L'appui du secteur privé à la négociation collective est cependant tempéré par ses inquiétudes face à la hausse des coûts de la main-d'oeuvre et à la multiplication des règlements pour protéger les travailleurs;

° Les syndicats et le patronat souhaitent une plus grande participation des travailleurs mais ne s'entendent pas sur la forme que cette participation doit prendre;

° Les syndicats et le patronat sont favorables à l'introduction des changements technologiques et conviennent de la nécessité de planifier conjointement cette introduction. Néanmoins, les syndicats sont très préoccupés par les répercussions sur l'emploi;

° Les deux parties sont d'accord avec le principe de la concertation mais les formules préconisées varient nettement d'un groupe à l'autre et à l'intérieur de chaque groupe;

° les syndicats et les employeurs affirment d'un commun accord que l'éducation doit mieux répondre aux besoins de l'économie;

° Il semble qu'il sera difficile d'en arriver à un accord entre les syndicats et le patronat et par conséquent avec le gouvernement étant donné que les secteurs où les points de vue sont opposés sont plus nombreux que ceux où il y a entente entre les deux parties.

Les particuliers et les groupements d'intérêt du secteur du bénévolat

° La population est devenue de plus en plus pessimiste concernant l'économie et doute de la capacité du pays à être concurrentiel sur le marché mondial. L'avenir de la génération actuelle et celui des générations futures lui semble sombre;

° La population pense qu'il conviendrait d'accorder la priorité à la réduction du taux de chômage plutôt qu'à la réduction du déficit;

° Les opinions divergent quant au degré d'intervention optimal du gouvernement dans l'économie;

° On considère que d'importantes améliorations sont nécessaires de la part du patronat et des syndicats dans leurs efforts de collaboration à la planification économique;

° La population est de plus en plus réticente à déléguer ses pouvoirs aux institutions et se montre par conséquent favorable à une concertation véritable;

° Certains indices portent à croire que la population penche en faveur de la réduction du temps de travail, ou du partage du travail, pour contenir le chômage;

° La population a la ferme conviction que la technologie aura pour effet d'augmenter le taux de chômage et de dépersonnaliser la main-d'oeuvre;

° La sécurité est une préoccupation fondamentale et l'on a la ferme conviction qu'il convient de conserver et d'améliorer le système de sécurité sociale;

° On s'inquiète de l'absence de progrès en matière d'équité mais on ne s'accorde pas sur la question de savoir quels doivent être les bénéficiaires des mesures d'équité;

° Les groupements d'intérêt du secteur du bénévolat sont devenus un véhicule privilégié pour la mise à la une des questions qui mobilisent l'intérêt public. Ils jouissent généralement d'une énorme crédibilité dans le public;

° Les groupements de bénévoles militent généralement pour des causes sociales plutôt que pour des raisons économiques et il leur arrive souvent de ne pas très bien comprendre les implications économiques des positions qu'ils défendent;

° On constate une tendance croissante à mettre en doute l'hypothèse voulant que des avantages sociaux découleront forcément de la croissance économique;

° Dans une perspective de concertation, les groupements d'intérêt du secteur du bénévolat, en tant que phénomène, sont moins unis, plus imprévisibles et moins bien informés que les institutions traditionnelles; cependant, les changements sont rapides à cet égard.

PARTIE IV: CONCLUSION: LES ORIENTATIONS FUTURES DE LA SOCIETE

Nous avons présenté dans notre document les tendances de la conjoncture socio-économique et du marché du travail ainsi que les points de vue et les attentes des principaux acteurs de la société. Ce contexte constituera l'environnement de la planification d'EIC à moyen terme auquel les politiques devront répondre afin de rester au pas. En regard de chacune des composantes de l'environnement, il faudra bien sûr apporter des solutions sur mesure. Toutefois, c'est la complexité de chacune des composantes, l'interaction et les répercussions des unes sur les autres, jointes à la large diversité des points de vue et des aspirations qui, ensemble, posent un énorme défi aux dirigeants de notre société contemporaine. Les difficultés sont encore exacerbées par le rythme de plus en plus rapide des changements qui se produisent depuis la Seconde Guerre mondiale et qui ont engendré une incertitude croissante et un sentiment maintenant profondément ancré de vulnérabilité.

Certains affirment qu'au cours des trois dernières décennies, nos sociétés sont passées d'une ère de confiance à une ère d'incertitude.

Dans les années cinquante et soixante, le désir de vivre dans l'abondance après les années de privation de la guerre, stimulé par un bond quantique des progrès technologiques, et la nécessité de remplacer les infrastructures économiques et sociales désuètes ont suscité l'enthousiasme au sujet des promesses de la nouvelle technologie, la foi en la croissance économique et la confiance dans l'avenir, en particulier dans les pays industriels. A une époque où l'avenir apparaissait comme la continuation du passé, où les ressources étaient disponibles et où l'on pensait que tous les problèmes avaient leur solution, l'objectif de la planification était de concilier la croissance économique et la croissance matérielle. On disposait d'une marge de manoeuvre pour rectifier le tir lorsqu'on s'était trompé.

Vers la fin des années soixante et le début des années soixante-dix, les effets secondaires imprévus des progrès économiques et techniques commencèrent à peser sur la société et sur l'environnement. Les préoccupations changèrent et les dirigeants commencèrent à s'attacher à résoudre ces problèmes qui leur semblaient encore solubles. Pour ce

faire, on accorda de plus en plus d'importance à l'approche interdisciplinaire même si la prise de décision restait centralisée. Les conséquences sur le plan national de ce qui se passait à l'échelon régional commencaient également à attirer l'attention.

Puis vint le choc pétrolier à la fin de 1973 et, d'un seul coup, on prit conscience de la dimension mondiale de l'environnement de la planification. Depuis, les sociétés occidentales se sont rendues compte avec de plus en plus d'acuité que leur développement économique et social est inextricablement lié aux activités qui se déroulent en dehors de leur sphère de compétence. Dans le même temps, on découvrait que les institutions politiques et administratives n'étaient plus adaptées à ces conditions, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. Par ailleurs, au fur et à mesure que les tensions se développaient dans l'économie mondiale, que les perspectives de croissance s'amenuisaient, et que la prise de conscience des limites sociales et écologiques de la croissance se faisait plus vive, on commença à douter, dans le monde entier, de la pertinence des anciennes solutions à résoudre les problèmes fondamentalement différents auxquels désormais les sociétés se trouvaient confrontées. On était entré dans l'ère du doute.

Certains signes d'adaptation à l'incertitude commencent à apparaître. On assiste à une prise de conscience évidente de l'importance du reste du monde pour le développement de notre propre société. On évolue également vers une méthode moins centralisée et plus concertée de planification. De même, l'on s'efforce, dans la planification, de mieux tenir compte de l'interaction du nombre croissant de variables qui affectent l'environnement où s'exerce notre mandat. Les dirigeants prennent de plus en plus conscience qu'il existe de nouvelles façons de poser les questions et qu'il convient de trouver de nouvelles méthodes pour résoudre les problèmes. Toutefois, que ce soit chez nous ou à l'étranger, l'adaptation au changement n'est pas encore suffisante pour permettre à notre société de mieux survivre dans un monde incertain. Nous vivons à une époque d'incertitude qui est également une ère de transition, une période d'expérimentation de nouveaux concepts et de nouveaux outils.

De nombreux chemins s'offrent à nous. Nous pouvons continuer à mettre l'accent sur la croissance économique engendrée par la technologie ou nous tourner vers une croissance plus équilibrée où les objectifs économiques et sociaux se verront accorder une importance égale dans la politique de l'Etat. Nous pouvons aussi changer fondamentalement nos valeurs. Les futuristes proposent nombre d'options privilégiées en regard de l'orientation qui pourrait être donnée au développement des sociétés contemporaines. Pour les dirigeants, il s'agit également d'un choix idéologique. Si les futuristes ne sont pas d'accord sur la direction à prendre, ils s'accordent cependant suffisamment sur le principe voulant que les choix qui seront faits à ce moment de notre histoire auront d'inéluctables répercussions sur le type de société qui sera ainsi façonné pour l'avenir.

Avant de clore cet ouvrage, nous tenons à signaler que le perception du monde et de l'orientation qu'il est possible de lui donner sont extrêmement influencées par ce qu'un ancien directeur du Secrétariat suédois des études de l'avenir appelait 'l'esprit de l'époque'. C'est notre culture et nos schémas perceptuels qui conditionnent la compréhension que nous avons de notre environnement en mutation et qui limitent également l'éventail des options qui nous semblent possibles. En d'autres termes, nous sommes prisonniers de notre époque.

Aussi longtemps, par exemple, que ceux qui étaient chargés de définir la politique du marché du travail étaient prisonniers d'une méthode axée sur l'extrapolation des tendances relatives à l'écart entre l'offre et la demande, qui ne prenait pas vraiment en compte les forces sociales qui sous-tendent ces tendances et leurs conséquences sur la société, ils ne pouvaient se faire une idée du rôle social de l'emploi ou du travail. Sans cette perspective plus vaste, il est difficile d'aborder le rôle social, voire économique, de l'emploi non rémunéré sous l'angle des choix de politique.

Il ne faut pas nous faire d'illusion, l'esprit de l'époque n'est pas très élastique et donc ne nous permet pas facilement de reconnaitre l'importance et la légitimité des nouveaux problèmes. Il peut également

limiter la portée de notre action même lorsque nous les reconnaissons comme légitimes. Les nouvelles politiques en vue de changer les composantes de notre environnement ne seront couronnés de succès que si elles sont coordonnées avec les autres politiques de l'Etat visant à modifier les autres aspects de l'environnement. De plus, les mécanismes et les processus institutionnels doivent être modifiés pour assurer le succès de ces politiques. Mais, comme il y a des forces dans l'environnement qui poussent vers le changement, il y a des forces qui le freinent. A une époque caractérisée par le manque de continuité, il est essentiel de se démarquer du passé mais, même s'il est impossible de prétendre que l'on peut continuer sans heurt dans les voies d'autrefois, il importe de reconnaître qu'il existe des obstacles perceptifs et institutionnels réels affectant à la fois l'orientation et le rythme que l'on voudrait imprimer au changement.

POOR
QUALITY
ORIGINAL